

**RAPPORT SEMESTRIEL D'EXECUTION
DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE**

Juillet 2002

S O M M A I R E

INTITULES	PAGES
INTRODUCTION	05
1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	06
1.1. PRODUCTION	06
1.2. EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION	07
1.3. EVOLUTION DES TAUX D'INTERET ET DES MARCHES DE CHANGES	07
1.4. EVOLUTION DES COURS DES MATIERES PREMIERES	08
1.5. PERSPECTIVES POUR 2002	09
1.5.1. PRODUCTION	09
1.5.2. PRIX ET INFLATION	09
1.5.3. EVOLUTION DES TAUX D'INTERET ET DES MARCHES DE CHANGES	10
1.5.4. EVOLUTUON DES COURS DES MATIERES PREMIERES	10
2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES	11
2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN	11
2.1.1. PRODUCTION	11
2.1.2. PRIX ET INFLATION	12
2.1.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	12
2.1.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	13
2.1.5. SITUATION MONETAIRE	14
2.1.6. ETAT DE LA CONVERGENCE	14
2.1.7. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE	16
2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO	17
2.2.1. PRODUCTION	17
2.2.2. PRIX ET INFLATION	18
2.2.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	19
2.2.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	21
2.2.5. SITUATION MONETAIRE	22
2.2.6. ETAT DE LA CONVERGENCE	23
2.2.7. RECOMMANDATIONS	25
2.3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE	26
2.3.1. PRODUCTION	26
2.3.2. PRIX ET INFLATION	28
2.3.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	29
2.3.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	31
2.3.5. SITUATION MONETAIRE	32
2.3.6. ETAT DE LA CONVERGENCE	32
2.3.7. RECOMMANDATIONS	34

2.4. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU	35
2.4.1. PRODUCTION	35
2.4.2. PRIX ET INFLATION	35
2.4.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	36
2.4.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	36
2.4.5. SITUATION MONETAIRE	37
2.4.6. ETAT DE CONVERGENCE	37
2.4.7. PERSPECTIVES 2002-2004	38
2.4.7.1. Principaux éléments du programme pluriannuel réaménagé	39
2.4.7.2. Evaluation technique du programme	40
2.4.8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	41
2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI	43
2.5.1. PRODUCTION	43
2.5.2. PRIX ET INFLATION	44
2.5.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	45
2.5.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	46
2.5.5. SITUATION MONETAIRE	47
2.5.6. ETAT DE CONVERGENCE	47
2.5.7. RECOMMANDATIONS	48
2.6. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER	50
2.6.1. PRODUCTION	50
2.6.2. PRIX ET INFLATION	51
2.6.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	51
2.6.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	53
2.6.5. SITUATION MONETAIRE	53
2.6.6. ETAT DE CONVERGENCE	54
2.6.7. RECOMMANDATIONS	55
2.7. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL	56
2.7.1. PRODUCTION	56
2.7.2. PRIX ET INFLATION	57
2.7.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	57
2.7.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	58
2.7.5. SITUATION MONETAIRE	59
2.7.6. ETAT DE LA CONVERGENCE	60
2.7.7. RECOMMANDATIONS	61

2.8. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO	62
2.8.1. PRODUCTION	62
2.8.2. PRIX ET INFLATION	63
2.8.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	63
2.8.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	64
2.8.5. SITUATION MONETAIRE	65
2.8.6. ETAT DE LA CONVERGENCE	66
2.8.7. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2002-2004	67
2.8.7.1. Principaux éléments du programme réaménagé	67
2.8.7.2. Evaluation technique du programme	69
2.8.8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	71
2.9. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION	72
2.9.1. PRODUCTION	72
2.9.2. PRIX ET INFLATION	73
2.9.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	74
2.9.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	76
2.9.5. SITUATION MONETAIRE	77
2.9.6. ETAT DE LA CONVERGENCE	78
3. ORIENTATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE	83
3.1. RENFORCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES	84
3.2. ACCELERATION DES REFORMES STRUCTURELLES AU NIVEAU DES FILIERES AGRICOLES	85
3.3. REALISATION DES CONDITIONS PERMETTANT DE BENEFICIER DES MECANISMES D'ALLEGEMENT DE LA DETTE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE PPTTE RENFORCEE	86
CONCLUSION	88
ANNEXES STATISTIQUES	

INTRODUCTION

Le présent rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale qui est soumis à l'examen du Conseil des Ministres, lors de sa réunion de juin 2002, procède à l'évaluation des performances économiques et financières des Etats membres et de l'Union ainsi qu'à celle de l'état de convergence en 2001. Sur cette base et au regard de l'évolution de la conjoncture, il fournit des indications sur les prévisions 2002. Il s'attache enfin à proposer des orientations de politique économique pour l'année 2003.

L'activité économique et financière dans les Etats membres de l'Union en 2001, s'est déroulée dans un environnement économique marqué par une contraction de la consommation des ménages et des investissements des pays industrialisés. Le marché des matières premières s'est caractérisé globalement par la persistance de la détérioration des cours.

Dans l'Union, le taux de croissance du PIB a été de 2,4 % contre 0,9 % en 2000. Ce redressement a été impulsé par les secteurs secondaire et tertiaire dont les contributions à la croissance du PIB ont été respectivement de 0,7 point et 1,5 point. Traduisant la hausse des prix des produits alimentaires liée aux pénuries des denrées et celle des transports en relation avec l'augmentation des prix des produits pétroliers, le taux d'inflation annuel moyen a été de 4,1 % en 2001 contre 1,8% en 2000. L'accélération de la croissance en 2001, s'est traduite par une amélioration de la situation des finances publiques.

A mi-parcours de l'année 2002, la conjoncture économique internationale est marquée par le raffermissement de l'activité économique mondiale qui s'expliquerait par le redressement progressif de la demande intérieure aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et dans une moindre mesure dans la zone euro. Le taux de croissance mondiale serait de 2,8 % en 2002 contre 2,5 % en 2001. Cette croissance économique s'accompagnerait d'une hausse modérée des prix. Sur le marché des matières premières, excepté le cacao et l'or, les cours des autres produits resteraient globalement à la baisse.

Dans l'Union, il est attendu un taux de croissance économique de 4,8 % en 2002 contre 2,4 % en 2001. Cette performance économique serait soutenue par l'accroissement des investissements avec l'amélioration des relations de coopération avec la communauté financière internationale, les perspectives de bonnes récoltes de la campagne agricole 2002-2003 et la normalisation du climat socio-politique dans certains Etats membres. Au regard de la tension sur les prix observée au premier trimestre, cette croissance économique pourrait se réaliser dans un contexte inflationniste comme en 2001.

En 2002, la situation des finances publiques pourrait se caractériser par une amélioration des principaux soldes budgétaires. Des efforts soutenus doivent donc être faits au cours du second semestre 2002 pour améliorer le profil des critères de convergence.

Le rapport élaboré sur la base des informations disponibles à la Commission au début du mois de juin 2002, s'articule autour des points suivants :

- L'environnement international,
- La situation économique et financière des Etats membres de l'Union,
- La situation économique et financière de l'Union,
- Les propositions d'orientations de politique économique pour l'année 2003.

1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2001, l'économie mondiale a connu un ralentissement de l'activité. Le taux de croissance s'est en effet établi à 2,5 % contre 4,8 % en 2000.

Ce ralentissement s'est toutefois déroulé dans un contexte d'inflation modérée avec un léger fléchissement des cours du pétrole sur le marché international et une persistance de la chute des cours des matières premières en particulier le coton, le café et le caoutchouc. Cependant, pour le cacao, une légère remontée a été observée au quatrième trimestre 2001. Cette tendance s'est confirmée au cours des premiers mois de l'année 2002.

Cette atonie de l'activité économique mondiale qui résulte essentiellement d'une contraction de l'investissement et de la consommation des ménages a été plus accentuée dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

1.1. PRODUCTION

Excepté l'Afrique qui a connu une accélération de la croissance économique en 2001, les économies des pays industrialisés et d'Asie ont dans l'ensemble enregistré un ralentissement du rythme de l'activité.

Aux Etats-Unis, la croissance économique s'est ralentie de 2,9 points de pourcentage en s'établissant à 1,2 % en 2001, ceci en dépit d'une bonne tenue de la productivité. Ce ralentissement s'est accentué avec les attentats du 11 septembre 2001.

Pour le Japon, la croissance économique amorcée depuis 1999 s'est estompée en 2001, sous l'effet d'un recul brutal de la consommation et la poursuite du déclin des exportations. En effet la consommation des ménages a été affectée par la dégradation rapide du marché de l'emploi qui a non seulement freiné les revenus mais également induit des comportements d'épargne de précaution. Quant aux exportations, elles ont baissé en moyenne annuelle de 6,5 % en raison d'un contexte international défavorable. Au total sur l'année 2001, le PIB a reculé de 0,4 % contre une croissance de 2,2 % en 2000.

Dans la zone Euro, l'activité économique a également ralenti, en raison du repli de la demande extérieure. Les exportations sont passées d'un rythme annuel très dynamique de 12 % en 2000, à moins de zéro au premier semestre 2001. Au deuxième semestre, le ralentissement de la croissance aux Etats-Unis et la récession au Japon ont accentué le repli de la demande adressée à la zone Euro. Pour sa part, la consommation privée a été dynamique au premier semestre pour se tasser au semestre suivant. Pour l'année 2001, le taux de croissance s'est établi à 1,7 % contre 3,4 % en 2000.

En France, le rythme de croissance de l'économie a enregistré une décélération en 2001. Avec un taux de 2 % en 2001, la croissance du PIB est en retrait de 1,6 point de pourcentage sur celui de l'année précédente. En 2001, les exportations françaises ont ralenti. Une très faible augmentation de 1,1 % a été constatée en moyenne annuelle contre une hausse de 13,3 % en 2000. Quant aux investissements des entreprises, ils ont progressé de 3,8 % en 2001 contre 1,9 % en 2000.

Pour l'Allemagne, le taux de croissance s'est établi à 0,6 % en 2001 contre 3,2 % en 2000. Ce recul résulte de la baisse des investissements de 4,8 % en moyenne annuelle. Les investissements ont particulièrement souffert du climat d'incertitude qui a suivi les événements du 11 septembre 2001.

En Asie, la croissance du PIB a connu un fort ralentissement, particulièrement dans les nouvelles économies industrialisées. En 2001, le taux de croissance se chiffre à 0,8 % contre 8,5 % l'année précédente. Cette forte décélération est le fait de la contraction de la demande étrangère émanant des Etats-Unis, de l'Europe et de celle de la demande intérieure. En outre, les incertitudes relevées sur le marché des biens d'équipement, notamment dans le domaine des nouvelles technologies, ont été à l'origine du repli des investissements de 2,5 %.

En Amérique Latine, l'activité économique a fortement ralenti en 2001. Le taux de croissance économique est passé de 4,4 % en 2000 à 0,5 % en 2001. Ce ralentissement est principalement dû aux exportations, en liaison avec le manque de dynamisme de l'économie américaine. La baisse du cours du pétrole, et plus généralement du prix des matières premières, a produit des effets négatifs notamment au Venezuela, au Chili et au Mexique.

En Afrique, l'activité économique a par contre connu une légère accélération en 2001. Le taux de croissance est passé de 3,0 % en 2000 à 3,7 % en 2001.

1.2. PRIX ET INFLATION

L'année 2001 est marquée par une inflation modérée aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

Le fléchissement des cours du baril de pétrole, la persistance de la baisse des cours des matières premières ainsi que le ralentissement de la croissance économique mondiale ont contribué en 2001 à inverser le mouvement inflationniste observé en 2000.

Aux Etats Unis, le taux d'inflation est passé de 3,4 % en 2000 à 2,8 % en 2001. Ce repli est le fait de la baisse des cours du pétrole. La vigueur du dollar a également contribué à la baisse des prix à l'importation des produits manufacturés.

Au Japon, la déflation s'est poursuivie en 2001 et le taux d'inflation s'est en effet établi à -0,7 %. La faiblesse de la demande intérieure a entretenu la baisse des prix.

Dans la zone Euro, l'inflation est légèrement remontée en 2001. Le taux d'inflation s'est établi à 2,6 % contre 2,3 % en 2000. La hausse des coûts salariaux a été la principale source de l'inflation.

En France, le taux d'inflation est resté stable, en se situant à 1,8 % en 2001.

En Afrique, le taux d'inflation s'est établi à 12,6 % en 2001 contre 13,6 % en 2000.

1.3. EVOLUTION DES TAUX D'INTERET ET DES MARCHES DE CHANGES

L'année 2001 a été marquée par un assouplissement des politiques monétaires aux Etats-Unis et en Europe qui s'est traduit par des baisses répétées des taux d'intérêt. Cette orientation de la politique monétaire se justifie par la volonté des Autorités monétaires d'inverser la tendance au ralentissement de l'activité économique mondiale qui a été accentué avec les attentats du 11 septembre 2001.

En ce qui concerne les Etats Unis, la Réserve Fédérale a fortement baissé son taux directeur au cours de l'année 2001. Il est passé de 6,4 % en 2000 à 1,8 % en 2001, soit

un repli de 4,6 points de pourcentage. Pour sa part, la Banque Centrale Européenne a porté son taux directeur à 3,3 % en 2001 contre 4,8 % en 2000, soit une baisse de 1,5 point de pourcentage.

S'agissant des pays de l'UEMOA, les taux directeurs de la BCEAO sont restés inchangés en 2001. Le taux d'escompte et celui des prises en pension sont demeurés respectivement à 6,5 % et à 6 %.

Sur le marché des changes, l'Euro a connu une légère appréciation par rapport au dollar à la fin de l'année 2001. Quant au cours du Yen, sa dépréciation par rapport au dollar, observée au cours du second semestre 2001, traduit la persistance de la récession économique du Japon.

1.4. EVOLUTION DES COURS DES MATIERES PREMIERES

A l'exception du cours du cacao qui a augmenté en 2001, l'ensemble des cours des matières premières a accusé une baisse. Le ralentissement de l'économie mondiale et l'offre importante de certains produits comme le café et le coton expliquent ce mouvement de repli des cours observé en 2001.

Le cacao :

Le cours du cacao est passé de 90,6 cents/kg en 2000 à 106,9 cents/kg en 2001, soit une hausse de 18 %.

Le café :

L'échec des différentes tentatives de régulation des exportations par les pays producteurs de café continue de peser sur le cours du café qui a de nouveau connu une baisse de 33,5 % en 2001. Les cours sont passés de 91,3 cents/kg en 2000 à 60,7 cents/kg en 2001.

Le coton :

Le volume important de stocks de coton et la perspective de récoltes records en Chine, aux Etats-Unis et au Vietnam, ont provoqué la baisse des cours à partir de décembre 2000. Le cours moyen annuel du coton est passé de 59 cents/livre en 2000 à 48,07 cents/livre en 2001, soit une baisse de 18,5 %. Cette évolution s'explique également par la baisse du cours du pétrole qui rendrait plus attractives les fibres synthétiques ainsi que les subventions accordées par les pays industrialisés aux producteurs. Les principaux pays producteurs de coton de la zone UEMOA notamment le Bénin, le Burkina et le Mali ont été affectés par cette évolution.

Le pétrole :

En 2001, l'OPEP a réduit à trois reprises ses quotas de production afin de maintenir le prix du baril dans la fourchette de 22 à 28 dollars US. Le ralentissement de l'activité économique mondiale ainsi que les attentats du 11 septembre 2001 ont largement déstabilisé le marché pétrolier. Le prix du baril s'est établi à 19,45 dollars en moyenne au quatrième trimestre 2001 contre 25,4 dollars au troisième trimestre. A fin novembre 2001, le cours est passé sous la barre des 17 dollars.

L'or :

Après les fluctuations observées durant le premier semestre 2001, le cours de l'or est remonté à la fin du troisième trimestre 2001 à la faveur de la baisse des taux d'intérêt de la banque centrale des Etats-Unis (FED). Sur les neuf (9) premiers mois, le prix moyen est en baisse de 5,2 % par rapport à la même période de 2000.

1.5. PERSPECTIVES POUR 2002

1.5.1. PRODUCTION

Pour 2002, l'économie mondiale devrait connaître une légère reprise. Les prévisions de croissance économique se chiffrent à 2,8 % en 2002 contre un taux de 2,5 % observé en 2001, soit une timide accélération de 0,3 point de pourcentage.

La prudence dans les prévisions de 2002 se justifie par des incertitudes politiques liées à la situation au Moyen Orient, l'atonie persistante de la demande au Japon et la faiblesse de la croissance en Europe.

Aux Etats-Unis, les signes de reprise de l'économie américaine se précisent davantage. Les stocks se reconstituent comme lors des précédentes reprises, la consommation reste ferme et l'investissement pourrait s'améliorer suite à la réduction des charges fiscales approuvées par le Congrès. Dans ces conditions, la croissance économique pourrait s'établir à 2,3 % en 2002. Elle constituerait le moteur de la croissance mondiale.

Au Japon, au regard des résultats encore peu satisfaisants des entreprises, la récession s'accroîtrait en 2002, avec une baisse de la production de près de 1 %.

Dans la zone Euro, on observe un redressement des anticipations des entrepreneurs. Cela devrait induire un comportement moins restrictif en matière d'investissement, permettant notamment une progression de 0,6 % en 2002 contre 0,1 % en 2001. Par ailleurs, la reprise américaine et la dissipation des incertitudes au niveau mondial soutiendraient le redressement des exportations européennes. Cependant la lenteur observée dans la mise en œuvre des réformes structurelles devrait contribuer à limiter le taux de croissance à 1,5 % en 2002 contre 1,7 % observé en 2001.

En France, le taux de croissance s'établirait à 1,4 % en 2002 contre 2,0 % en 2001. La progression de la consommation des ménages, moins forte que celle observée en 2001 serait de 1,5 % en 2002. Quant aux investissements privés, ils n'augmenteraient que de 0,6 %.

Dans les pays en développement, la maîtrise de l'inflation autorise des perspectives économiques meilleures. En effet pour 2002, le taux de croissance pourrait se situer à 4,3 % contre 4,0 % en 2001. Toutefois, s'agissant de l'Afrique, le rythme de progression de l'activité économique ralentirait en 2002. Le taux de croissance serait de 3,4 % contre 3,7 % en 2001.

1.5.2. PRIX ET INFLATION

Aux Etats Unis, la décélération des prix observée en 2001 pourrait se poursuivre en 2002. Le taux d'inflation serait à 1,4 % en 2002 contre 2,8 % en 2001. Le repli des cours du

pétrole ainsi que le retour des gains de productivité seraient à l'origine de la baisse de l'inflation.

Au Japon, la faiblesse de la demande intérieure et l'ouverture du marché intérieur aux produits des autres pays asiatiques dont les coûts sont relativement bas permettraient la poursuite de la déflation en 2002. Le taux d'inflation s'établirait à - 1,1 % en 2002 contre - 0,7 % en 2001.

Dans la zone Euro, l'inflation décélérerait à l'horizon 2002, en raison de la décreue des prix de l'énergie. Le taux d'inflation se situerait à plus de 2,0 % en 2002 contre 2,6 % en 2000.

1.5.3. EVOLUTION DES TAUX D'INTERET ET DES MARCHES DE CHANGES

Aux Etats Unis, l'assouplissement de la politique monétaire observé depuis 2001 se poursuivrait à l'horizon 2002.

Au Japon, en raison de la persistance de la déflation en 2002, les taux d'intérêt réels resteraient relativement élevés en dépit de la poursuite de la politique de « taux zéro »¹ par la Banque du Japon.

Dans la zone Euro, le repli attendu de l'inflation en 2002, entraînerait de nouvelles baisses de taux d'intérêt. Ainsi, sous l'hypothèse d'une stabilisation du taux de change de l'euro à son niveau actuel, les conditions monétaires et financières devraient encore rester accommodantes jusqu'à la fin 2002.

Sur le marché des changes, les tendances observées depuis la fin de l'année 2001 pourraient se poursuivre en 2002. En effet, la persistance du déficit extérieur des Etats Unis pourrait favoriser davantage la dépréciation du dollar par rapport à l'euro.

1.5.4. EVOLUTION DES COURS DES MATIERES PREMIERES

Pour la plupart des matières premières, le mouvement de baisse des cours observé en 2001 devrait s'inverser à la fin du premier semestre 2002, en liaison avec les perspectives d'amélioration de l'activité économique mondiale.

Pour le cacao, les cours remontent depuis la fin de l'année 2001. Le phénomène devrait en effet s'amplifier en 2002 au regard des contre-performances des dernières récoltes qui ont accusé une baisse de 8,5 % face à une demande croissante.

Pour le coton, le marché reste en situation d'offre excédentaire en début d'année 2002. Dans ce contexte, les perspectives relatives au cours du coton ne seraient pas satisfaisantes.

S'agissant du pétrole, le prix du baril serait autour de 22 dollars, en raison des difficultés des pays de l'OPEP à respecter les accords de réduction des quotas et d'une légère baisse de la demande mondiale.

L'or qui a retrouvé son rôle de valeur refuge en 2001 devrait continuer à se renchérir en 2002.

¹ Depuis 1995, la Banque du Japon mène une politique de « taux zéro ». Cela signifie que le taux appliqué est voisin de zéro. Pour 2000 le taux directeur est de 0,2 % et pour 2001, il est de 0%.

2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES

2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN

En dépit du dynamisme du secteur cotonnier, le rythme de l'activité économique a connu un ralentissement en 2001 avec un taux de croissance de 5 % contre 5,8 % en 2000. Cette croissance a été réalisée dans un contexte inflationniste comparable à celui de 2000 le taux d'inflation annuel moyen s'étant établi à 4 % en 2001 contre 4,2 % en 2000.

La situation des finances publiques a été marquée en 2001 par une réduction de 0,7 point de pourcentage du déficit budgétaire global qui passe de 1,6 % du PIB en 2000 à 0,9 % en 2001. Cette amélioration est imputable à l'augmentation de 1 point de pourcentage du PIB des recettes totales et à la forte mobilisation des dons en hausse de 89,8 %.

Les échanges extérieurs se sont traduits par une aggravation du déficit extérieur courant hors dons qui a représenté 7,8 % du PIB en 2001 contre 4,8 % un an plus tôt, en relation avec l'évolution défavorable de la balance commerciale.

A fin décembre 2001, la situation monétaire a été caractérisée par une amélioration des avoirs extérieurs nets et de la position nette du gouvernement. Quant aux crédits à l'économie, ils ont accusé un léger repli, en relation avec la baisse des concours ordinaires. Au total, il en est résulté un accroissement de la masse monétaire de 12,3%, imputable à l'augmentation des dépôts en banques de 16,8 %.

S'agissant des indicateurs de convergence, ils affichent un meilleur profil en 2001, à l'exception du taux d'inflation et du déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal.

2.1.1. PRODUCTION

L'activité économique a été marquée par une décélération du rythme de croissance qui passe de 5,8 % en 2000 à 5 % en 2001, en raison du ralentissement du secteur primaire.

En effet, l'activité du secteur primaire s'est ralentie avec un taux de croissance de 3,1% en 2001 contre 6,4 % en 2000. Cette évolution est imputable au faible accroissement de la production végétale. En revanche, le secteur secondaire a enregistré une croissance de 9,1 % contre 9 % en 2000. Cette performance a été soutenue par la relance de la production manufacturière et la poursuite des travaux de construction des infrastructures socio-économiques. Le taux de croissance du secteur tertiaire s'est établi à hauteur de 5,5 % en 2001 contre 4,2 % un an plus tôt. Cette accélération a été induite par le commerce et les autres services marchands.

Au total, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont été, respectivement, de 1,3 point, 1,4 point et 2,3 points.

Du côté de la demande globale, la consommation et l'investissement ont été les principales sources de croissance. La consommation finale a progressé de 5,1 % contre 5,2 % un an plus tôt. En ce qui concerne l'investissement total, sa croissance a été de 8,2 % contre 4,4 % en 2000. Quant aux échanges extérieurs, il en est ressorti un déficit commercial, résultant d'une hausse des importations plus forte que celle des exportations. Au total, les contributions à la croissance de la consommation, des investissements et des échanges extérieurs ont été, respectivement, de 4,5 points, 1,2 point et -0,7 point.

En terme nominal, l'épargne intérieure brute et le taux d'investissement ont représenté, respectivement, 13,7 % et 19,9 % du PIB en 2001 contre 13,8 % et 19,5 % en 2000.

Les perspectives économiques en 2002 restent globalement favorables et tablent sur un taux de croissance de 5,6 %. Tous les secteurs contribueraient à cette croissance, principalement les secteurs primaire et tertiaire dont les contributions respectives seraient de 2,3 points et 2,3 points de pourcentage du PIB. Les performances attendues du secteur primaire proviendraient essentiellement de la hausse prévue de la production du coton afin d'atténuer l'impact négatif de la baisse des cours mondiaux. Concernant la croissance du tertiaire, elle serait liée à la poursuite et à l'accélération de la privatisation des services publics.

2.1.2. PRIX ET INFLATION

Les tensions inflationnistes enregistrées en 2000 se sont poursuivies en 2001, malgré une légère modération. Ainsi, le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 4 % contre 4,2 % en 2000. Cette hausse a été alimentée par les fonctions «Produits alimentaires, boissons et tabacs» et «Enseignement».

En glissement annuel au cours du premier trimestre 2002, le taux d'inflation a été de 2,9 % contre 5,9 % à la même période de l'année 2001. En termes de prévision, le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 3,1 % en 2002. Cette hausse serait imputable à l'évolution du type de consommation «Produits alimentaires, boissons et tabacs».

2.1.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La situation des finances publiques en 2001 a été caractérisée par une progression des recettes budgétaires moins forte que celle des dépenses totales, traduisant ainsi une légère aggravation du déficit budgétaire global hors dons.

Les recettes totales hors dons se sont établies à 281,1 milliards contre 261,5 milliards en 2000, soit une hausse de 7,5 %. Elles ont représenté 16,2 % du PIB en 2001 contre 16,3 % un an plus tôt. Cette évolution provient de la hausse de recettes fiscales, notamment les recettes sur le commerce international qui ont progressé de 8,4 %. S'agissant des dons, ils se sont accrus de 89,8 % pour s'établir à 46 milliards, représentant 2,6 % du PIB en 2001 contre 1,5 % en 2000. Au total, les recettes totales et dons ont progressé de 14,5 % pour s'établir à 327,1 milliards, soit 18,8 % du PIB contre 17,8 % en 2000.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils ont progressé de 9,9 % pour se situer à 19,7 % du PIB contre 19,4 % en 2000. Cette évolution provient de la hausse simultanée des dépenses courantes et des dépenses en capital, respectivement, de 19,1 % et de 10,7 %. L'augmentation des dépenses courantes est due au relèvement de tous les postes de dépenses, en particulier les postes de dépenses de matériel et de transferts et subventions. En effet, les dépenses liées aux ressources PPTTE sont inscrites au niveau du poste des transferts et subventions. La hausse des dépenses en capital est due à l'augmentation de la composante financée sur ressources internes, les dépenses en capital sur financement extérieur ayant baissé de 9,3 %.

Globalement, il est ressorti de la situation des finances publiques une aggravation du déficit budgétaire global hors dons, qui passe de 3,1 % du PIB en 2000 à 3,5 % en 2001.

Quant au déficit budgétaire global, il s'est amélioré en s'établissant à 0,9 % du PIB contre 1,6 % en 2000. Cette évolution s'explique par l'augmentation des dons de 89,8 % en 2001. En ce qui concerne le solde global base caisse, il s'est établi à -23,1 milliards en 2001, contre -38,2 milliards en 2000. Ce besoin de financement a été financé par l'extérieur à travers des prêts projets.

S'agissant de la dette publique totale, son encours a été estimé à 1 027,9 milliards en 2001 représentant 59,1 % du PIB contre 60,6 % en 2000. L'encours de la dette intérieure a été estimé à 53,5 milliards² en 2001 soit 3,1 % du PIB contre 3,8 % en 2000.

Le ratio service de la dette extérieure sur recettes budgétaires s'est établi à 11,8 % contre 12,7 % en 2000.

En ce qui concerne l'Initiative PPTTE, des retards ont été enregistrés dans l'élaboration du DSRP final et dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

En 2002, les prévisions indiquent une amélioration des comptes publics. Les recettes budgétaires progresseraient de 9,2 % pour s'établir à 306,9 milliards, soit 16,4 % du PIB contre 16,2 % en 2001. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement entend poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années pour renforcer l'administration fiscale et douanière. Il entend également relever les droits d'accises sur les produits éligibles conformément à la directive de l'UEMOA et effectuer un ajustement plus fréquent des prix des produits pétroliers en fonction des cours internationaux. En ce qui concerne les dons, une hausse de 28,3 % est attendue portant ainsi leur niveau à 3,1 % du PIB contre 2,6 % en 2001.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 11,3 % en 2002, pour représenter 20,3 % du PIB contre 19,7 % en 2001. Cette hausse devrait être réajustée pour tenir compte des dépenses additionnelles relatives aux engagements pris par le Gouvernement en 2002 dans les domaines de la politique salariale et de subvention au secteur du coton. A cet égard, le Gouvernement entend prendre des mesures correctrices en vue de contenir l'évolution des dépenses, à travers notamment la limitation des dépenses non prioritaires et le plafonnement de la subvention au secteur coton à 15,8 milliards. Par ailleurs, des ressources extérieures supplémentaires devraient être recherchées auprès des partenaires au développement.

Au total, le déficit budgétaire global devrait se stabiliser à 14,8 milliards, représentant 0,8 % du PIB en 2002 contre 0,9 % en 2001. Le déficit budgétaire global hors dons passerait de 3,5 % en 2001 à 3,9 % du PIB en 2002. Il est attendu une aggravation de ces déficits en raison des dépenses additionnelles décidées par le Gouvernement.

2.1.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

La balance des paiements est ressortie excédentaire de 60,0 milliards par rapport à l'année 2000. Ce solde positif est induit exclusivement par l'évolution favorable du compte de capital et d'opérations financières, dont l'excédent s'est situé à 225,7 milliards. Quant au solde des transactions courantes, il a été déficitaire de 97,4 milliards, en liaison avec les déficits enregistrés au niveau des soldes commercial (140,4 milliards), des services (39,3 milliards) et des revenus (15,6 milliards).

² L'encours de la dette intérieure en 2001 a été estimé sur la base du stock à fin 2000 selon la publication du FMI, en tenant compte des différents flux qui ont été enregistrés en 2001.

L'évolution défavorable de la balance commerciale est due aux opérations de réexportation. Les transferts courants sont ressortis à 97,9 milliards contre 79,1 milliards en 2000, en liaison essentiellement avec la hausse des transferts, publics et privés.

Hors transferts officiels, le déficit courant a représenté 7,8 % du PIB contre 4,8 % en 2000.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est s'établi à 225,7 milliards, du fait de l'évolution favorable des transferts en capital, notamment des dons projets, des investissements de portefeuille et des tirages publics.

2.1.5. SITUATION MONETAIRE

En s'établissant à 469,7 milliards à fin décembre 2001, les avoirs extérieurs nets ont enregistré une hausse de 128,3 milliards par rapport à l'année précédente. Cette évolution a concerné la Banque Centrale et les banques. La position extérieure nette de la BCEAO s'est renforcée de 112,5 milliards, pour ressortir à 365,0 milliards, en relation avec les rapatriements des recettes d'exportation et une mobilisation importante des ressources extérieures, en appui aux programmes d'ajustement. Les avoirs extérieurs nets des banques ont, pour leur part, augmenté de 15,8 milliards au cours de l'année pour s'établir à 104,7 milliards au 31 décembre 2001, en raison essentiellement de l'amélioration de la position vis-à-vis des autres pays de l'UMOA.

La position nette du gouvernement s'est améliorée de 53,6 milliards, pour s'établir à - 113,0 milliards à fin décembre 2001, en liaison essentiellement avec la hausse de 46,5 milliards des dépôts publics.

Les crédits à l'économie se sont légèrement repliés de 1,2 milliard pour s'établir à 192,8 milliards à fin décembre 2001, en relation avec la baisse de 3,1 milliards des concours ordinaires, dont l'effet a été amoindri par la hausse de 1,9 milliard des crédits de campagne. Le taux de financement de l'économie s'est dégradé, ressortant à 11,0 % en 2001 contre 12,1 % en 2000.

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire s'est accrue de 59,1 milliards ou 12,3 % durant l'année 2001, pour s'établir à 539,1 milliards. Cette forte expansion de la liquidité globale s'est traduite par un accroissement de 12,6 milliards ou 6 % de la circulation fiduciaire et de 44,1 milliards ou 16,8 % des dépôts.

2.1.6. ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

Le ratio du **solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** s'est établi à 0,2 % en 2001, pour un objectif de 0,6 % fixé dans le cadre du Programme Pluriannuel. Ce résultat est dû à un accroissement plus que proportionnel des dépenses de base, notamment les salaires et transferts, par rapport aux recettes budgétaires. Toutefois, l'accord conclu entre le Gouvernement et les syndicats en mars 2002 devrait avoir une incidence notable sur ce ratio.

En 2002, l'excédent du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal s'améliorerait en s'établissant à 1,0 % pour un objectif de 0,6 %. Cette performance résulterait d'une meilleure mobilisation des ressources budgétaires.

Le **taux d'inflation annuel moyen** s'est établi à 4 % en 2001, se situant ainsi pour la deuxième année consécutive au-dessus de la norme communautaire de 3 % maximum.

Les perspectives 2002 se traduiraient par le maintien du taux d'inflation annuel moyen à la limite de la norme du critère de convergence, soit 3,1%.

Les données sur la dette du Bénin, laissent afficher un **ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** de 59,1 % du PIB pour un objectif de 66,5 %, la norme communautaire étant de 70 %.

La **non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs** a été respectée conformément au Programme pluriannuel de convergence.

La **non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** a été respectée, conformément au Programme pluriannuel de convergence.

En 2002, le Bénin ne prévoit pas l'accumulation des arriérés de paiement.

Critères de second rang

Le ratio de la **masse salariale sur recettes fiscales** a été de 32,0 % en 2001 pour un objectif de 31,8 % retenu dans le Programme Pluriannuel. La norme communautaire de 35 % maximum est respectée et il en serait de même en 2002 où le taux se situerait à 31 %.

Le ratio **des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** s'est établi à 18,9 % pour un objectif de 21,5 %. En dépit des progrès enregistrés par rapport à l'année précédente, ce ratio reste en dessous de l'objectif et de la norme communautaire de 20 %. En 2002, ce ratio devrait atteindre 21,6 % reflétant ainsi l'effort du Gouvernement dans la poursuite des investissements publics en vue de soutenir durablement la croissance et de lutter plus efficacement contre la pauvreté.

Le ratio **déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** s'est situé à 7,8 % pour un objectif de 5,2 %. En 2000, ce ratio était de 4,8 %. La détérioration de ce ratio est imputable à l'évolution défavorable de la balance commerciale par suite des opérations de réexportations et à l'aggravation du déficit de la balance des revenus nets. Les perspectives pour l'année 2002 indiquent une légère amélioration de ce ratio, qui se situerait à 7,4 % du PIB.

Le **taux de pression fiscale** s'est établi à 14,2 % en 2001 pour un objectif de 14,5 % retenu dans le Programme pluriannuel. En 2002, les perspectives de croissance de recettes ne devraient pas concourir à une amélioration significative du taux de pression fiscale qui s'établirait à 14,6 %.

En 2001, globalement, l'état des critères de convergence a été satisfaisant. En 2002 les efforts du gouvernement tenteront de consolider la situation acquise tout en accordant une attention particulière aux critères de convergence relatifs aux taux d'inflation et au déficit

extérieur courant hors dons qui ne convergeraient pas vers les objectifs communautaires en 2002.

2.1.7. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

Les mesures prises en vue de maintenir la stabilité du cadre macro-économique devraient se poursuivre afin d'assainir les finances publiques et de promouvoir une croissance économique durable permettant une réduction sensible de la pauvreté.

Au niveau de la politique de l'offre, l'accélération des réformes structurelles portant sur le programme de privatisation des entreprises publiques et sur les initiatives visant à rendre l'environnement légal et réglementaire plus attractif pour les investisseurs, doit être poursuivie et intensifiée dans l'optique d'une amélioration durable de la compétitivité de l'économie béninoise.

Le taux d'inflation qui reste constamment supérieur à la norme communautaire de 3 %, constitue une préoccupation majeure. Pour contenir ce niveau d'inflation, l'accent devrait être porté sur la promotion des cultures vivrières en vue de favoriser une meilleure disponibilité et un accès régulier des populations aux produits alimentaires de base et aux intrants agricoles. Dans ce cadre, il conviendrait d'améliorer les circuits de distribution et de commercialisation des produits à travers une meilleure intégration des marchés.

S'agissant des finances publiques, les efforts d'assainissement devraient se poursuivre dans le sens d'une meilleure maîtrise des dépenses courantes, notamment la masse salariale et les dépenses de transferts et subventions. En outre, un accent particulier devrait être mis sur la mobilisation des recettes budgétaires. Les mesures à envisager devraient porter sur l'élargissement de l'assiette fiscale, à travers notamment une meilleure fiscalisation du secteur informel, et sur le renforcement de l'administration fiscale et douanière.

Enfin en matière de dette intérieure, il est important de procéder au recensement effectif de l'encours afin de permettre un traitement approprié de cette catégorie de dette et de faciliter la détermination du critère relatif à l'encours de la dette publique totale en pourcentage du PIB.

2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO

La situation économique en 2001 a été caractérisée par une reprise de l'activité économique avec un taux de croissance de 5,8 % contre 2,2 % en 2000. Ce raffermissement de la croissance a été réalisé dans un contexte de tensions inflationnistes liées aux difficultés d'approvisionnement des marchés en produits vivriers et à la hausse des prix du carburant.

Au plan des finances publiques, la situation a été marquée par l'amélioration des soldes budgétaires globaux rapportés au PIB, en rapport avec la maîtrise des dépenses publiques liée à la baisse des investissements financés sur ressources extérieures. Ainsi, il se dégage un déficit budgétaire global représentant 3,6 % du PIB en 2001 contre 4,1 % en 2000.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, le déficit courant hors dons est ressorti à 14,5 % du PIB en 2001 contre 16,9 % en 2000. Cette réduction du déficit extérieur courant s'explique par l'augmentation du niveau des exportations totales, notamment celle du coton.

La situation monétaire a été caractérisée par l'accroissement des avoirs extérieurs nets et des crédits à l'économie. Au total la masse monétaire a progressé de 2,3 %.

Dans l'ensemble, le profil des indicateurs de convergence s'est détérioré. En effet, sur les huit critères définis dans le cadre du Pacte, quatre indicateurs dont le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (critère clé) se sont dégradés par rapport à 2000, tout en n'étant pas conformes aux normes communautaires.

2.2.1. PRODUCTION

En 2001, les dernières estimations indiquent une reprise de l'activité économique avec un taux de croissance de 5,8 % contre 2,2 % en 2000.

Cette croissance a été impulsée par les activités du secteur primaire qui a bénéficié d'une pluviométrie satisfaisante au cours de la campagne agricole 2001/2002. La production de coton graine, bénéficiant en plus d'une hausse de près de 40 % des superficies emblavées et d'une augmentation de 8,9 % du prix au producteur³, a connu une hausse d'environ 45 % pour se situer à un niveau dépassant 400.000 tonnes. Ainsi, la valeur ajoutée du secteur primaire a progressé de 10,1 % en 2001 après un repli de 3,8 % en 2000.

Les activités dans le secteur secondaire ont progressé de 1,3 % contre 7,4 % en 2000. Cette décélération est liée au repli des investissements, notamment dans les BTP et les industries extractives et manufacturières qui ont connu un ralentissement de leurs activités.

S'agissant du secteur tertiaire, sa valeur ajoutée a enregistré une croissance de 4,4 % contre 5,1 % en 2000. Cette décélération s'explique par le faible niveau d'accroissement des activités de services marchands, notamment le commerce et les transports en liaison avec la contraction des investissements dans ces branches.

³ Ce prix ne prend pas en compte la ristourne de 25 FCFA / kg versée aux producteurs.

Dans l'ensemble, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire, à la croissance du PIB, ont été respectivement, de 3,5 points, 0,3 point et 2,0 points en 2001.

Du point de vue de la demande, la croissance a été portée par la consommation finale et dans une moindre mesure par le solde commercial. En revanche, les investissements ont diminué. La consommation finale a progressé de 8,9 % suite à l'augmentation de 9,7 % de sa composante privée. La régression des investissements de 9,5 % résulte de la forte contraction de 21,4 % de la composante publique et du faible accroissement de 0,8 % de la composante privée qui poursuit son ralentissement. Quant aux échanges extérieurs, les exportations ont progressé de 4,0 % et les importations sont restées quasiment stables en rapport avec la contraction des investissements. Globalement, les contributions à la croissance du PIB de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs ont été, respectivement, de 7,6 points, -2,3 points et 0,4 point.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute a baissé pour la deuxième année consécutive. Il s'est situé à 7,3 %, indiquant un repli de 2,6 points de pourcentage par rapport à 2000. Cette baisse, imputable à l'augmentation de la consommation, a contribué à la contraction du taux d'investissement de 6,0 points de pourcentage du PIB pour se situer à 23,1 % en 2001.

Pour l'année 2002, l'activité économique connaîtrait une croissance de 5,6 % en léger ralentissement par rapport à l'année précédente, du fait de la forte décélération des activités du secteur primaire qui connaîtrait une croissance de 4,8 % contre 10,1 % en 2001. Cette évolution s'expliquerait par la baisse d'environ 12 % des prix au producteur du coton pour la campagne 2002/2003 en vue de préserver l'équilibre financier du secteur cotonnier compte tenu de la faiblesse des cours internationaux. Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à cette croissance seraient, respectivement, de 1,7 point, 1,7 point et 2,2 points.

Du côté de la demande, la croissance serait portée essentiellement par la consommation et l'investissement. En effet, les contributions de la consommation de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB seraient, respectivement, de 2,4 points, 2,6 points et 0,6 point.

Le taux d'épargne intérieure brute devrait croître de 1,8 point de pourcentage du PIB pour se situer à 9,1 % en 2002. Cette amélioration expliquerait la progression du taux d'investissement brut de 2,3 points de pourcentage du PIB pour s'établir à 25,4 % en 2002.

2.2.2. PRIX ET INFLATION

L'année 2001 a été caractérisée par une hausse du niveau général des prix résultant des vives tensions inflationnistes observées sur les marchés des céréales et des hydrocarbures. Ces tensions s'expliquent, d'une part, par une offre insuffisante des produits vivriers induite par les faibles résultats de la campagne agricole 2000/2001 et, d'autre part, par la hausse des cours des produits pétroliers. Au total, le taux d'inflation annuel moyen a été de 4,9 % en 2001 contre -0,3 % en 2000. Cette évolution est principalement due aux types de consommation "Produits alimentaires, boissons et tabac" et "Transport" qui ont contribué au taux d'inflation pour, respectivement, 2,0 points et 2,3 points.

En glissement annuel au premier trimestre 2002, le taux d'inflation a été de 1,7 % contre 4,7 % à la même période de l'année 2001. L'inflation au premier trimestre 2002 s'explique par la hausse des prix des types de consommation "Produits alimentaires, boissons et tabac" et "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles", qui ont contribué respectivement pour 1,6 point et 0,4 point. Le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 4,1 % en 2002 du fait de la hausse des prix des types de consommation " Produits alimentaires, boissons et tabac" et "Transports", imputable, d'une part, à la faiblesse de l'offre de produits alimentaires et, d'autre part, à la hausse des prix des produits pétroliers et à son effet de diffusion sur les prix des autres produits. Cette prévision de taux d'inflation de 2002 pourrait être revue à la baisse si la maîtrise des prix des produits alimentaires se poursuivait au cours des trois derniers trimestres.

2.2.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

Au plan des finances publiques, la situation a été caractérisée, d'une part, par la faible mobilisation des recettes et, d'autre part, par la maîtrise des dépenses liée à la baisse des investissements financés sur ressources extérieures.

Les recettes budgétaires ont augmenté de 4,0 % pour s'établir à 228,0 milliards, soit 12,2 % du PIB contre 13,3 % en 2000. Les recettes fiscales, bien qu'en augmentation de 5,1 % en 2001, ont représenté 11,4 % du PIB contre 12,3 % en 2000. Cette évolution provient surtout des recettes liées à la fiscalité intérieure et dans une moindre mesure aux recettes sur le commerce international. L'augmentation des taxes sur biens et services, est imputable à l'accroissement de 37,2 % du recouvrement au titre de la TVA, lié à l'application de la nouvelle taxation des produits pétroliers visant un élargissement de la base taxable. Les recettes non fiscales ont baissé de 10 % en 2001.

S'agissant des dons, ils ont progressé de 3,6 % pour s'établir à 139,7 milliards, soit 7,5 % du PIB contre 8,2 % en 2000.

Les dépenses totales ont progressé de 4,2 % pour s'établir à 436,9 milliards, soit 23,4 % du PIB contre 25,5 % en 2000. Cette évolution résulte d'une augmentation sensible des dépenses courantes et d'une légère baisse des dépenses en capital. L'augmentation de 10,1 % des dépenses courantes est surtout imputable aux dépenses primaires, notamment, les transferts et subventions qui ont progressé de 16,7 % pour s'établir à 57,2 milliards en 2001. La masse salariale et les autres dépenses courantes ont augmenté, respectivement, de 9,9 % et 4,6 %. La progression de la masse salariale est principalement due à l'application de la nouvelle grille salariale à tous les agents et au recrutement de nouveaux agents contractuels.

Quant aux dépenses en capital, leur faible contraction est imputable aux dépenses d'investissement financées sur ressources externes, celles financées sur ressources internes ayant fortement augmenté. Ainsi, le déficit est demeuré en deçà de l'objectif fixé dans le programme malgré la faible mobilisation des recettes.

Au total, il en est résulté une amélioration des soldes budgétaires globaux, en termes de PIB. Cette amélioration est surtout imputable à la maîtrise des dépenses qui s'explique par la contraction des investissements financés sur ressources extérieures. Le déficit global hors dons est ressorti à 207,0 milliards, soit 11,1 % du PIB contre 12,3 % un an plus tôt. S'agissant du déficit global, il s'est élevé à 67,3 milliards, représentant 3,6 % du PIB contre 4,1 % en 2000. Concernant le déficit global base caisse, il s'est réduit en passant de 77,1 milliards en 2000 à 54,7 milliards en 2001, soit respectivement 4,7 % et 2,9 % du

PIB. Ce besoin de financement a été couvert par des ressources extérieures. Le financement intérieur a été de -4,6 milliards.

Par ailleurs, il subsiste des dépenses engagées non mandatées pour un montant de 12,7 milliards.

L'objectif principal du projet de budget pour 2002 est le relèvement du niveau des recettes fiscales à 13,8 % du PIB afin de contenir le déficit global et de limiter l'endettement de l'Etat. Pour la limitation de l'endettement, il est prévu de contenir le déficit global, hors dépenses PPTTE, à 3,5 % du PIB en 2002.

Pour assurer le relèvement des recettes, les mesures envisagées portent notamment sur :

- L'amélioration des recettes liées à la taxe sur les produits pétroliers (TPP) afférente aux carburants super et ordinaire et au gasoil ;
- La révision à la baisse des seuils d'imposition du BIC et de la TVA, entrant dans le cadre des normes communautaires ;
- Le relèvement du seuil d'application de la Contribution du Secteur Informel (CSI) et la révision du barème ;
- L'introduction d'une redevance routière (vignette) pour les véhicules et les mobylettes, et une application stricte des dispositions fiscales en matière de droits fonciers ;
- Le renforcement des administrations des impôts et des douanes, notamment, par l'accélération de leur informatisation.

En dépit du ralentissement de l'activité économique, la mise en œuvre de ces mesures permettrait d'atteindre un niveau de recettes qui passerait de 228,0 milliards en 2001 à 273,5 milliards en 2002, soit 13,3 % du PIB contre 12,2 % en 2001. Cette augmentation sensible des recettes totales résulterait de la hausse simultanée des recettes fiscales et des recettes non fiscales. L'amélioration des recettes fiscales proviendrait de l'accroissement concomitant des recettes fiscales intérieures et des recettes sur le commerce international.

En 2002, les dons devraient être mobilisés à hauteur de 139,2 milliards, soit 6,8 % du PIB contre 7,5 % en 2001.

En ce qui concerne les dépenses totales, elles devraient croître de 9,1 % pour s'établir à 476,7 milliards, représentant 23,2 % du PIB. Cette augmentation serait principalement due aux dépenses en capital financées sur ressources internes et à la masse salariale. Les dépenses courantes progresseraient de 5,1 % pour se situer à 226,0 milliards, soit 11,0 % du PIB contre 11,5 % en 2001. Cette évolution serait surtout imputable à la masse salariale qui augmenterait de 17,6 % du fait du glissement catégoriel, en sus d'une allocation pour la seconde tranche de la révision de la grille indemnitaire. En revanche, les autres composantes des dépenses courantes devraient connaître une contraction en 2002. L'augmentation des dépenses d'investissement s'expliquerait par la forte hausse de 51,9 % des investissements financés sur ressources internes, la composante financée sur ressources externes se réduisant légèrement.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se solderait par une réduction des principaux déficits budgétaires. Le déficit global hors dons baisserait de 1,4 point en s'établissant à 9,7 % du PIB excepté le déficit base caisse. Le déficit global en terme de PIB se réduirait également en passant à 1,3 % en 2002. Quant au déficit global base caisse, il s'aggraverait de 14,1 milliards en se situant à 68,8 milliards en 2002.

S'agissant de la dette publique, son encours a augmenté de 8,5 % pour se situer à 1 302,2 milliards en 2001, soit 69,7 % du PIB contre 72,9 % en 2000. Cette progression résulte de la hausse de 13,3 % de la composante extérieure et de la baisse de 29,2 % de la composante intérieure, qui se sont établies, respectivement, à 1 116,9 milliards et 185,3 milliards en 2001. L'augmentation de la dette extérieure est en partie imputable à l'appréciation des taux de change du dollar américain, principale monnaie dans laquelle est libellée une part importante de l'encours. Le service de la dette publique rapporté aux recettes budgétaires s'est détérioré en se fixant à 26,7 % en 2001 contre 25,2 % en 2000. Par contre le service de la dette, en terme des exportations, s'est amélioré en passant de 34,2 % en 2000 à 32,8 % en 2001, en liaison avec l'augmentation des exportations.

En 2002, l'encours de la dette publique totale se situerait à 1 319,0 milliards. La dette extérieure est estimée à 1 161,0 milliards, soit 88,0 % de l'encours total. Quant à la dette intérieure, son encours, en baisse régulière depuis 2000, s'établirait à 158,0 milliards en 2002 contre 185,3 milliards en 2001. Le service de la dette publique contractuelle baisserait à nouveau en 2002 pour se situer à 43,9 milliards, soit 16,0 % des recettes budgétaires contre 26,7 % un an plus tôt.

Les critères relatifs au point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée ayant été atteint en mars 2001, et la mise à jour de la soutenabilité de la dette ayant été effectuée sur la base de l'endettement à fin-2001, le point d'achèvement de cette Initiative a été approuvé par les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque mondiale en avril 2002 avec un complément d'allègement de 129 millions de dollars en valeur actualisée nette. Les engagements visés de dépenses financées sur les ressources PPTE sont estimés à 22,5 milliards sur les mobilisations de 2000 et de 2001.

L'engagement de la totalité des dépenses au titre des concours PPTE pour 2002, estimées à 25,2 milliards, serait effectué avant le 31 décembre 2002. Au total, les engagements visés de dépenses, financées par les concours PPTE en 2002 s'élèveraient à 47,7 milliards. Sur la base des utilisations programmées des ressources PPTE, environ 39 % seront affectées à des dépenses courantes, et 61 % à des dépenses d'investissements. L'utilisation des ressources PPTE devrait être accélérée avec le transfert de la totalité des soldes dans le compte PPTE au Trésor public dans un compte ouvert dans les livres de la BCEAO.

2.2.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Les transactions avec l'extérieur se sont soldées par un excédent de 7,0 milliards contre un déficit de 29,0 milliards en 2000. Cette amélioration a résulté principalement d'un excédent du compte de capital et d'opérations financières de 213,2 milliards, atténué par le déficit de 212,1 milliards du solde des transactions courantes.

Le solde déficitaire de la balance des paiements courants est imputable aux balances commerciales, des services et des revenus.

En effet, le déficit commercial s'est chiffré à 204,4 milliards, en légère contraction par rapport à 2000, à la suite d'une hausse plus importante des exportations par rapport aux importations. Les exportations se sont élevées à 168,9 milliards, en progression de 22,5 milliards, imputable principalement au coton fibre. Quant aux importations, elles se sont situées à 373,3 milliards, en progression de 4,7 milliards sous l'impulsion des produits alimentaires et pétroliers.

Le solde déficitaire de la balance des services est ressorti à 76,0 milliards, en quasi-stabilité par rapport à 2000. Le déficit du solde des revenus nets s'est établi à 13,9 milliards en 2001, contre 14,3 milliards un an auparavant.

Les entrées nettes au titre des transferts courants sans contrepartie se sont situées à 82,2 milliards en contraction de 4,6 milliards par rapport à l'année précédente. Cette évolution est exclusivement imputable aux transferts privés, notamment les rapatriements des économies des travailleurs émigrés, les transferts publics ayant progressé de 8,0 milliards par rapport à 2000.

Hors transferts officiels, le déficit courant a représenté 14,5 % du PIB contre 16,9 % en 2000.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est chiffré à 213,2 milliards, soit un accroissement de 18,3 milliards imputable à la consolidation de l'excédent du compte des opérations financières, en liaison essentiellement avec la hausse des tirages publics.

Le financement exceptionnel s'est élevé à 23,4 milliards du fait de la remise de dette obtenue dans le cadre de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE).

2.2.5. SITUATION MONETAIRE

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont inscrits en hausse de 7,3 milliards en s'établissant à 133,1 milliards à fin décembre 2001. Cette évolution a concerné l'Institut d'émission dont les réserves extérieures nettes ont augmenté de 27,5 milliards. La position extérieure nette des banques a pour sa part diminué de 20,1 milliards. L'évolution de la position extérieure nette de la Banque Centrale s'explique par la mobilisation des ressources extérieures en appui au Programme de réforme économique et financier et par rapatriement des recettes d'exportation. S'agissant des banques, l'évolution de leur position extérieure est imputable essentiellement à la baisse des avoirs en comptes de correspondants, liée au rapatriement des excédents de trésorerie et à la hausse des engagements extérieurs.

La position nette du gouvernement s'est améliorée de 25,7 milliards, en s'établissant à 58,8 milliards à fin décembre 2001. Cette évolution est consécutive à un accroissement de 21,8 milliards des dépôts publics à la suite des mobilisations des ressources en appui au Programme de réforme économique et financier, renforcé par la baisse de 3,9 milliards des engagements de l'Etat vis-à-vis du système bancaire.

L'encours des crédits à l'économie, s'est accru de 30,5 milliards ou 13,9 % pour se fixer à 249,6 milliards à fin décembre 2001, résultant de la hausse de 20,7 milliards des concours ordinaires et de 9,8 milliards des crédits de campagne. L'évolution des concours ordinaires s'explique par l'augmentation de 16,8 milliards ou 10,2 % des crédits de court terme et de 13,7 milliards des crédits à moyen et long terme.

La masse monétaire a augmenté de 9 milliards ou 2,3 % pour s'établir à 424,4 milliards, en relation avec l'accroissement de 25,0 milliards des dépôts et de la baisse de 16,1 milliards de la circulation fiduciaire qui se sont fixés respectivement à 303,8 milliards et 120,6 milliards.

2.2.6. ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit selon les critères :

Critères de premier rang

Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (critère clé) est passé de -1,4 % en 2000 à -2,1 % en 2001 pour un objectif de -1,6 % du PIB. Cette contre-performance est imputable à la faible mobilisation des recettes et à la forte augmentation des dépenses de base, notamment, les dépenses courantes. Aussi, les mesures d'ajustement des dépenses au niveau des recettes annoncées dans le programme n'ont-elles pas été suffisantes en 2001.

Ce ratio passerait de -2,1 % en 2001 à -1,6 % en 2002 pour un objectif de 0,2 %. Cette évolution, réalisée dans un contexte marqué par la relance des investissements publics financés sur ressources internes, résulterait de la maîtrise des dépenses courantes et de la progression particulièrement forte des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Bien que d'importants efforts soient entrain d'être déployés pour améliorer cet indicateur, la norme du critère y relatif ne serait pas respectée en fin décembre 2002.

Le taux d'inflation annuel moyen a été de 4,9 % contre -0,3 % en 2000 pour une norme communautaire de 3 % maximum. Cette contre-performance, en matière de maîtrise de l'inflation, est imputable à l'augmentation des prix des produits céréaliers, consécutive aux résultats peu satisfaisants de la campagne agricole 2000/2001. En 2002, la disponibilité des produits vivriers sur les marchés pourrait infléchir le prix des produits alimentaires, de sorte que le taux d'inflation annuel moyen serait inférieur à 3 %.

Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, pour un objectif initial de 61,2 %, a atteint 69,7 % en 2001 contre 72,9 % en 2000. Le taux d'endettement en 2002 serait réduit de 5,5 points pour atteindre 64,2 %, l'objectif étant de 59,3 %. Cette évolution du taux d'endettement s'inscrirait dans le cadre du programme d'allègement de la dette prévu au titre de l'Initiative PPTE.

Les arriérés de paiement :

La non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante a été respectée. En 2002, le Gouvernement ne prévoit pas d'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

La non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante a été respectée en 2001. En 2002, les efforts déployés devraient être poursuivis en vue d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.

Critères de second rang

Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales s'est détérioré en progressant de 2,0 points pour s'établir 45,7 % en 2001, pour un objectif de 38,9 % retenu dans le programme pluriannuel. Cette contre-performance traduit l'insuffisance des efforts en matière de maîtrise de la masse salariale, liée à l'application de la nouvelle grille salariale à tous les agents et au recrutement de nouveaux agents contractuels. Ce ratio se réduirait légèrement pour s'établir à 45,2 % en 2002, pour une norme communautaire de 35 %. Ces résultats indiquent un relâchement d'efforts depuis 1999 en matière de maîtrise de la masse salariale.

Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales, est passé de 23,4 % en 2000 à 24,6 % en 2001 pour un objectif de 26,3 % en 2001 arrêté dans le programme. En dépit de cette faible performance par rapport à l'objectif, le niveau de ce ratio en amélioration reste conforme à la norme communautaire de 20 % minimum à atteindre au plus tard fin décembre 2002.

En 2002, cet indicateur devrait s'améliorer de 6,8 points de pourcentage en se situant à 31,4 % contre 24,6 % en 2001, pour un objectif de 23,9 %. Cette évolution est due à la forte augmentation de 51,9 % des investissements publics financés sur ressources internes. Ces investissements seraient réalisés en faveur des secteurs sociaux de base dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal s'est situé à 14,5 % pour un objectif de 13,7 % du programme. Par rapport à l'année précédente, ce ratio s'est réduit de 2,4 points en 2001, en raison de l'augmentation du niveau des exportations, suite à la hausse des volumes et des prix des exportations de coton. En 2002, le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal se réduirait encore de 1,1 point pour se situer à 13,4 % pour un objectif de 15,7 %. Cette performance serait liée à l'amélioration de la balance commerciale et de la balance des revenus nets. Toutefois, ce niveau reste en deçà de la norme communautaire de convergence retenue pour cette année 2002.

Le taux de pression fiscale s'est réduit de 0,9 point en s'établissant à 11,4 % en 2001, pour un objectif de 13,3 % retenu dans le programme, en liaison avec la faible mobilisation des recettes fiscales. En 2002, ce ratio s'améliorerait de 0,9 point en rapport avec la forte augmentation de 24,6 % des recettes fiscales jamais égalée depuis 1994. Cette évolution ne serait possible que grâce au renforcement et à la mise en œuvre rigoureuse des mesures d'amélioration des recettes fiscales annoncées dans le programme et la Loi de Finances 2002.

L'exécution du programme en 2001 indique un essoufflement des efforts en matière de convergence. En effet, au niveau des critères de premier rang, deux indicateurs dont celui relatif au critère clé, se sont détériorés. Quant aux critères de second rang, deux indicateurs dont le ratio masse salariale sur recettes fiscales, se sont également dégradés en 2001. Par ailleurs il apparaît en 2001 que les objectifs retenus dans le programme n'ont pas été atteints, excepté celui relatif aux arriérés de paiement. Toutefois, les normes du taux d'endettement et du ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales ont été respectées en 2001. Les performances enregistrées en 2001 sont insuffisantes pour assurer la convergence économique en 2002.

2.2.7. RECOMMANDATIONS

L'analyse de la situation économique et financière et l'état de convergence font ressortir des contre-performances comparativement aux objectifs et aux réalisations passées. Pour rectifier sensiblement ces évolutions défavorables en vue d'atteindre les objectifs de convergence en 2002 conformément au Pacte, les Autorités devraient prendre des mesures vigoureuses d'ajustement de court et moyen terme. Ces mesures devraient porter sur :

- La poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles retenues dans le programme en vue de promouvoir la production.
- La maîtrise de l'inflation à travers un approvisionnement régulier du marché en produits alimentaires, notamment, par une meilleure répartition de l'excédent agricole et par le développement des cultures maraîchères et de contre saison. Par ailleurs, une attention particulière doit être accordée aux effets de la stimulation de la demande du point de vue budgétaire et monétaire.
- La réduction du déficit extérieur courant par la maîtrise des importations, la diversification des exportations et le développement des échanges intra-communautaires par l'amélioration de la compétitivité.
- L'intensification des efforts visant une mobilisation plus accrue des ressources budgétaires, notamment, des recettes fiscales, en mettant l'accent sur les mesures de réduction des exonérations, de l'élargissement de l'assiette fiscale, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ainsi que sur les mesures de consolidation de l'efficacité des administrations fiscales et douanières.
- La maîtrise durable des dépenses courantes, notamment la masse salariale et les dépenses de transferts et subventions et, l'amélioration du niveau d'engagement des ressources PPTE.

2.3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE

L'année 2001 a été marquée par l'exécution d'un programme intérimaire soutenu par les ressources d'un budget sécurisé. Dans ce contexte, le taux de croissance économique s'est établi à -0,9 % contre -2,4 % en 2000. Le taux d'inflation moyen annuel a été de 4,4% contre 2,5 % en 2000. Elle a été alimentée notamment par la pénurie des produits alimentaires sur le marché intérieur.

S'agissant des finances publiques, une amélioration des recettes budgétaires impulsées par les recettes fiscales jointe à une forte contraction des dépenses en rapport avec le contexte du budget sécurisé, a permis d'enregistrer une amélioration sensible du solde global. Le déficit de 1,3 % du PIB en 2000 a été suivi d'un excédent de 1,0 % du PIB en 2001.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, le solde courant hors dons a dégagé un excédent représentant 0,7% du PIB contre un déficit de 2,3 % en 2000.

La situation monétaire a été caractérisée par un accroissement de 11,8 % de la masse monétaire. Cette évolution est liée à l'augmentation simultanée des dépôts et de la circulation fiduciaire.

En ce qui concerne l'état de la convergence, le solde budgétaire de base, le solde courant extérieur hors dons et la pression fiscale sont des critères qui sont respectés en 2001.

2.3.1. PRODUCTION

L'activité économique a été marquée en 2001 par un prolongement de la dépression économique amorcée en 2000. Le taux de croissance estimé à -0,9 % contre -2,4 % en 2000, est imputable notamment aux contre-performances des secteurs primaire, secondaire et tertiaire dont les contributions à la croissance ont été respectivement de -0,5, -0,5 et 0,1 point.

L'activité du secteur primaire a replié de 1,5 % après un bond de 9,4 % en 2000, en rapport avec le recul de 6 % de la production des cultures d'exportation. Toutes les cultures d'exportation ont été affectées par la raréfaction de la main-d'œuvre agricole. Excepté le cacao, le caoutchouc et la banane, les autres cultures d'exportation ont connu des difficultés liées à la chute des cours mondiaux.

En effet, s'agissant du café, le bas niveau des prix au producteur explique la baisse de la production de 33,4 %. La quantité produite est estimée à 253.000 tonnes.

La baisse de la production de coton s'est poursuivie. La production est estimée à 151.300 tonnes, soit une baisse de 17,3 %. Cette évolution défavorable s'explique par les difficultés de réorganisation de la filière et la chute continue des cours. La même situation s'observe au niveau de la production d'huile de palme dont la baisse estimée à 16,6 % se ressent également du manque d'entretien du verger.

Par contre, la production d'ananas estimée à 265 900 tonnes et celle de banane douce à 249 400 tonnes sont en hausse respectivement de 4,5 % et 3,5 % en dépit d'une commercialisation difficile de ces produits sur le marché international du fait de la réduction des quotas par l'Union Européenne. L'agriculture vivrière reste sur la tendance

de ces deux dernières années et s'inscrit encore en hausse de 3,4 % favorisant un approvisionnement plus régulier du marché et la bonne tenue des exportations.

L'activité du secteur secondaire a enregistré un repli de 2,4 % après une baisse de 11,2 % en 2000. Cette évolution est liée à l'attentisme des opérateurs économiques consécutif à la récente crise socio-politique. Cette situation a été particulièrement dommageable aux PME qui ont préféré déstocker ou fermer faute de marchés et de financements. La baisse d'activité a affecté la plupart des branches. La production de la branche « textiles et chaussures » exposée à la concurrence des produits de contrebande, a baissé de 12,4 % et celles des branches « mécaniques » et « produits chimiques » ont chuté respectivement de 7,1 % et 6,8 %.

La déprime a affecté également la branche de l'énergie et de l'eau qui a subi l'impact défavorable de la baisse de la production des produits pétroliers et de l'électricité. Le déclin d'activité a été particulièrement sensible dans les branches « extraction du pétrole et des mines » et « matériaux de construction ». Cette dernière s'est fortement ressentie de la chute des commandes publiques qui se sont limitées à l'achèvement des contrats en cours. Les gros projets tels que le troisième pont, la rénovation de l'Hôtel Ivoire et la troisième phase de la Centrale d'Azito ont été gelés. Par ailleurs, les cimenteries ont diminué leur activité en raison de la baisse de la demande intérieure. L'effondrement de la branche BTP a été de 27 %.

L'agro-industrie a vu son activité reculer de 1,4 % et la production d'énergie s'est ressentie des difficultés rencontrées dans le secteur des hydrocarbures et dans le secteur d'électricité. La production totale de produits pétroliers à fin décembre 2001 a été de 2,9 milliards de tonnes, en baisse de 14,7 % par rapport à 2000.

A l'inverse des secteurs primaire et secondaire, le retour à l'équilibre dans le secteur tertiaire semble être réalisé en liaison avec un regain de dynamisme de certaines branches comme les télécommunications et le commerce de détail. Le transport, par contre, a enregistré une baisse imputable au trafic maritime affecté par un repli des tonnages des principales spéculations. Le taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur tertiaire a été de 0,2 % contre -5,8 % en 2000.

Au niveau des emplois, la consommation a progressé de 2 % après une régression de 4,1 % en 2000. Cette évolution est consécutive à la consommation des ménages en progression de 1,6 point de pourcentage du PIB suite au relèvement des salaires et à l'augmentation des prix aux producteurs de certaines spéculations dont le cacao.

Par contre, pour la formation brute de capital fixe (FBCF), la tendance à la baisse amorcée en 1999, s'est maintenue. La FBCF a baissé de 11 % contre 32,2 % en 2000. Toutes les composantes de la FBCF ont chuté. Ces évolutions traduisent la prudence observée par le secteur privé et les difficultés de l'Etat à mobiliser des ressources extérieures dans un contexte de crise socio-politique et d'absence de programme d'ajustement structurel conclu avec les institutions de Bretton Woods.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, les importations en volume se sont accrues de 2,5 % en rapport avec la légère augmentation de la consommation des ménages. Par contre les exportations ont chuté de 4 % en liaison avec la chute de production de la plupart des produits d'exportation. Cette évolution est observée malgré une amélioration des termes de l'échange portée par la bonne tenue des cours de cacao.

Les prévisions pour 2002 laissent entrevoir un retournement de tendance au niveau de l'activité économique en rapport avec la normalisation de la situation socio-politique et le rétablissement des relations de coopération avec les institutions financières internationales. Le taux de croissance devrait se relever pour se fixer à 3%. Tous les secteurs devraient porter cette évolution. En effet, la valeur ajoutée du primaire serait de 2,8 % contre -1,5 % en 2001 sous l'impulsion de bonnes perspectives de récoltes des produits d'exportation et les réformes en cours dans les filières d'exportation. Le secteur secondaire croîtrait de 3,4 % contre -2,4 % en 2001. Le tertiaire porté par l'effet de rattrapage du commerce de détail et la reprise dans le transport et la dynamique des télécommunications, devrait croître de 2,9 % contre 0,2 % en 2001.

Au niveau de la demande, la consommation enregistrerait une légère progression de 0,8 %. La croissance serait donc impulsée par la formation brute de capital fixe qui augmenterait de 39,3 % contre un repli de 11,0 % en 2000. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 2,8%. Le contexte favorable à la mobilisation de ressources extérieures devrait permettre la relance des investissements publics puisque la composante publique de la FBCF serait en hausse de 132 % par rapport à 2001.

Au niveau des échanges avec l'extérieur, l'augmentation des importations des biens d'équipement devrait contribuer à la hausse de 6,3 % des importations. Les exportations progresseraient de 2 %. Au total, la contribution des échanges extérieurs à la croissance du PIB serait de -0,5 %.

En terme nominal, l'épargne intérieure serait de 23,1 % du PIB contre 21,5 % en 2001. Cette évolution traduirait la contraction de la consommation totale.

2.3.2. PRIX ET INFLATION

La régression de l'activité économique s'est accompagnée de vives tensions sur les prix. Le taux d'inflation annuel moyen est estimé à 4,4 % en 2001 contre 2,5 % en 2000. Cette hausse des prix portée par les types de consommation « produits alimentaires, boissons et tabacs », « transports » et « hôtels, café et restaurants », résulte de plusieurs facteurs dont les principaux sont la pénurie des denrées alimentaires liée aux troubles socio-politiques au début de l'année, le relèvement des prix des produits pétroliers dès février 2001, la grève des armateurs de pêche ivoiriens et la mise en application, le 1^{er} août 2001, du taux unique de TVA de 20 % contre un taux moyen de 11,11 % précédemment.

En glissement annuel au premier trimestre 2002, l'inflation a été de 3,9 % contre 4,1 % en 2001. Cette hausse des prix est impulsée par les types de consommation « Produits alimentaires, boissons et tabacs », « Logements, eau, électricité, gaz et Autres combustibles » et « Hôtels café restaurants » dont les contributions respectives à l'inflation ont été de 1,7 point, 0,9 point et 0,7 point. Il est prévu un taux d'inflation annuel moyen de 4,1 % en 2002.

La conjoncture économique a été marquée ces derniers mois en Côte d'Ivoire, par des tensions inflationnistes. L'inquiétude est d'autant plus grande que la petite saison pluvieuse couramment enregistrée en avril et mai de chaque année, met du temps à se mettre en place. Des dispositions sont en train d'être prises pour endiguer la hausse des prix sur le marché de produits vivriers notamment (céréales, poissons, légumes, ...).

Les mesures prises consistent à :

- insérer de nouveaux entrepreneurs dans le secteur d'importation de céréales, notamment du riz ;
- créer des magasins de ventes aux prix modérés dans les quartiers peuplés ;
- convoier chaque semaine au moins 1500 têtes de bovins et de caprins /ovins en provenance des pays du Sahel, etc.

2.3.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La poursuite de la dépression économique en 2001 ne s'est pas accompagnée d'une détérioration de la situation des finances publiques. L'effort d'assainissement s'est accentué en se traduisant par une augmentation des recettes et une contraction des dépenses. L'amélioration du solde budgétaire enregistrée est consécutive en partie aux difficultés de l'Etat à mobiliser des ressources extérieures pour financer les projets et programmes d'investissement, mais aussi à l'exécution rigoureuse du programme intérimaire conclu avec le FMI.

En effet, les recettes budgétaires tirées par les performances des recettes fiscales se sont accrues de 7,9 %. Cette évolution a fait progresser la pression fiscale de 1,1 point en le portant à 17,3 %. La bonne tenue des recettes fiscales est liée à l'amélioration des procédures de recouvrement consécutive à l'introduction d'innovation dans la gestion des finances publiques notamment par la désignation par appel d'offres et sur la base de contrats plans, des responsables des régions financières et par l'aménagement de la fiscalité intérieure avec l'harmonisation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui est passée d'un taux moyen de 11,11 % à un taux unique de 20 %.

Structurellement, les performances sont impulsées essentiellement par les impôts sur le commerce extérieur qui ont compensé les contre-performances des taxes sur les biens et services et des impôts sur les revenus et les bénéfices. En effet, les impôts sur le commerce extérieur portés aussi bien par les taxes à l'importation que celles à l'exportation en hausses respectives de 9,6 % et 20,3 %, se sont améliorés de 14,7 % contre un repli de 17,4 % en 2000. Cette performance s'explique par la reprise des importations, les efforts de maîtrise des exonérations, les actions rigoureuses de lutte contre la fraude et par l'informatisation du système de dédouanement. Les taxes sur biens et services ont augmenté de 12,1 % après une baisse de 2,4 %, une année plus tôt. Par contre, les impôts sur les revenus et les bénéfices ont baissé de 2,5 % en rapport avec la chute des activités des entreprises.

Les recettes non fiscales, malgré le faible taux de recouvrement de la redevance de la téléphonie mobile, sont passées de 2,4 % du PIB en 2000 à 2,5 % en 2001.

L'amélioration des performances des régions consécutives à la mise en œuvre des réformes s'est accompagnée d'un repli des dépenses. En effet, les dépenses totales ont régressé de 4,0 % en s'établissant à 1297,3 milliards en 2001, soit 19,2 % du PIB contre 20,3 % en 2000. Ce comportement est imputable notamment à la forte baisse des dépenses en capital.

En effet, les dépenses courantes ont enregistré un repli de 0,1 point en s'établissant à 17,0 % du PIB en 2001. Cette évolution est liée à la réduction des transferts et

subventions de 11,1 % non compensée par l'augmentation de la masse salariale de 6,6 % liée à l'impact du décrochage des enseignants, au rétablissement des Institutions républicaines dissoutes pendant la transition militaire ainsi qu'à l'accroissement du nombre de députés.

Les dépenses en capital ont enregistré une baisse de 31,1 %. Elles représentent 2,1 % du PIB en 2001 contre 3,1 % en 2000, traduisant ainsi la faible mobilisation de ressources extérieures liée à l'absence de programme économique et financier conclu avec les institutions de Bretton Woods.

La contraction des dépenses globales et la progression des recettes budgétaires ont favorisé l'amélioration des soldes budgétaires. Le solde global hors dons est ainsi ressorti positif à hauteur de 0,4% du PIB contre -1,8 % en 2000. Avec un niveau de dons de l'ordre de 0,6 % du PIB, le solde global s'est établi à 1,0 % du PIB contre -1,3 % en 2000. En raison de l'accumulation nette des arriérés de paiement sur intérêts et sur dépenses intérieures, à hauteur de 159,2 milliards, le solde global base caisse est ressorti excédentaire de 227,6 milliards à fin 2001. Il s'agit d'un recours à l'accumulation des arriérés de paiement pour la couverture d'un besoin de financement, ce qui n'est pas conforme aux normes communautaires.

S'agissant de la dette publique, sa situation est demeurée préoccupante. L'encours de la dette extérieure est de 6 158,3 milliards. Il se décompose comme suit : créanciers bilatéraux 2 379,0 milliards, créanciers multilatéraux 2 380,5 milliards, créanciers privés du Club de Londres 1359,5 milliards et autres créanciers 39,3 milliards. Le service de la dette extérieure à fin décembre 2001, est estimé à 580,0 milliards. Il représente 52,1 % des recettes budgétaires. Du fait de la restriction budgétaire dans le cadre du budget sécurisé, la priorité a été accordée aux créanciers multilatéraux.

L'encours de la dette intérieure est passé de 1 049,5 milliards en 2000 à 987,6 milliards en 2001, dont 204 milliards de concours directs au titre de l'article 16.

Dans l'ensemble, la bonne exécution du programme intérimaire a créé les conditions d'une reprise de la coopération avec les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires au développement. Les prévisions pour 2002 laissent ainsi entrevoir une amélioration de la situation des finances publiques. En particulier, il est attendu un afflux de capitaux extérieurs qui devrait favoriser la reprise des investissements publics. Toutefois, les soldes budgétaires seraient marqués par une détérioration résultant d'une progression rapide des dépenses par rapport à celle des recettes budgétaires. En effet, les recettes budgétaires s'amélioreraient de 7,3 % pour représenter 20,2 % du PIB contre 19,8 % en 2001. L'impulsion proviendrait beaucoup plus des recettes fiscales dont le taux de pression devrait stagner autour de 17,3 %. Les recettes sur le commerce international augmenteraient de 7,5 %, les taxes sur biens et services de 4,4 % et les impôts sur les revenus et bénéfices de 4,3 %.

Les dépenses totales tirées par les dépenses en capital notamment devraient augmenter de 15,6 % pour représenter 21,1 % du PIB contre 19,2 % en 2001. En effet, les dépenses courantes connaîtraient une légère augmentation, soit 1,7 % contre une baisse de 0,8 % en 2001. Cette évolution résulterait de la progression relativement forte, soit 15,4 %, des transferts et subventions, de l'augmentation de 5,4 % de la masse salariale et de la contraction de 7,8 % des autres dépenses courantes. Pendant ce temps, les dépenses en capital dopées par l'afflux de capitaux consécutif à la conclusion d'un programme économique et financier avec les institutions de Bretton Woods en mars 2002, devraient

enregistrer une augmentation de 126,8 % contre un recul de 31,1 % en 2001. Elles représenteraient ainsi 4,6 % du PIB contre 2,1 % en 2001. Il s'agit en fait d'un retournement de tendance par rapport à la période 1999-2001 favorisé principalement par les dépenses en capital sur financement extérieur dont le niveau passerait de 59,3 milliards, soit 0,9 % du PIB en 2001 à 190 milliards, soit 2,7 % du PIB en 2002.

L'accroissement plus que proportionnel des dépenses malgré la reprise des financements extérieurs devrait entraîner une détérioration des soldes budgétaires. Le solde global hors dons ressortirait déficitaire de 1 % du PIB contre un excédent de 0,4 % en 2001. Quant au solde global, il demeurerait déficitaire à hauteur de 0,5 % du PIB contre un excédent de 1,0 % en 2001. En liaison avec un apurement à hauteur de 88 milliards des arriérés de paiements sur les dépenses intérieures et de 643,6 milliards des arriérés de paiements sur intérêts extérieurs, le déficit global base caisse serait de 765,1 milliards. Son financement s'opérerait à travers, entre autres, les rééchelonnements de la dette éligible au Club de Paris à hauteur de 877 milliards intervenus au cours du mois d'avril. A mi mai, le gap de financement se situerait autour de 456 milliards au lieu de 1 440 milliards à fin mars 2002.

La dette extérieure constitue un véritable goulot d'étranglement pour l'économie ivoirienne. Les efforts déployés et les engagements pris par le Gouvernement ont abouti à la restructuration auprès du Club de Paris. Le rééchelonnement en 2002 est de l'ordre de 877 milliards. Les négociations se poursuivront dans le même sens pour la dette commerciale (Club de Londres) en vue de conférer aux échéances de la dette un profil acceptable et soutenable.

Les arriérés de paiement extérieurs sont aujourd'hui nuls vis-à-vis des créanciers bilatéraux. Pour les autres créanciers, un plan d'apurement a été négocié. Le règlement est étalé jusqu'au premier trimestre 2003.

En ce qui concerne la dette intérieure, trois cas sont à distinguer :

- La dette bancaire a fait l'objet de convention de consolidation. Les premières échéances courent à partir de juin 2002 ;
- Les arriérés liés à la dette non bancaire ont fait l'objet d'un reprofilage en vue d'une programmation future ;
- Les dépenses ordonnancées en instance de paiement auprès des comptables du Trésor s'élevaient 120 milliards au début de l'année. Un plan d'apurement de 88 milliards a été arrêté pour l'année dont 20 milliards ont été payés à fin mars 2002.

La situation de la dette publique nécessite un traitement de fond dans le cadre de l'initiative PPTE. La Côte d'Ivoire pourrait atteindre le point de décision en septembre 2002.

2.3.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

La balance des paiements a dégagé un excédent global de 285,4 milliards, impulsé par les transactions courantes qui sont ressorties excédentaires de 71,0 milliards contre un déficit de 171,6 milliards en 2000. Cette évolution est induite par la bonne tenue du solde commercial ressorti excédentaire de 1 223,6 milliards, sous l'effet d'un accroissement des exportations de 223,2 milliards, en rapport avec l'augmentation des ventes de cacao et le redressement des cours des produits pétroliers exportés.

Le déficit de la balance des services s'est établi à 503,0 milliards, en légère amélioration par rapport à 2000, en liaison essentiellement avec les entrées au titre des services de voyage. Le solde déficitaire des revenus s'est fixé à 435,0 milliards, sous l'effet des charges d'intérêt sur la dette extérieure. S'agissant du déficit des transferts sans contrepartie, il s'est situé à 214,6 milliards, en relation avec l'importance des sorties de ressources privées.

Ainsi, le solde courant, hors transferts officiels, dont le déficit représentait 2,7 % du PIB en 2000 est ressorti excédentaire à 0,7 % du PIB.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est établi à 192,5 milliards, en baisse de 59,7 milliards par rapport à l'année précédente, en liaison principalement avec la contraction des investissements directs privés. Le financement exceptionnel est ressorti à 376,3 milliards, constitué essentiellement d'arriérés de paiement.

2.3.5. SITUATION MONETAIRE

La position extérieure nette des institutions monétaires s'est établie à 286,7 milliards, en hausse de 292,9 milliards par rapport à fin décembre 2000, en liaison avec l'accroissement de 346,1 milliards des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale, ceux des banques ayant diminué de 53,2 milliards au cours de la période.

La position nette du Gouvernement s'est améliorée de 100,6 milliards au cours de l'année 2001, en liaison avec les désengagements de l'Etat vis-à-vis du système bancaire pour un montant de 23,0 milliards et du FMI à hauteur de 40,4 milliards, renforcés par l'accroissement de 30,5 milliards des dépôts publics.

Les crédits à l'économie se sont chiffrés à 1 223,1 milliards à fin décembre 2001, en hausse de 70,6 milliards ou 6,1 % par rapport à fin décembre 2000. L'augmentation des crédits à l'économie est imputable à la hausse de 53,6 milliards ou 136,3 % des crédits de campagne et de 16,9 milliards ou 1,5 % des crédits ordinaires.

La masse monétaire s'est accrue de 194,0 milliards soit 11,8 % pour se fixer à 1 844,3 milliards à fin décembre 2001. Cette évolution est induite par la hausse de 150,7 milliards de la circulation fiduciaire et de 69,1 milliards des dépôts.

2.3.6. ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de convergence se présente ainsi qu'il suit :

Critères de premier rang

Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal s'est établi à 1,5 % contre un déficit de 0,1 % en 2000. Cette évolution du ratio reflète les plus values dégagées par les recettes et la sous consommation des dépenses de base. Ces dernières ont été affectées notamment par la contraction des dépenses en capital sur ressources intérieures.

En 2002, horizon de convergence, il est prévu également un excédent budgétaire de base qui serait de l'ordre de 1,8 % du PIB nominal pour un objectif de 2,3 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

Le taux d'inflation annuel moyen a été de 4,4 % en 2001 contre 2,5 % en 2000. Il devrait se situer autour de 4,1 % en 2002, au-dessus de la norme communautaire de 3 % au maximum si les dispositions prises pour endiguer la hausse des prix se révélaient inefficaces.

Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal s'est situé à 105,8 % contre 110,6 % en 2000. Cette évolution est à mettre en rapport avec l'importante accumulation d'arriérés de paiement extérieurs notamment et la dépression économique. En 2002, du fait de la restructuration de la dette extérieure et de la réduction projetée des arriérés de paiement, le ratio pourrait baisser. L'objectif retenu dans le programme pour ce ratio est de 104,5 % en 2002.

La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs sur la gestion de la période courante n'a pas été respectée. Il a été accumulé 119,9 milliards en 2001. En 2002, un apurement de 88 milliards est prévu.

La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs sur la gestion de la période courante n'a pas été respectée. Les arriérés de paiement extérieurs ont été accumulés à hauteur de 371,3 milliards en 2001. En 2002, il est projeté un apurement de l'ordre de 999 milliards en rapport avec les exigences du programme triennal conclu avec le FMI.

En l'absence d'un plan de réaménagement budgétaire et au regard de l'importance relative de l'écart de financement, soit 456 milliards, le respect du critère relatif aux arriérés de paiement pourrait être compromis en 2002.

Critères de second rang

Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales s'est établi à 41,5 % en 2001 contre 42,1 % en 2000. Cette légère amélioration provient des plus values des recettes budgétaires car la masse salariale s'est accrue en rapport avec l'impact du décrochage des enseignants et le rétablissement des institutions républicaines. En 2002, ce ratio stagnerait en se fixant à 41,4 %, pour une norme communautaire de 35 % maximum.

Le ratio des investissements publics financés sur ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales s'est dégradé en 2001 en s'établissant à 7,2 % contre 9,5 % en 2000. Ce comportement est lié au contexte de budget sécurisé qui a prévalu et qui a nécessité un arbitrage défavorable aux dépenses d'investissement. En 2002, la reprise des cofinancements des projets consécutifs à l'accroissement des ressources extérieures permettrait le relèvement du ratio. Il serait d'environ 11 %. Il resterait ainsi loin de la norme communautaire de 20 %.

Le ratio du solde extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal a été de 0,7 % en 2001 contre -2,8 % en 2000. En 2002, ce critère dont la norme est de 5 % maximum, devrait être respecté en rapport avec la tendance des exportations.

Le taux de pression fiscale a été de 17,3 % en 2001 contre 16,2 % en 2000. En 2002, ce taux serait également de 17,3 %, pour une norme de 17 % au minimum.

Globalement, le profil des indicateurs devrait s'améliorer à l'horizon de convergence en rapport avec la reprise économique insufflée principalement par les investissements financés sur ressources extérieures. La Côte d'Ivoire respecterait 4 critères en 2002.

2.3.7. RECOMMANDATIONS

Après une période de trois années de dépression économique ayant fragilisé les bases de l'économie, la situation économique devrait amorcer en 2002, une reprise insufflée par les investissements favorisés par la signature d'un programme avec les institutions de Bretton Woods et la normalisation de la situation socio-politique. En vue de consolider la tendance qui se dessine et de repositionner résolument l'économie ivoirienne sur un sentier de convergence, les Autorités ivoiriennes devront prendre certaines dispositions. Tout en préservant les acquis, ces dispositions viseront prioritairement la réalisation de tous les critères communautaires, notamment ceux relatifs à l'inflation, la non accumulation d'arriérés de paiement sur la période courante, l'encours de la dette, la masse salariale et les investissements sur ressources intérieures.

Pour ce faire, il conviendrait que :

- les recommandations du Forum de Réconciliation Nationale jugées pertinentes par les Autorités gouvernementales pour la sauvegarde du climat d'apaisement des tensions socio-politiques soient mises progressivement en application afin de recréer un environnement favorable aux affaires et à l'investissement privé ;
- des mesures prises au début de l'année 2002 pour juguler les tensions inflationnistes sur le marché, soient effectivement mises en application et, qu'en particulier, les conditions soient créées pour assurer un approvisionnement régulier du marché en produits vivriers ;
- les relations de coopération avec la communauté financière internationale soient renforcées grâce à une bonne exécution du programme financier appuyé par la facilité de réduction de la pauvreté et la croissance ;
- les efforts déployés dans le cadre du programme financier triennal soient accompagnés par la finalisation du DSRP afin d'atteindre dans les meilleurs délais, le point d'achèvement pour bénéficier de l'incidence entière de l'initiative PPTE ;
- la réforme de la Fonction publique engagée et l'effort d'assainissement se poursuivent en vue de la modération de la progression de la masse salariale ainsi que sur les transferts et subventions malgré la forte pression exercée par les différentes corporations.

2.4. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU

L'évolution de la situation économique en Guinée Bissau a été marquée en 2001 par une forte décélération de la croissance et par une détente des prix. En effet, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est passé de 7,5 % en 2000 à 0,2 % et le taux d'inflation s'est amélioré, en s'établissant à 3,3 % contre 8,6 % en 2000.

Au plan des finances publiques, la hausse des dépenses courantes a entraîné la détérioration des principaux soldes budgétaires. Le solde budgétaire global, est passé de -4,4 % du PIB en 2000 à -7,2 % en 2001.

Dans la même période, au niveau des échanges extérieurs, le déficit courant hors dons s'est aggravé en passant de 6,2 % du PIB en 2000 à 12,2 % en 2001.

Quant à la situation monétaire, elle a été caractérisée par un accroissement des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ces contreparties, la masse monétaire a augmenté de 9,9 %.

En ce qui concerne l'état de convergence, le profil des critères de convergence s'est dans l'ensemble détérioré.

2.4.1. PRODUCTION

En 2001, le taux de croissance a été de 0,2 % contre 7,5 % en 2000. Le secteur primaire, qui avait enregistré une hausse de 4 % en 2000, a connu une décélération de sa croissance qui s'est située à 1,5 % du fait notamment de la réduction de la production de riz de 15 %. En revanche, l'activité du secteur secondaire a connu une baisse de 1,3 % liée à la non réalisation des projets prévus dans le domaine de la construction, notamment la construction de ponts sur les sites de Joao Landim et Sao Vicente. Le secteur tertiaire fortement affecté par la crise du secteur bancaire, a également enregistré une baisse de 1,8 %, contre une hausse de 15,2 % en fin 2000.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance économique ont été, respectivement, de 0,9 point, -0,1 point et -0,6 point en 2001.

Sous l'angle de la demande, la décélération de l'activité économique est liée à la réduction de la demande intérieure. Elle s'explique particulièrement par le manque de dynamisme du secteur privé et la situation difficile des finances publiques. En effet, la baisse des prix de la noix de cajou sur le marché mondial d'environ 30 %, a entraîné une chute du niveau des revenus et des recettes d'exportations. La baisse des recettes fiscales découlant de cette conjoncture, n'a pas permis à l'Etat de procéder à la régularisation des arriérés intérieurs et d'assurer par conséquent, la relance du secteur privé.

2.4.2. PRIX ET INFLATION

Le taux d'inflation annuel moyen mesuré par l'indice des prix à la consommation, est estimé à 3,3 % en 2001 contre 8,6 % en 2000.

Cette situation de l'inflation en 2001, s'explique par la faiblesse du pouvoir d'achat des populations et l'irrégularité de l'approvisionnement des marchés en produits alimentaires liée au marasme dans lequel se trouve plongé le secteur productif et le système financier.

2.4.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La situation des finances publiques en 2001 a été caractérisée par une baisse des recettes budgétaires et un accroissement des dépenses.

Les recettes budgétaires ont diminué de 2,7 % pour s'établir à 28,7 milliards, en raison de la contraction des recettes fiscales de 14,9 %. Ce repli des recettes fiscales tient essentiellement à la baisse des recettes d'exportation de noix de cajou occasionnée par la chute du cours mondial de ce produit. Quant aux recettes non fiscales, elles ont augmenté de 15 % dans la même période, du fait de l'accroissement des recettes provenant des licences de pêche.

Concernant les dépenses budgétaires, elles ont enregistré une hausse de 7,3 % liée à l'accroissement des dépenses courantes et des dépenses en capital de 5,5 % et 24,2 %, respectivement. Au niveau des dépenses courantes, l'amélioration des procédures de gestion budgétaire, notamment l'obligation de réaliser les dépenses de fonctionnement suivant des priorités préalablement définies, a permis une réduction des dépenses de biens et services de 58,7 %. Toutefois, les mesures relatives à la gestion du personnel de l'Administration n'ont pas été mises en œuvre, ce qui justifie le comportement de la masse salariale qui a enregistré une hausse de 7,6 % en s'établissant à 11,3 milliards. Les transferts courants et les charges d'intérêts ont augmenté dans la même période de 50 % et de 41,9 %, respectivement. Par ailleurs, contrairement aux prévisions, qui misaient sur une forte reprise du financement extérieur, les dépenses d'investissements estimées à 3,6 milliards en fin 2000, n'ont augmenté que de 900 millions, soit de 24,2 %.

Ces résultats ont entraîné une détérioration du solde global hors dons, qui est passé de -5,7 % du PIB en 2000 à -9,6 % en 2001. Avec la hausse des dons, le solde global s'est amélioré en s'établissant à -7,2 % du PIB.

Pour ce qui est de la dette publique, son encours évalué à 743,1 milliards représente 509,5 % du PIB en 2001 contre 579,3 % en 2000. La mise en œuvre de l'initiative PPTTE pourrait contribuer à réduire ce ratio. Par conséquent, des efforts devraient être fournis pour ne pas compromettre le calendrier de cheminement vers le point d'achèvement. La finalisation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) est prévue pour l'année 2002.

L'objectif consistant à apurer la totalité des arriérés de paiement de la dette publique intérieure en fin 2001, n'a pu être réalisé, en raison du faible niveau des recettes budgétaires et des difficultés de mobilisation de ressources extérieures. Malgré les efforts fournis pour réduire le stock d'arriérés intérieurs de 25,6 milliards à environ 24,6 milliards en février 2001, une accumulation de nouveaux arriérés de 3,4 milliards a été enregistrée. S'agissant de la dette extérieure, des accumulations d'arriérés envers la quasi totalité des bailleurs de fonds ont été également enregistrées, en dépit des accords et arrangements acceptés par ces derniers.

2.4.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire de 4,1 milliards contre 5,3 milliards une année plus tôt. Ce résultat est dû au compte de capital et d'opérations financières, excédentaire de 10,8 milliards, atténué par un déficit de 6,7 milliards de la balance des opérations courantes.

Le solde des transactions courantes est déficitaire de 6,7 milliards, contre un excédent de 13,9 milliards en 2000, du fait des déficits des services et des revenus, ressortis respectivement à 17,4 milliards et 8,7 milliards, partiellement compensés par l'excédent de 18,7 milliards des transferts sans contrepartie.

L'excédent de la balance commerciale s'est situé à 0,7 milliard, en repli de 8,5 milliards du fait essentiellement d'une augmentation des importations plus forte que celle des exportations. Ces dernières se sont chiffrées à 46,1 milliards, en hausse de 1,9 milliard par rapport à l'année 2000. La reprise des exportations est imputable essentiellement à la noix de cajou dont les ventes en volume, ont progressé de 7,4 % atténuant l'impact du repli des cours de 3,2 %. Les importations se sont établies à 45,4 milliards, en hausse de 10,4 milliards, en liaison essentiellement avec l'accroissement des achats de biens d'équipement et de produits de consommation.

La balance des services est ressortie déficitaire de 17,4 milliards du fait notamment de l'augmentation des dépenses de transport, tandis que le déficit du solde des revenus s'est fixé à 8,7 milliards. L'excédent des transferts sans contrepartie s'est situé à 18,7 milliards, en liaison avec la réduction des transferts publics, les transferts privés nets ayant enregistré une augmentation de 1,7 milliard en s'établissant à 7,6 milliards en 2001.

Le déficit courant, hors dons, a atteint 12,2 % du PIB, contre 6,2 % en 2000.

Le solde excédentaire du compte de capital et d'opérations financières s'est chiffré à 10,8 milliards contre 2,4 milliards une année plus tôt. Cette évolution positive est induite par les entrées nettes de capitaux qui ont totalisé 18,6 milliards contre 11,2 milliards un an auparavant. Le financement exceptionnel s'est élevé à 4,2 milliards, constitué exclusivement d'arriérés de paiement extérieurs.

2.4.5. SITUATION MONETAIRE

La position extérieure nette des institutions monétaires s'est établie à 31,6 milliards à fin décembre 2001, en hausse de 3,1 milliards par rapport à fin décembre 2000, en liaison avec l'augmentation de 3,7 milliards de la position extérieure nette de la BCEAO amoindrie par la baisse de 0,6 milliard de celle des banques.

La position nette du gouvernement s'est améliorée de 0,4 milliard pour se situer à 15,4 milliards à fin décembre 2001. Cette évolution est imputable à la hausse des dépôts publics de 0,3 milliard, renforcée par la baisse de 0,1 milliard des engagements de l'Etat.

Les crédits à l'économie sont ressortis à 4,4 milliards à fin décembre 2001, au même niveau atteint un an plutôt et contre un objectif de 8,0 milliards.

La masse monétaire s'est accrue de 6,3 milliards soit 9,9 % pour se fixer à 70,3 milliards à fin décembre 2001. Cette évolution est liée à la hausse de 8,8 milliards de la circulation fiduciaire et à la baisse de 2,5 milliards des dépôts.

2.4.6. ETAT DE CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critère de premier rang

Le ratio du **solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal**, estimé à -5,7 % en 2000 s'est considérablement détérioré pour s'établir à -7,1 % en fin 2001. Cette évolution est principalement imputable à la hausse des dépenses courantes.

Le **taux d'inflation annuel moyen** mesuré par l'indice des prix à la consommation, estimé à 8,6 % en 2000, s'est établi à 3,3 % en fin 2001.

Le ratio de **l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** est estimé à 509,5 % du PIB contre 579,3 % en 2000.

La **non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** : Ce critère n'a pas été respecté en 2001. Il a été constaté en fin 2001 une accumulation d'arriérés de 3,4 milliards.

La **non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère n'a pas été respecté.

Critère de second rang

Le ratio de la **masse salariale sur les recettes fiscales**, estimé à 60,0 % en 2000, s'est fortement détérioré en se situant à 75,8 % en 2001, du fait notamment de la régularisation de salaires dus.

Le ratio des **investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** s'est détérioré de manière continue en passant de 64,8 % en 1999 à 20,6 % en 2000 et à 16,8 % en 2001, en raison des contraintes financières de l'Etat.

Le ratio du **déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal** s'est détérioré en s'établissant à 12,2 % contre 6,2 % en 2000.

Le **taux de pression fiscale**, initialement prévu à 10,6 %, s'est établi à 10,2 % en 2001, contre 11,4 % en 2000, du fait de la baisse des recettes d'exportation.

L'appréciation des performances macro-économiques par rapport à l'année précédente, indique que l'année 2001 a été marquée par la dégradation de la plupart des critères de convergence, notamment le critère clé, relatif au solde budgétaire de base.

2.4.7. PERSPECTIVES 2002-2004

Au titre de la surveillance multilatérale, le Conseil des Ministres, réuni à Dakar le 18 décembre 2001, avait demandé aux autorités de la Guinée-Bissau de réaménager le programme pluriannuel de la période 2002-2004, afin de mieux faire ressortir la rupture attendue par rapport à la tendance des résultats de l'année 2001.

C'est ainsi que le 15 avril 2002, la Guinée-Bissau a transmis à la Commission le programme pluriannuel réaménagé.

2.4.7.1. Principaux éléments du programme pluriannuel réaménagé

Le programme pluriannuel réaménagé définit la stratégie de convergence que compte mettre en œuvre la Guinée-Bissau au cours de la période 2002–2004. Il indique que la Guinée Bissau, constatant les résultats mitigés de l'année 2001 liés à la non réalisation de l'ensemble des mesures rectificatives de la Directive n° 04/2001/CM/UEMOA du 06 juillet 2001, s'engage à entreprendre d'importantes réformes, susceptibles de restaurer la viabilité des finances publiques en 2002 et d'assurer la relance de l'économie.

Dans le domaine de la politique budgétaire les dispositions seront prises pour élargir l'assiette fiscale, rationaliser les dépenses primaires et organiser rigoureusement les procédures de dépenses. C'est ainsi que les mesures suivantes sont envisagées pour l'année 2002 :

- relèvement à 40 % de la taxe spéciale sur la consommation (IEC) de bière et de tabacs ;
- adoption des mesures de contrôle sur les produits pétroliers ;
- introduction de contrôles additionnels pour empêcher l'importation illégale de tabacs ;
- réduction des dépenses relatives aux missions à l'extérieur ;
- gel des avancements constatés en fin 2001 ;
- réorganisation et informatisation des procédures de paiement des dépenses budgétaires ;
- renforcement de l'exécution du budget des ministères sectoriels et respect des normes de l'UEMOA sur la nomenclature des pièces justificatives ;
- poursuite des audits des comptes de l'Etat et des Départements ministériels ;
- non accumulations de nouveaux arriérés intérieurs.

En ce qui concerne les réformes structurelles, il sera procédé notamment à :

- la démobilisation de 3821 anciens combattants ;
- la réforme de la fonction publique ;
- et la poursuite de la politique de privatisation.

La mise en œuvre effective de ces diverses mesures et réformes, conjuguée avec d'autres facteurs internes favorables à la relance de l'investissement, devrait permettre de porter le taux de croissance du PIB à 6 % en moyenne sur la période 2002–2004. Le taux d'inflation devrait passer de 3,3 % en 2001 à moins de 3 % en 2004.

Dans le domaine budgétaire, les recettes fiscales s'amélioreraient de manière continue et la maîtrise des dépenses courantes serait progressivement assurée. Cette situation d'ensemble devrait permettre une évolution favorable du profil des critères de convergence. Ainsi, à l'exception du critère relatif à l'encours de la dette total, les critères de premier rang seraient respectés. Par contre, les ratios relatifs aux critères de deuxième rang, n'atteindraient pas les normes de convergence mais s'amélioreraient de manière continue dans la période.

Enfin, ayant inscrit sa politique économique dans la logique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, la Guinée Bissau entend poursuivre une politique prudente en matière d'endettement. Elle poursuivra les efforts nécessaires pour atteindre le point d'achèvement et bénéficier des avantages de l'initiative PPTTE. Concernant la dette intérieure, les dispositions seront prises pour assurer la régularisation des arriérés de paiement.

2.4.7.2. Evaluation technique du programme

Présentation du programme

Le programme est conforme au canevas-type retenu pour l'élaboration des programmes pluriannuels.

Cohérence du programme

Par rapport à ses orientations, le programme est cohérent avec la politique monétaire et le programme économique et financier conclu avec les Institutions de Bretton Woods.

Amélioration continue des critères de convergence

Exception faite des critères relatifs au déficit extérieur courant hors dons et à l'investissement public financé sur ressources internes, le profil des autres indicateurs de convergence, pourrait connaître une amélioration continue, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte Additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

Conformité à l'année de convergence 2002

En dehors du taux d'inflation, aucune des normes communautaires, y compris celle relative au solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal, ne serait respectée en 2002.

Pertinence des hypothèses

Les mesures rectificatives arrêtées de commun accord avec les autorités de la Guinée Bissau en juillet 2000 en vue d'infléchir la tendance des finances publiques en 2001, n'ont pas été mises en œuvre. Cette situation explique les mauvais résultats constatés en fin 2001.

Il apparaît que ces contre-performances, laissées à elles seules, inscraient la tendance de l'évolution du programme 2002–2004 dans des perspectives mitigées.

Aussi, le présent programme 2002–2004 a-t-il été conçu en partant de l'hypothèse d'une réalisation effective des mesures et réformes récemment arrêtées avec le FMI, au terme de l'évaluation du programme macroéconomique de court terme (PMCT).

La mise en œuvre de ces mesures et réformes initiées pour la période d'avril à juillet 2002, constituerait une rupture vers l'instauration d'une stricte discipline financière qui servirait de socle au programme pluriannuel 2002–2004.

De ce point de vue, la situation économique à fin juillet 2002 de la Guinée-Bissau, sera déterminante pour une appréciation objective du programme pluriannuel 2002-2004.

Toutefois, la dégradation de la situation économique et financière ces derniers temps, suite à la crise du secteur bancaire, contribue à assombrir les perspectives à court et à moyen terme. En outre, les accumulations d'arriérés intérieurs, reflétant les difficultés rencontrées au niveau des finances publiques, rendent hypothétique la relance de l'économie.

Par ailleurs, il convient de noter que les corrections statistiques apportées au présent programme réaménagé révèlent qu'à l'exception du taux d'inflation, aucun des critères de convergence ne serait respecté en fin 2002.

En effet, l'examen des données statistiques a permis de constater que les méthodes de calcul utilisées dans le programme, présentent les irrégularités suivantes :

- l'enregistrement dans le TOFE des intérêts de la dette, a été effectué sur la base des montants programmés en paiement et non à partir des montants dus ;
- le calcul du solde budgétaire de base a été effectué en prenant en compte les recettes de privatisation.

Cette approche a entraîné une surestimation des recettes et une réduction significative des dépenses. En plus, malgré cette tendance favorable, l'écart de financement résiduel projeté à fin 2002 est resté à un niveau élevé, rendant ainsi incertain le respect du critère de non accumulation d'arriérés.

Il ressort des corrections apportées dans le cadre de l'évaluation du programme, que le critère clé demeurerait à un niveau non conforme à la norme retenue par le pacte de convergence. Il serait de -6,4 % en 2002 au lieu de 1,1 %.

2.4.8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du programme pluriannuel indique que les critères de convergence ne seront pas respectés à l'horizon 2002. En effet, en dehors de l'inflation, aucune des normes communautaires y compris celle relative au solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal, ne serait respectée.

Sur cette base, le programme n'est pas conforme aux dispositions du Pacte de convergence, de croissance, de stabilité et de solidarité.

Il convient de noter que la situation difficile de l'économie de la Guinée-Bissau est liée à un certain nombre de contraintes structurelles notamment :

- la situation socio-politique marquée par les conséquences des confrontations armées survenues en 1998 ;
- l'environnement économique et financier qui s'est encore dégradé ces derniers temps avec la crise du secteur bancaire ;
- et enfin la faiblesse des capacités de l'Administration au regard des exigences du rôle d'un Etat appelé à promouvoir un environnement de développement dynamique.

Par rapport à ces contraintes, il apparaît que le rétablissement d'un cadre de confiance aussi bien sur le plan économique, qu'au niveau politique et social en Guinée Bissau, exige d'une part beaucoup d'efforts au plan interne et d'autre part, le soutien de la communauté internationale.

A cet égard, les Autorités de la Guinée-Bissau devraient poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles et renforcer la discipline budgétaire.

Il conviendrait également, au niveau de l'Union, d'accorder à la Guinée Bissau une assistance technique, notamment par le renforcement en ressources humaines de son Administration.

GUINEE BISSAU

Critères de convergence (%)	1999		2000		PACTE		PROGRAMME 2001 - 2003			PROGR. 2002 - 2004		
	Réalis.	Réalis.	Horizon 2002	Normes	Objec	Estima	Ecarts	Observation	2002	2003	2004	
					(1)	(2)	(2) - (1)	sur écarts				
Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (%)	-9,2	-5,7	>= 0 %		1,0	-7,1	-8,1	Dégradation	1,1	0,4	1,3	
Taux d'inflation annuel moyen (%)	-2,1	8,6	< =3 % **		4,0	3,3	-0,7	Amélioratio	3,0	3,0	3,0	
Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	737,9	247,6	<= 70 %		306,5	257,3	-49,2	Amélioratio	324,6	n.d.	n.d.	
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante (MDS FCFA)	20,0	0,1	0		0,0	15,3	15,3	Dégradation				
Variation des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	2,4	0,1	<=0		-5,3	3,4	8,7	Dégradation	-0,2	-2,6	0,1	
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	2,4	0,1	0				0,0					
Réduction du stock des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	< 0				0,0					
Variation des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	17,6	-122,6	<=0		0,0	11,9	11,9	Dégradation	0,0	0,0	0,0	
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	17,6	0,0	0				0,0					
Réduction du stock des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	-122,6	< 0				0,0					
Réduction du stock des arriérés de paiement (MDS FCFA)	0,0	-122,6	< 0				0,0					
Ratio de la Masse salariale sur recettes fiscales (%)	53,9	60,0	< =35 %		53,7	75,8	22,1	Dégradation	63,8	51,2	46,2	
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fis	64,8	20,6	>= 20 %		13,7	16,6	2,9	Amélioratio	9,8	9,3	8,9	
Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%)	12,4	6,2	<= 5 %		14,5	12,2	-2,3	Amélioratio	12,1	11,9	6,6	
Taux de pression fiscale (%)	9,3	11,4	>= 17 %		10,7	10,2	-0,5	Dégradation	11,1	12,0	12,2	
Autres indicateurs												
Taux de croissance du PIB réel (%)	7,6	7,5			9,3	0,2	-9,1		5,7	6,0	6,2	

** critère à respecter dès 2000

2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI

Au cours de l'année 2001, l'activité économique a été marquée par les effets conjugués, d'une baisse importante de la production de coton et de la production céréalière. Le taux de croissance réel du PIB s'est établi à 1,5 % contre 3,7 % en 2000.

Ce ralentissement de la croissance s'est réalisé dans un contexte de pression inflationniste. En effet, le taux d'inflation est ressorti à 5,2 % contre -0,7 % en 2000.

S'agissant des finances publiques, le solde global estimé à -4 % du PIB en 2000 s'est aggravé pour s'établir à -5,8 % du fait principalement d'un accroissement considérable des dépenses.

Au niveau des comptes extérieurs, le solde courant hors dons s'est légèrement détérioré en s'établissant à -13,3 % du PIB contre -13 % en 2000.

La situation monétaire a, quant à elle, enregistré une hausse de la masse monétaire de 19,3 %, reflétant particulièrement l'augmentation des avoirs extérieurs nets et des crédits à l'économie.

En ce qui concerne les critères de convergence, l'état de réalisation indique une tendance à la dégradation du profil de certains critères dont le solde budgétaire de base rapporté au PIB. Il est passé de -0,8 % en 2000 à -1,5 % en 2001.

2.5.1. PRODUCTION

L'économie malienne a été contre performante du fait de la crise cotonnière, la mauvaise pluviométrie et le renchérissement des prix des produits pétroliers. La croissance en volume du PIB s'est établie à 1,5 % contre 3,7 % en 2000. Cette forte décélération a été observée en dépit d'une production record d'or de 53,6 tonnes.

En effet, les paysans, protestant contre le niveau du prix au producteur, ont boycotté la production de coton qui a baissé de 50 %. En outre, la production céréalière a accusé une chute de 27,5 %. Globalement le secteur primaire a enregistré une baisse de son activité avec un taux de croissance de -13,4 % contre 6,2 % en 2000.

Par contre, dans le secteur secondaire, le taux de croissance estimé à 7,5 % en 2000 s'est situé à 31 % en 2001 en liaison essentiellement avec l'accroissement de la production d'or, qui est passée de 25,3 tonnes en 2000 à 53,6 tonnes en 2001. Le dynamisme du sous secteur des « Bâtiments et Travaux Publics » lié aux chantiers relatifs à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) et la reprise de l'activité dans la branche textile au quatrième trimestre, ont été également d'un apport important à l'évolution de la croissance du secteur secondaire.

Le secteur tertiaire, a aussi enregistré une hausse de son rythme d'activité avec un taux de croissance de 4,8 % en 2001 contre -0,8 % en 2000.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance ont été, respectivement, de -6 points, 5,7 points et 1,8 point.

Sous l'angle de la demande, la croissance en 2001 a été principalement stimulée par les investissements. La Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) totale réelle a progressé de

7,3 % du fait des investissements en vue de la CAN 2002 et du dynamisme du secteur minier.

En revanche, la consommation privée réelle a régressé de 1,9 %, pour se situer à 70,5 % du PIB. La consommation publique a, quant à elle, augmenté de 5,9 %.

Par ailleurs, l'épargne intérieure brute nominale a augmenté en se situant à 16,6 % du PIB en 2001 contre 10,7 % du PIB en 2000. Dans la même période, l'investissement total nominal a pratiquement stagné autour de 21 % du PIB.

S'agissant des échanges extérieurs, les exportations en volume ont cru de 19,1 % contre 6,5 % en 2000. Elles ont porté principalement sur le coton et l'or. Les importations ont aussi enregistré une hausse de 13,3 % après avoir connu une baisse de 2,5 % en 2000. L'analyse de la structure des importations indique la prépondérance des hydrocarbures et des biens d'équipements en relation notamment avec les travaux de construction et l'équipement du secteur minier.

En 2002, l'économie malienne pourrait renouer avec une croissance forte. Le taux de croissance serait de 9,3 %. Le secteur primaire enregistrerait une hausse de 19,5 % du fait du retour à la confiance des producteurs de la filière cotonnière. La campagne agricole 2001-2002 se caractériserait par une hausse d'environ 102,4 % de la production cotonnière qui passerait de 292 500 tonnes à 592 000 tonnes. De même que l'agriculture vivrière connaîtrait une croissance de 16,5 %. Au niveau du secteur tertiaire, l'activité économique progresserait aussi de 6,5 % en 2002 contre 4,8 % en 2000. Par contre, le secteur secondaire enregistrerait une baisse de 2,6 % qui se justifierait essentiellement par le recul de la production d'or qui passerait de 53,6 tonnes en 2001 à 48,6 tonnes en 2002.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance seraient, respectivement, de 7,4 points, -0,6 point et 2,5 points.

Du point de vue de la demande, la progression globale de l'activité économique résulterait principalement de la hausse de 9,7 % de la consommation finale totale. La consommation publique reflétant l'accroissement des dépenses publiques, progresserait de 18,3 %. De même que la consommation privée réelle connaîtrait une augmentation de 8,2 % après une baisse de 1,9 % en 2001. S'agissant de la FBCF, elle augmenterait de 2,6 % en s'établissant à 16,6 % du PIB. Cette situation serait principalement le fait de la FBCF privée qui grâce notamment à la bonne tenue du programme de privatisation progresserait de 2,9 % en 2002. La FBCF publique augmenterait également de 2,2 %.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations connaîtraient une progression de 3,2 % contre 19,1 % en 2001. Par contre, les importations enregistreraient une baisse 0,2 % contre une progression de 13,3 % en 2000.

2.5.2. PRIX ET INFLATION

Le ralentissement de la croissance s'est réalisé dans un contexte de pression inflationniste. Le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 5,2 % contre -0,7 % en 2000.

Cette hausse des prix est essentiellement imputable aux produits de consommation de types « produits alimentaires, boissons et tabacs » et « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles ».

En effet, les prix des céréales et du carburant sont demeurés à un niveau élevé durant toute l'année 2001. En outre, les tarifs de l'eau et de l'électricité ont connu une hausse au mois de juillet 2001.

En glissement annuel au premier trimestre 2002, l'inflation a été de 6,3 % contre 3,8 % en 2001 en liaison avec une forte progression des prix des postes « produits alimentaires, boissons et tabacs » et « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » qui ont augmenté pour respectivement 1,1 % et 7,1 %. Pour l'année 2002, le taux d'inflation annuel moyen est estimé à 5,8 %.

2.5.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

En dépit des difficultés conjoncturelles constatées en 2001, les efforts de recouvrement ont permis une évolution favorable des recettes totales qui sont passées de 15,5 % du PIB en 2000 à 16,6 %. Cette progression des recettes totales est imputable à la hausse des recettes fiscales de 20,7 %. Dans la même période, les recettes non fiscales ont baissé de 9,8 %. Quant aux dons, ils ont diminué de 0,9 % en se fixant à 100,3 milliards, soit à 5,2 % du PIB contre 5,8 % en 2000.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, des efforts ont été fournis pour contenir leur accroissement. Ils sont ressortis à 532,6 milliards contre une prévision de 536,1 milliards. Toutefois ils ont augmenté de 21,0 % en s'établissant à 27,6 % du PIB contre 25,3 % en 2000. Cette situation liée notamment à l'accroissement des dépenses courantes de 30,1 %, a été particulièrement marquée par le relèvement de 47,3 % des dépenses relatives au poste « autres dépenses courantes » et la hausse de la masse salariale de 12 %. Dans la même période, les dépenses en capital financées sur ressources extérieures ont progressé de 10,8 %, tandis que celles financées sur ressources intérieures ont également augmenté de 3,2 %.

Ces évolutions ont entraîné une dégradation du solde global hors dons qui est passé de -9,8 % du PIB en 2000 à -11 % en 2001. De même, le solde global estimé à -4 % du PIB s'est aggravé pour s'établir à -5,8 % en 2001. Suite aux efforts réalisés en vue de respecter les échéances de paiement de la dette publique, aucune accumulation d'arriérés n'a été constatée en 2001. Il en est résulté un solde global base caisse d'un même niveau que le solde global base engagement, soit à -112,2 milliards.

Le financement de ce déficit a été assuré sur ressources extérieures et intérieures respectivement à hauteur de 106,1 milliards et de 6,1 milliard. L'essentiel des ressources extérieures provient des emprunts projets pour 101,2 milliards et du financement exceptionnel relatif à la réduction de la dette au titre de l'initiative PPTTE pour 23,1 milliards. S'agissant du financement intérieur, le recours exceptionnel au financement de la Banque Centrale au titre des avances statutaires a été de 23,2 milliards. En outre, le poste « contrepartie du FMI » a dégagé un flux positif à hauteur de 4,1 milliards.

L'encours de la dette publique totale est estimé à 1 791,2 milliards soit à 92,9 % du PIB contre 101,0 % en 2000. La dette extérieure représente 96,7 % de ce total et la dette intérieure 3,3 %. Au titre de la dette extérieure, les paiements des amortissements sont ressortis en 2001 à 36,4 milliards et à 13,8 milliards pour les intérêts.

Le Mali a atteint son point de décision dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcé. La finalisation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) est prévue

pour le premier semestre de l'année 2002. Le Mali envisage de satisfaire l'ensemble des conditions d'atteinte du point d'achèvement à partir du second semestre de l'année 2003.

En 2002, les mesures prévues en appui à la réalisation des recettes porteront essentiellement sur :

- l'adoption d'un numéro d'identification unique au niveau de toutes les administrations fiscales ;
- la mise en place d'un mécanisme de répercussion automatique des variations des prix à l'importation des produits pétroliers.

Ces mesures permettraient un accroissement des recettes budgétaires de 13,8 %. Les recettes fiscales augmenteraient de 14,2 % pour représenter à 15,1 % du PIB et les recettes non fiscales progresseraient de 51,8 % en s'établissant à 0,8 % du PIB.

En matière de dépenses, l'option prise est d'inscrire progressivement la gestion budgétaire, dans un processus de programmation à moyen terme des dépenses publiques. En 2002, les dépenses totales augmenteraient de 7,1 % contre 22,7 % en 2001. Cette progression serait liée à l'accroissement des dépenses courantes de 4,3 % et des dépenses en capital de 5,4 %.

En définitive le solde global hors dons s'améliorerait en ressortant à -10 % du PIB en 2002 contre -11 % en 2001. Avec la baisse du montant des dons, le solde global se détériorerait en passant de -5,8 % du PIB en 2001 à -6,4 % du PIB en 2002.

2.5.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Le solde des paiements extérieurs est ressorti excédentaire à 30,6 milliards, contre 70,9 milliards en 2000. Cette contre-performance est imputable à la fois à celle du compte de capital et d'opérations financières, dont l'excédent s'est établi à 174,2 milliards, en repli de 9,7 milliards, et surtout à la dégradation du compte courant dont le déficit s'est inscrit à 213,5 milliards, en hausse de 32,3 milliards par rapport à l'année 2000.

La détérioration du solde des paiements courants s'explique par l'aggravation des déficits des services et des revenus dont les effets ont été atténués par l'amélioration sensible de la balance commerciale.

Le déficit des services s'est chiffré à 205,4 milliards, du fait de l'accroissement du fret et assurance, suite à la hausse des importations. Quant au déficit des revenus, il s'est aggravé pour se situer à 91,4 milliards, en liaison avec les retours sur investissements étrangers dans le secteur minier.

La balance des transferts sans contrepartie est ressortie excédentaire à 85,7 milliards contre 90,0 milliards en 2000, en raison de la réduction des transferts publics et privés.

Le déficit courant, hors transferts officiels, rapporté au PIB, a atteint 13,3 % contre 13,0 % l'année précédente.

Le solde excédentaire du compte de capital et d'opérations financières s'est établi à 247,0 milliards, sous l'effet du tassement des flux créditeurs de capitaux privés.

Le financement exceptionnel est ressorti à 23,1 milliards contre 2,6 milliards en 2000, en progression de 20,5 milliards, du fait de l'allègement de la dette au titre de l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE).

2.5.5. SITUATION MONETAIRE

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 198,3 milliards à fin décembre 2001, en hausse de 30,6 milliards. Cette évolution est imputable aux banques dont les avoirs se sont accrus de 40 milliards, ceux de la Banque Centrale ayant baissé de 9,4 milliards.

La position nette du gouvernement s'est détériorée de 23,4 milliards, pour se situer à -14,0 milliards à fin décembre 2001. Cette évolution s'explique essentiellement par le recours de l'Etat aux avances statutaires de la BCEAO au titre de l'Article 16 dont le montant s'est élevé à 23,2 milliards à fin décembre 2001.

L'encours des crédits à l'économie s'est accru de 59,0 milliards pour s'établir à 343,5 milliards à fin décembre 2001, en liaison avec l'accroissement de 67,5 milliards des crédits ordinaires ceux de campagne ayant baissé de 8,5 milliards. L'évolution des crédits ordinaires s'explique notamment par la participation des banques au financement des infrastructures réalisées dans le cadre de l'organisation de la CAN 2002.

La masse monétaire s'est située à 487,2 milliards, en hausse de 19,3 % par rapport à fin décembre 2000. Cet accroissement de la liquidité globale a concerné les dépôts en banque et la circulation fiduciaire qui se sont accrus de 47,9 milliards et de 30,9 milliards respectivement.

2.5.6. ETAT DE CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critère de premier rang

Le ratio du **solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** s'est situé à -1,5 % contre -0,8 % en 2000. Ce repli s'explique principalement par l'accroissement des dépenses courantes de 30,1 %. Suivant les projections du programme pluriannuel, en 2002, ce ratio pourrait connaître une amélioration pour se situer à -0,2 %. Par ailleurs, les dernières projections situent ce taux à -1,7 %.

Le **taux d'inflation annuel moyen** est passé de - 0,7 % en 2000 à 5,2 % en 2001, excédant largement la norme communautaire de 3 % maximum. L'accroissement des prix en glissement annuel au premier trimestre de l'année 2002 de 6,3 %, annonce une tendance susceptible de maintenir encore l'inflation au-dessus de la norme. Le taux d'inflation annuel moyen est estimé à 5,8 % en 2002.

Le ratio de **l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** a été ramené de 101,0 % en 2000 à 92,9 % en 2001. Les prévisions pour l'année 2002 annoncent ce ratio à 94 %.

La non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante : ce critère a été respecté en 2001. Selon les prévisions, aucune accumulation d'arriérés n'est prévue pour l'année 2002.

La non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante : ce critère a été respecté en 2001. Aucune accumulation d'arriérés n'est prévue pour l'année 2002

Critère de second rang

Le ratio de la **masse salariale sur les recettes fiscales** est passé de 31,3 % en 2000 à 29,1%. Cette baisse constatée en dépit de la hausse de la masse salariale de 12 % s'explique particulièrement par la hausse de 20,7% des recettes fiscales. Suivant les projections, ce ratio pourrait se situer à 27,1% en 2002.

Le ratio des **investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** s'est sensiblement détérioré en passant de 25,7 % en 2000 à 22 % en 2001. En 2002, ce ratio pourrait encore baisser pour se situer à 21,8 %.

Le ratio du **déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** s'est établi à 13,3 % en 2001 contre 13 % en 2000. Ce critère pourrait être amélioré en se situant à 10,4 % en 2002.

Le **taux de pression fiscale** est passé de 13,4 % en 2000 à 14,6 % en 2001. En 2002, ce critère pourrait se situer à 15,1 %.

L'état de convergence révèle des risques de non-respect des critères de convergence à l'horizon 2002, notamment pour le critère relatif au solde budgétaire de base, qui estimé à -0,2 % en 2002 pourrait se situer à -1,7 % selon les dernières projections.

2.5.7. RECOMMANDATIONS

L'économie malienne est encore fortement dépendante de sa principale culture d'exportation qu'est le coton. La crise de cette filière a révélé l'extrême fragilité de l'économie et la nécessité d'élargir sa base de production.

A cet égard, il apparaît urgent de développer les autres filières du secteur primaire, notamment celles des « fruits et légumes » en accélérant la réalisation des projets de mise en place d'industries de transformation. Les filières bétail et viande, production de lait et tannerie pourraient également être mieux valorisées.

Dans le domaine minier, il conviendrait de prendre des mesures encore plus incitatives pour favoriser l'exploitation des diverses ressources minières.

Par ailleurs, l'option d'une plus grande ouverture au secteur privé devrait être renforcée notamment par :

- La poursuite du programme de privatisation ;
- La mise en œuvre des mesures et des réformes consignées dans la Lettre de Politique du Développement du Secteur Coton (LPDSC) ;
- L'adaptation du droit des affaires au contexte régional de l'OHADA ;
- Le développement et le renforcement des services d'appui au secteur privé.

En ce qui concerne les réformes institutionnelles, les dispositions devraient être prises afin de mettre en œuvre la stratégie de réforme de la fonction publique et les programmes de décentralisation.

Par rapport à ces divers objectifs, des efforts devraient être fournis pour réaliser les critères de convergence et par conséquent asseoir les bases macroéconomiques d'une politique de promotion sociale et de lutte contre la pauvreté.

Des mesures devraient être prises pour :

- Respecter le critère clé, relatif au solde budgétaire de base ;
- Assurer la disponibilité des données statistiques notamment celles de la dette intérieure ;
- Satisfaire les différentes conditions d'atteinte du point d'achèvement, dans le cadre de l'Initiative PPTE.

2.6. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER

L'activité économique et financière en 2001 a connu une nette amélioration à la faveur d'une bonne campagne agricole et de la mise en œuvre des réformes visant à améliorer le recouvrement des recettes fiscales.

Après deux années de dépression économique liée essentiellement à la baisse de la production agricole, le taux de croissance économique en 2001, s'est redressé pour s'établir à 5,1 % contre -1,4 % en 2000. Cette accélération de la croissance est intervenue dans un contexte de hausse du niveau général des prix, consécutive au déficit céréalier de l'année précédente et à l'augmentation des prix des produits pétroliers. Le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 4 %.

Au niveau des finances publiques, la situation est marquée par une amélioration des recettes budgétaires, une maîtrise des dépenses publiques et une meilleure mobilisation des ressources extérieures.

S'agissant des comptes extérieurs, le déficit du solde courant hors dons s'est réduit en passant de 9,5 % du PIB en 2000 à 9,1 % en 2001.

La masse monétaire a progressé de 32,3 % en s'établissant à 136,5 milliards suite à une amélioration des avoirs extérieurs nets.

Concernant l'état de convergence, un seul critère a respecté la norme communautaire. La plupart des autres critères se sont inscrits en amélioration par rapport aux objectifs du programme pluriannuel.

2.6.1. PRODUCTION

La reprise des activités agricoles à la suite d'une bonne pluviométrie au cours de la campagne 2001-2002 et la mise en œuvre des réformes économiques et financières entreprises avec le concours des institutions de Bretton Woods ont contribué à une accélération de la croissance. Ainsi, le taux de croissance prévu à 3,7 % dans le programme pluriannuel, s'est établi à 5,1% en 2001 contre -1,4 % en 2000.

Du point de vue de l'offre, la croissance a été tirée par le secteur primaire suite à une importante production céréalière. En effet, le taux de croissance du secteur primaire est passé de -9,8 % en 2000 à 8,3 % en 2001 en liaison avec l'augmentation de la valeur ajoutée de la branche agriculture de 10 %.

Les activités du secteur secondaire ont progressé de 1,0 % contre -2,1 % en 2000 grâce aux BTP et aux industries manufacturières qui ont progressé respectivement de 5,8 % et 4,8 %. Quant aux activités extractives, en rapport avec le recul de la production d'uranium, elles ont baissé de 1,6 %.

La croissance du secteur tertiaire s'est établie à 4,1 % en liaison avec la croissance de 6,6 % des activités de commerce et de 4,8 % des transports et télécommunications.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance économique se sont établies respectivement à 2,8 points, 0,2 point et 2,1 points.

Du côté de la demande, la croissance a été portée par la FBCF totale et la consommation finale des ménages qui ont connu respectivement des hausses de 12,6 % et 3,8 %. L'augmentation de la FBCF a été portée par la FBCF privée qui a progressé de 10,4 %. Quant à la consommation finale des ménages, elle a été stimulée pour une large part par le paiement des arriérés intérieurs dus aux fournisseurs et aux fonctionnaires. S'agissant des échanges extérieurs, les importations en volume se sont accrues de 2,7 % alors que les exportations ont chuté de 6,6 %.

Globalement, les contributions à la croissance du PIB de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs ont été respectivement de 3,6 points, 3,9 points, et -2,4 points.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure a progressé de 1,0 point pour se situer à 4,6 % du PIB en 2001 contre 3,6 % en 2000. Le taux d'investissement passe de 17,2 % en 2000 à 18,9 % en 2001.

Pour l'année 2002, l'objectif de croissance est de 4,1 %. Il est basé sur des hypothèses de conditions climatiques moyennes et des efforts de relance économique entrepris par le gouvernement. Cette croissance reposerait sur la base d'une augmentation de 2 % de la production agricole, la poursuite de la mise en œuvre du programme de réduction de la pauvreté et le démarrage des grands travaux d'investissements publics dans le secteur des routes.

2.6.2. PRIX ET INFLATION

Le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 4 % contre 2,9 % en 2000. Cette hausse est imputable aux types de consommation « produits alimentaires, boissons et tabacs » et « transports » qui ont contribué respectivement de 3,3 points et 0,7 point.

En glissement annuel au premier trimestre 2002, l'inflation a été de 4 % contre 4,3 % au premier trimestre 2001 en liaison avec une progression de 9,2 % des prix des produits alimentaires. Le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 3,9 % en 2002.

2.6.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

En 2001, la situation des finances publiques a été caractérisée par une dégradation des principaux soldes.

Les recettes budgétaires totales et dons, en se fixant à 231,5 milliards, ont progressé de 18,7 % contre 10,9 % en 2000 pour représenter 19 % du PIB en 2001.

Les recettes budgétaires ont augmenté de 25,5 % pour atteindre 179,6 milliards soit 14,7 % du PIB contre 12,9 % en 2000. Les recettes fiscales ont progressé de 24,4 % pour s'établir à 147 milliards du fait des performances de la fiscalité intérieure tirées par les taxes sur biens et services et les recettes des collectivités et celles des recettes de la fiscalité de porte poussée par les actions de l'administration de lutter contre la fraude et les exonérations.

Les recettes non fiscales, ont progressé de 30,9 % contre 25,1 % en 2000 pour s'établir à 32,6 milliards en 2001 en raison de l'introduction des recettes de la sécurité sociale et des collectivités locales.

Quant aux dons, ils se sont stabilisés à 51,9 milliards contre 52 milliards en 2000.

Les dépenses totales et prêts nets sont évalués à 259,8 milliards contre 219,2 milliards en 2000, soit une progression de 18,5 %. Ils ont représenté 21,3 % du PIB contre 19,7 % en 2000. Cette augmentation est imputable à la hausse de 14,7 % des dépenses courantes et de 23,2 % des dépenses en capital.

La progression des dépenses courantes est liée à l'accroissement des dépenses de transferts et subventions de 22,5 % et des autres dépenses hors salaires et intérêts de la dette. Quant aux dépenses de personnel, elles ont baissé de 2,7 %.

Les dépenses d'investissement se sont accrues de 23,2 % passant de 66,3 milliards en 2000 à 81,7 milliards, pour représenter 6,7 % du PIB. Cet accroissement se justifie par les dépenses d'investissement sur ressources internes qui ont triplé en s'établissant à 26,3 milliards contre 8,1 milliards en 2000. La composante financée sur ressources extérieures a baissé de 4,8 % en se situant à 55,4 milliards contre 58,2 milliards en 2000 malgré la prise en compte des dépenses de 6,5 milliards effectuées sur les ressources PPTÉ. Cette baisse s'explique par le retard dans la mobilisation du 8^e FED et de la signature de conventions de financement avec certains bailleurs de fonds.

L'exécution des opérations financières de l'Etat, s'est soldée par une réduction du déficit budgétaire global hors dons qui est passé de 6,8 % du PIB en 2000 à 6,5 % en raison de la forte augmentation des recettes. Le solde global se situe à -2,3 % du PIB contre -2,2 % en 2000 suite au repli des dons en 2001. Compte tenu de l'effort de réduction des arriérés intérieurs de 22,6 milliards et de l'accumulation de 7,3 milliards d'arriérés extérieurs, le solde global base caisse s'est établi à -43,6 milliards totalement couvert par les financements extérieurs de 44 milliards. Le financement intérieur est ressorti à -0,4 milliard en rapport avec l'effort d'apurement vis-à-vis du secteur non bancaire.

Les prévisions pour 2002 augurent de meilleures perspectives pour la situation des finances publiques en raison de la poursuite des réformes entreprises avec le concours des institutions de Bretton Woods.

Les recettes budgétaires augmenteraient de 15,5 % grâce à l'impact de la réforme de la fiscalité pétrolière, au renforcement des régies financières et à l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du recouvrement des recettes non fiscales. Elles représenteront 15,8 % du PIB.

En matière de dépenses budgétaires, le maintien d'une politique prudente permettra de limiter le niveau des dépenses courantes à 14,3 % du PIB grâce à la maîtrise des transferts et subventions qui progresseraient de 6 % en 2002 contre 22,5 % en 2001. Cette maîtrise serait obtenue malgré des efforts du gouvernement de mettre en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté.

En tenant compte des objectifs de croissance et de lutte contre la pauvreté, les dépenses d'investissement en 2002 atteindraient 106 milliards, soit 8,2 % du PIB. Le déficit du solde global hors dons devrait se situer autour de 6,5 % du PIB. Quant au déficit budgétaire global, il se détériorerait en passant de 2,3 % à 3,4 % du PIB en 2002.

L'encours de la dette publique totale s'est établi à 1335,1 milliards représentant 109,4 % du PIB contre 118,3 % en 2000. Ce recul est lié au paiement des engagements de la dette intérieure et de la mise en œuvre des dispositions du Procès Verbal Agréé du Club de

Paris de janvier 2001. La dette extérieure représente 79 % de l'encours total. La dette multilatérale est prépondérante avec 69 % de la dette extérieure. Le service de la dette publique représente 30,0 % des recettes d'exportation et 36,9 % des recettes budgétaires.

Pour 2002, il est prévu la signature d'accords bilatéraux avec tous les créanciers membres et non membres du Club de Paris. L'encours de la dette extérieure pourra être partiellement réduit et avec les efforts d'apurement de la dette intérieure, l'encours de la dette publique sera substantiellement réduit en attendant les effets de l'initiative PPTE dont le point d'achèvement est prévu pour décembre 2002. L'encours de la dette publique représenterait 97,8 % du PIB.

2.6.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Les paiements extérieurs ont dégagé un excédent de 33,3 milliards, contre 22,7 milliards en 2000, en liaison avec la bonne tenue du compte de capital et d'opérations financières ressorti à 103,1 milliards, le solde des transactions courantes étant déficitaire de 76,6 milliards.

Le solde déficitaire de la balance courante est dû au solde négatif de la balance commerciale, des services et des revenus.

En effet, le déficit de la balance commerciale est ressorti à 31,1 milliards, contre 28,9 milliards en 2000, du fait d'un accroissement de 6,5 milliards des importations, la hausse des exportations s'étant limitée à 4,3 milliards.

Le solde déficitaire des services s'est chiffré à 70,3 milliards, à la suite notamment de la hausse du fret. En ce qui concerne le déficit de la balance des revenus, il s'est situé à 13,2 milliards, contre 11,8 milliards en 2000, en liaison avec l'accroissement des paiements effectués au titre des intérêts sur la dette extérieure.

Les ressources extérieures mobilisées au titre des transferts sans contrepartie se sont élevées à 38,0 milliards, en progression de 4,3 milliards, du fait de l'augmentation des transferts publics nets qui se sont établis à 34,7 milliards, contre 31,0 milliards un an plus tôt.

Rapporté au PIB, le déficit courant, hors transferts officiels, est estimé à 7,8 %, contre 8,1 % l'année précédente.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est chiffré à 103,1 milliards, en rapport avec les tirages de capitaux publics et privés.

Le financement exceptionnel s'est situé à 48,3 milliards, à la suite d'un rééchelonnement de 42,9 milliards et d'une remise de dette de 5,4 milliards.

2.6.5. SITUATION MONETAIRE

La position extérieure nette des institutions monétaires s'est améliorée de 33,3 milliards, pour ressortir à 23,1 milliards à fin décembre 2001. Cette évolution traduit une augmentation de 16,2 milliards des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale, établis à 9,7 milliards, et de 17,1 milliards de ceux des banques qui se sont situés à 13,4 milliards.

La position nette du gouvernement s'est élevée à 48,0 milliards, en amélioration de 2,8 milliards. Cette évolution s'explique notamment par une augmentation de 7,9 milliards des dépôts publics, atténuée par la hausse de 5,2 milliards des engagements de l'Etat résultant essentiellement de l'utilisation de 7,2 milliards des concours du FMI.

Les crédits à l'économie se sont fixés à 66,0 milliards en décembre 2001, en baisse de 2,6 milliards ou 3,8 %. Cette évolution provient de la résorption partielle des prêts et des avances accordés au secteur minier et aux sociétés pétrolières.

La masse monétaire a augmenté de 33,3 milliards ou 32,3 %, en s'établissant à 136,5 milliards à fin décembre 2001. Cet accroissement de la liquidité intérieure a été porté par la circulation fiduciaire à hauteur de 17,1 milliards et les dépôts pour 16,2 milliards.

2.6.6. ETAT DE CONVERGENCE

L'état des critères de convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

Le ratio solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal s'est établi à -2,1 % contre -1,9 % en 2000 pour un objectif de -1,2 % retenu au programme pluriannuel. Ce ratio indique une détérioration imputable à la progression des dépenses de transferts et subventions et des dépenses d'investissement sur ressources internes de 22,5 % et 224,7 % respectivement.

Pour 2002, ce ratio serait de -0,1 % pour un objectif de 0,3 % dans le programme pluriannuel.

Le taux d'inflation annuel moyen a été de 4 % contre 2,9 % en 2000. Ce taux s'explique par l'insuffisance de produits vivriers sur les marchés suite au déficit céréalier enregistré, et par la hausse des prix des produits pétroliers. En 2002, le taux d'inflation annuel moyen s'établirait à 3,9 %.

Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal est de 109,4 % contre 118,3 % en 2000 pour un objectif de 107,5 % prévu au programme pluriannuel de convergence. En 2002, ce critère connaîtrait une amélioration significative avec la signature de tous les accords de rééchelonnement et les efforts d'apurement progressif des arriérés intérieurs.

La non accumulation des arriérés de paiements intérieurs sur la gestion de la période courante a été respectée et des efforts ont été déployés pour apurer les arriérés à hauteur de 22,6 milliards. En 2002, ce critère serait respecté.

La non accumulation des arriérés de paiements extérieurs sur la gestion de la période courante n'a pas été respectée. Une accumulation d'arriérés de 7,3 milliards a été enregistrée. En 2002, ce critère pourrait être respecté avec l'aboutissement des négociations en cours.

Critères de second rang

Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales a été de 34,3 % pour un objectif de 35,5 % prévu au programme pluriannuel. Ce résultat traduit les performances au niveau

du recouvrement des recettes fiscales et de l'effort de maîtrise des dépenses du personnel. En 2002, le même effort sera poursuivi et le critère pourrait être respecté. Il serait de 30,5 %.

Le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales est de 17,9 % contre 6,9 % en 2000 et pour un objectif de 19 % au programme pluriannuel. Cette forte amélioration s'explique par l'augmentation des dépenses au titre des contreparties nationales des dépenses d'investissement sur fonds extérieurs. Ce ratio reste néanmoins inférieur à la norme communautaire de 20 % et aux prévisions de 19 % du programme pluriannuel. Pour 2002, il est prévu un taux de 12,9 % soit une détérioration par rapport à 2001.

Le ratio déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal s'est situé à 9,1 % pour un objectif de 13,4 % au programme et contre 9,5 % en 2000. Pour 2002, ce ratio serait de 12,7 %.

Le taux de pression fiscale est de 11,9 % contre 10,6 % en 2000 pour un objectif de 11,9 % retenu au programme pluriannuel de convergence. Pour 2002, l'objectif est de 13,1 %.

Au cours de l'année 2001, l'état de convergence est marqué par une amélioration du profil des critères à l'exception de ceux relatifs au solde budgétaire de base rapporté au PIB, au taux d'inflation, aux arriérés de paiements extérieurs. L'amélioration obtenue est encore modeste pour favoriser la convergence en 2002.

2.6.7. RECOMMANDATIONS

Les mesures prises par les autorités nigériennes la première année d'exécution de leur programme avec le FMI pour assainir le cadre macroéconomique méritent d'être poursuivies. Le retard accusé dans la mise en place d'un programme économique a produit des effets néfastes, pouvant retarder la réalisation de plusieurs critères du Pacte à l'horizon de convergence, en l'occurrence le critère clé. Cependant les réalisations au cours de 2001 laissent apparaître des performances dans certains domaines.

Pour consolider les performances réalisées en 2001 et améliorer le profil des critères de convergence, il est nécessaire que les dispositions soient prises pour :

- la poursuite des réformes des finances publiques en vue d'accroître les recettes budgétaires et de maîtriser les dépenses courantes en limitant les transferts et subventions pour améliorer le solde budgétaire de base ;
- la réalisation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement afin de bénéficier de l'initiative PPTE ;
- la création des conditions favorables à un meilleur approvisionnement des marchés des zones déficitaires en produits de grandes consommations ;
- la poursuite de l'apurement des arriérés intérieurs ;
- le développement et la diversification des produits d'exportation.

Par ailleurs, il conviendrait de maîtriser l'introduction de nouvelles entités dans le champ du TOFE et d'assurer la retropolation sur une période appropriée afin de favoriser la comparabilité des performances.

2.7. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL

La croissance économique s'est légèrement accélérée en 2001, en se situant à 5,7 % contre 5,5 % en 2000. Cette croissance, impulsée par le secteur tertiaire, a été réalisée dans un contexte inflationniste, en relation avec l'entrée en vigueur du taux unique de TVA. Le taux d'inflation annuel moyen a été de 3,0 % contre 0,7% en 2000.

La situation des finances publiques a été caractérisée par la détérioration des principaux soldes budgétaires. En particulier, le déficit budgétaire global s'est établi à 2,0 % du PIB contre un excédent de 0,1 % en 2000, du fait de l'augmentation de 19,3 % des dépenses totales non compensée par celle de 7,2 % des recettes budgétaires.

S'agissant des comptes extérieurs, le déficit courant hors dons s'est réduit en s'établissant à 6,7 % du PIB contre 9,3 % en 2000. Cette évolution favorable résulte de l'amélioration de la balance commerciale et de celle des services et revenus.

A fin décembre 2001, la situation monétaire a été caractérisée par un accroissement des avoirs extérieurs nets et des crédits au secteur privé. En revanche, la position nette du gouvernement s'est détériorée en liaison avec l'augmentation des dettes de l'Etat à l'égard des institutions monétaires suite au tirage sur le découvert statutaire. Il en est résulté une progression de la masse monétaire de 13,8 % contre 10,7 % en 2000.

En ce qui concerne l'état de convergence, le profil de la plupart des critères s'est amélioré à l'exception de celui relatif au solde budgétaire de base et au solde extérieur courant hors dons.

2.7.1. PRODUCTION

L'activité économique a enregistré un taux de croissance de 5,7 % en 2001, traduisant une légère accélération de la croissance pour la deuxième année consécutive. Cette croissance a été réalisée grâce au regain d'activité du secteur tertiaire et dans une moindre mesure à la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur primaire a enregistré une hausse de 6,9 % contre 11,5 % en 2000. Cette croissance a été portée par les productions d'arachide et de coton, suite à une amélioration des superficies cultivables et des rendements. En revanche, les cultures vivrières du mil et de sorgho ont vu leur rendement baisser.

Le secteur secondaire a progressé de 6,6 % contre 7,8 % en 2000. Cette évolution est imputable aux performances des branches de l'énergie et des BTP qui ont crû respectivement de 10,3 % et 7,8 %, prenant ainsi le relais des huileries.

Le secteur tertiaire s'est accru de 5,0 % en 2001 contre 3,1 % en 2000. Cette accélération s'explique par le dynamisme des activités de services, notamment le transport de marchandises et le trafic de passagers.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance se sont établies, respectivement, à 1,3 point, 1,4 point et 3,0 points.

Du côté des emplois, la consommation totale et l'investissement ont constitué les principaux moteurs de la croissance. La consommation totale a été stimulée par la consommation publique qui a augmenté de 5,9 %, la consommation privée étant restée

stable. L'investissement total a progressé de 12,1 % contre 4,5 % en 2000, du fait de l'accroissement de la FBCF publique de 9,1 % contre une baisse de 8,2 % en 2000. Le taux de croissance des exportations et des importations a été respectivement de 11,1 % et 10,3 % en 2001 contre 8,4 % et 7,2 % en 2000. Au total, les contributions de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance ont été, respectivement, de 3,4 points, 2 points et 0,3 point de pourcentage du PIB.

En terme nominal, les taux d'épargne intérieure brute et d'investissement ont été, respectivement, de 13,9 % et 18,2 % en 2001 contre 11,8 % et 19,9 % en 2000.

Les perspectives économiques pour l'année 2002 ont été revues à la baisse compte tenu de la décélération de l'activité du secteur primaire, en liaison avec les problèmes de commercialisation induits par la libéralisation de certaines filières agricoles et les vagues de froid et d'inondation qui ont frappé le secteur agropastoral dans les régions de Saint Louis et Louga. Ainsi, le taux de croissance initialement prévu à 6,2 %, s'établirait à 5,0 % en 2002.

2.7.2. PRIX ET INFLATION

La croissance économique en 2001 a été réalisée dans un contexte marqué par des tensions inflationnistes. Le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 3,0 %, en forte progression par rapport à celui de 0,7 % observé en 2000. Cette montée de l'inflation est essentiellement imputable aux effets de l'introduction du taux unique de TVA de 18 %.

En glissement annuel au cours du premier trimestre 2002, le taux d'inflation a été de 3,5 % contre 1,7 % au cours de la même période de l'année 2001. Les prévisions pour 2002 indiquent une légère remontée du taux d'inflation annuel moyen à 3,4 %. Les types de consommation « Produits alimentaires, boissons et tabac » et « Hôtels, cafés, restaurants » contribueraient à cette hausse des prix.

2.7.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La situation des finances publiques a été caractérisée en 2001 par une hausse des dépenses publiques non contenue par l'amélioration des recettes fiscales, induisant le déséquilibre des opérations financières de l'Etat.

Les recettes budgétaires ont augmenté de 7,2 % en 2001 pour se situer à 602,7 milliards, soit 17,8 % du PIB contre 18,2 % en 2000. Cette évolution est imputable à l'amélioration du recouvrement des impôts sur le commerce international et, dans une moindre mesure, à la fiscalité intérieure. Les recettes sur le commerce international ont augmenté de 9,5 % contre une baisse de 5,3 % en 2000, en rapport avec le renforcement de l'efficacité des administrations douanières. Quant aux taxes sur biens et services, elles ont progressé de 9,7 % contre 19,1 % en 2000, en raison notamment de la baisse du recouvrement de la TVA sur le pétrole.

Les dépenses totales ont augmenté de 19,3 % contre 2,2 % en 2000, soit 21,7 % du PIB. Cette forte hausse a été essentiellement tirée par les dépenses courantes qui ont cru de 25,7 % contre 17,1 % en 2000, en raison notamment de l'impact des subventions accordées aux entreprises publiques en difficulté pour un montant de 105 milliards. Quant aux dépenses en capital, elles se sont accrues de 12,4 % après une baisse de 20,3 % en 2000. Cette progression est imputable à l'augmentation simultanée des composantes extérieure et intérieure, respectivement, de 14,0 % et 11,2 % en 2001.

Au total, il en est résulté une détérioration des principaux soldes budgétaires. Le solde global a accusé un déficit représentant 2,0 % du PIB contre un excédent de 0,1% en 2000. Il en est de même du déficit global hors dons qui s'est aggravé en passant de 2,0 % du PIB en 2000 à 3,8 % en 2001, du fait de la forte progression des dépenses courantes. Il en est ressorti un besoin de financement de 68,6 milliards qui a été couvert par le financement extérieur pour 54,9 milliards et le financement intérieur à hauteur de 16,2 milliards. Il en est résulté un gap de financement de 2,5 milliards.

En 2002, la situation des finances publiques devrait s'améliorer, en raison des effets induits de l'application du taux unique de TVA de 18 %. Le déficit budgétaire global hors dons se situerait à 2,6 % du PIB contre 3,8 % en 2001. Le déficit global se réduirait également en passant de 2,0 % du PIB en 2001 à 0,4 % en 2002. Cette amélioration des soldes budgétaires devrait s'accompagner d'une réorientation des dépenses publiques vers les secteurs prioritaires de santé et éducation.

En ce qui concerne la dette publique totale, son encours est estimé à 2.477,3 milliards, représentant ainsi 73,0 % du PIB en 2001 contre 77,5 % en 2000. Le ratio du service de la dette publique sur les recettes budgétaires s'est établi à 14,6 % contre 18,6 % en 2000. En pourcentage des recettes d'exportation, ce ratio est ressorti à 13,1% contre 16,1% en 2000. La date prévue pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE est fixée en fin décembre 2002, ou au plus tard, au cours du premier semestre 2003. Les conditions requises pour parvenir au point d'achèvement portent sur la finalisation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la privatisation de onze entreprises publiques et les progrès à accomplir pour le respect d'une batterie d'indicateurs sociaux dans le domaine de l'éducation et la santé. Concernant le DSRP, il a été adopté par le Gouvernement et transmis depuis le 14 mai dernier pour avis aux institutions de Bretton Woods. Son adoption par le Conseil d'administration du FMI et de la Banque Mondiale est prévue courant juillet 2002.

2.7.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Les transactions avec l'extérieur se sont soldées par un excédent de 70,6 milliards, contre un déficit de 8,5 milliards en 2000. Cette situation favorable est imputable à l'amélioration du déficit des transactions courantes ainsi qu'aux économies réalisées dans le cadre de l'Initiative PPTE.

Le déficit des transactions courantes est ressorti à 183,1 milliards, contre 236,6 milliards en 2000, en liaison avec la réduction des déficits de la balance commerciale, de celle des services et revenus, combinée à la hausse de l'excédent des transferts courants.

Le déficit commercial a été réduit à 286,7 milliards, contre 296,7 milliards un an plus tôt. Cette évolution est liée à l'accroissement de 53,4 milliards des exportations globales. Les importations ont, pour leur part, progressé de 43,4 milliards, à la suite de la hausse des achats de produits alimentaires, de biens intermédiaires et de biens d'équipement.

Les services nets sont ressortis déficitaires à 11,1 milliards, en amélioration de 1,8 milliard par rapport à 2000. Le déficit des revenus s'est contracté de 14,7 milliards pour se situer à 64,6 milliards, en raison principalement de la baisse de 19,2 milliards des charges d'intérêt sur la dette publique extérieure.

Par contre, le solde excédentaire des transferts courants s'est établi à 179,2 milliards, soit une progression de 26,9 milliards liée aux transferts privés, notamment le rapatriement des économies des travailleurs émigrés.

Rapporté au PIB, le déficit courant, hors dons, s'est fixé à 6,7 % contre 9,3 % un an auparavant.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est chiffré à 253,7 milliards, en liaison principalement avec les transferts en capital qui se sont situés à 80,5 milliards, en rapport avec l'aide intérimaire de 15,8 milliards reçue au titre de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et le relèvement des dons en capital de 52,9 milliards à 61,7 milliards.

Le solde excédentaire du compte d'opérations financières s'est établi à 173,2 milliards, contre 174,9 milliards en 2000. Cette situation est imputable à une moindre mobilisation de capitaux privés, évalués à 103,3 milliards contre 128,4 milliards en 2000, du fait notamment de la rupture du contrat liant l'Etat au Consortium Elyo / Hydro-Québec qui s'est traduite par un désinvestissement de 45,3 milliards. En revanche, les autres investissements se sont élevés à 153,0 milliards, en liaison essentiellement avec les concours de 51,4 milliards reçus de la Banque Mondiale au titre de la restructuration du secteur énergétique et de 9,2 milliards accordés par la Banque Africaine de Développement en appui à la réforme tarifaire et à la compétitivité.

Le financement exceptionnel s'est chiffré à 44,2 milliards, en retrait de 3,0 milliards du fait des moindres économies obtenues au titre du traitement du stock de la dette publique au Club de Paris. Celles-ci se sont élevées à 43,0 milliards contre 45,9 milliards en 2000.

2.7.5. SITUATION MONETAIRE

La position extérieure nette créditrice des institutions monétaires s'est établie à 163,2 milliards à fin décembre 2001, en accroissement de 74,5 milliards par rapport à fin décembre 2000, imputable à la fois à la Banque Centrale et aux banques dont les avoirs ont augmenté de 65,9 milliards et de 8,6 milliards respectivement.

La position nette du gouvernement est ressortie à 181,9 milliards en décembre 2001 contre 159,2 milliards en décembre 2000, soit une dégradation de 22,7 milliards résultant d'une hausse de 55,3 milliards des dettes de l'Etat à l'égard des institutions monétaires, atténuée par un accroissement de 32,6 milliards de ses créances sur le système bancaire. Les engagements sont en effet passés de 354,0 milliards en décembre 2000 à 409,3 milliards en décembre 2001 sous les impacts du tirage de 35,6 milliards sur le découvert statutaire et des relèvements de 5,3 milliards des concours nets rétrocédés du FMI et de 7,8 milliards des concours des banques à l'Etat sénégalais. Les avoirs bancaires de l'Etat sont, pour leur part, passés de 194,8 milliards en décembre 2000 à 227,4 milliards en décembre 2001 à la faveur en particulier d'une hausse des dépôts publics auprès de la Banque Centrale consécutive aux ressources mobilisées auprès de la Banque Mondiale au titre de la réforme du secteur énergétique (31,2 milliards). La PNG s'est établie ainsi à 181,9 milliards en décembre 2001 contre un plafond fixé dans le programme avec le FMI à 190,2 milliards.

Les crédits au secteur privé ont augmenté de 30,4 milliards, passant de 625,1 milliards en décembre 2000 à 655,5 milliards en décembre 2001 à la faveur d'une hausse de 25,4

milliards des crédits ordinaires et de 5,0 milliards des crédits de campagne. L'évolution des crédits ordinaires s'est faite essentiellement au profit des secteurs productifs.

La masse monétaire a augmenté de 108,9 milliards ou 13,8 %, pour s'inscrire à 899,3 milliards à fin décembre 2001. Cette évolution de la liquidité globale résulte de l'accroissement de 39,9 milliards ou 23,2 % de la circulation fiduciaire et de 69,0 milliards ou 10,9 % des dépôts.

2.7.6. ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

Le ratio du **solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** a été de -1,0 % contre 1,4 % en 2000 et pour un objectif d'excédent de 1,4 % retenu dans le programme pluriannuel 2001-2003. Cette évolution défavorable est due à l'accroissement des dépenses de base résultant des subventions accordées aux entreprises publiques en difficulté. En 2002, ce ratio serait excédentaire de 1,6 %, en raison des mesures envisagées sur la période pour la réduction des dépenses courantes.

Le **taux d'inflation annuel moyen** s'est établi à 3 %, respectant ainsi la norme communautaire et l'objectif retenu dans le programme pluriannuel 2001-2003. En 2002, le taux d'inflation annuel moyen serait de 3,4 %. Cette hausse serait imputable aux types de consommation «Produits alimentaires, boissons et tabac» et «Hôtels, cafés, restaurants».

Le **ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** a poursuivi sa tendance à la baisse pour se situer à 73,0 % contre 77,5 % en 2000 et pour un objectif de 72,0 % retenu dans le programme pluriannuel 2001-2003. En 2002, le taux d'endettement devrait baisser sensiblement pour se situer à 56,9 %, dans la perspective d'une approbation du point d'achèvement de l'Initiative PPTE avant fin décembre 2002. En l'absence d'une telle approbation, ce niveau d'endettement ne serait pas atteint en 2002.

La **non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** a été respectée.

La **non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** a été respectée.

Critères de second rang

Le ratio de la **masse salariale sur les recettes fiscales** s'est élevé à 30,7 % pour un objectif de 32,1 % retenu dans le programme pluriannuel 2001-2003, respectant ainsi la norme communautaire de 35 %, maximum. En 2002, le profil de ce ratio devrait encore s'améliorer pour se situer à 29,9 %, malgré la revalorisation du salaire indiciaire.

Le ratio **des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** a été réalisé à hauteur de 20,5 % en 2001 pour un objectif de 20,1 % retenu dans le programme pluriannuel 2001-2003. Ce résultat traduit les efforts d'investissement réalisés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. En 2002, ce ratio serait porté à 21,7 %.

Le ratio **du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** a été de 6,7 % contre 9,3 % et pour un objectif de 7,2 % retenu dans le programme pluriannuel 2001-2003. Cette évolution résulte de l'amélioration de la balance commerciale et des services et revenus. En 2002, ce ratio serait porté à 6,4 %.

Le **taux de pression fiscale** s'est établi à 17,1 % pour un objectif de 17,4 % retenu dans le programme pluriannuel 2001-2003. Cette réalisation reste conforme à la norme communautaire de 17,0 %. En 2002, ce taux serait porté à 18,1 %, du fait de l'application du taux unique de TVA et de ses effets sur l'amélioration des recettes fiscales.

En 2001, le Sénégal a respecté cinq critères sur les huit définis dans le cadre du Pacte de convergence. Toutefois, le critère-clé n'a pas été respecté. Au regard des prévisions pour l'année 2002, la situation de convergence devrait s'améliorer davantage. Tous les critères de convergence seraient respectés excepté les critères relatifs au taux d'inflation et au solde extérieur courant hors dons.

2.7.7. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

Pour consolider les performances réalisées en matière de convergence en 2002, horizon de convergence défini par le Pacte, des mesures hardies devraient être prises pour renforcer l'assainissement des finances publiques, maîtriser l'inflation et parachever la restructuration des entreprises publiques.

Au niveau des finances publiques, les mesures portant sur l'élargissement de l'assiette fiscale, l'informatisation des régies financières, la généralisation du budget programme et la rationalisation des dépenses publiques doivent être poursuivies et renforcées, en vue de contenir les déficits publics à des niveaux plus soutenables.

En matière de maîtrise d'inflation, il conviendrait de prendre les mesures permettant d'assurer un accroissement régulier de la production vivrière et le développement des systèmes d'information des marchés de produits alimentaires.

Concernant la restructuration des entreprises publiques, la réforme des filières dans le secteur de l'énergie et les oléagineux devrait être parachevée, dans la mesure où elle constitue un élément déterminant dans les négociations en cours avec les institutions de Bretton Woods.

Par ailleurs, afin d'assurer un meilleur suivi du critère relatif au taux d'endettement, les Autorités sont invitées à fournir à la Commission les éléments de dette intérieure ainsi que le niveau des allègements attendu au titre de l'Initiative PPTE et la méthode de retraitement opérée sur l'encours.

2.8. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO

En 2001, la situation économique et financière du Togo s'est légèrement redressée, succédant ainsi à la phase de dépression enregistrée en 2000. Ce redressement, porté par les secteurs primaire et tertiaire, a induit un taux de croissance de 1,1 % contre -0,9 % en 2000. Cette reprise de l'activité économique s'est réalisée dans un contexte de hausse des prix. Le taux d'inflation annuel moyen a été de 3,9 % contre 1,9 % en 2000.

S'agissant des finances publiques, la situation a été marquée par une amélioration du solde global hors dons. Celui-ci passe de -6,0 % du PIB en 2000 à un excédent de 0,1 % en 2001. Cette amélioration a concerné également le solde global qui s'est établi à 0,6 % du PIB en 2001 contre un déficit de 5,5 % en 2000.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit courant hors dons s'est dégradé par rapport à l'année précédente, en passant de 14,8 % du PIB à 15,1 % en 2001.

A fin décembre 2001, la situation monétaire a été caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets et un repli du crédit intérieur. Au total, la masse monétaire s'est inscrite en baisse de 2,7 % pour s'établir à 239,9 milliards contre 246,6 milliards en 2000.

Concernant l'état de convergence en 2001, le profil de la plupart des critères de convergence s'est amélioré excepté celui des critères relatifs au taux d'inflation, aux investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales et au solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal.

2.8.1. PRODUCTION

L'activité économique a enregistré un taux de croissance de 1,1 % en 2001, indiquant une reprise de la croissance après une baisse de 0,9 % en 2000. Cette reprise a été principalement soutenue par les secteurs primaire et tertiaire.

Les activités du secteur primaire ont amorcé une légère reprise avec un taux de croissance de 0,8 % après une baisse de 4,7 % en 2000. Cet accroissement a été porté par les cultures de rente, en hausse de 18,3 % par rapport à l'année précédente. Quant aux cultures vivrières, confrontées aux conditions climatiques défavorables, elles ont baissé de 3,2 % en 2001.

Le secteur secondaire s'est accru de 0,2 % en 2001 contre 3,2 % en 2000. Cette évolution est essentiellement imputable à l'activité des BTP qui ont baissé de 1,8 %, suite à la suspension des décaissements décidée par certains bailleurs de fonds vis-à-vis desquels le Gouvernement a accumulé des arriérés de paiements.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, la croissance est de 2,0 % contre 1,0 % en 2000. Cette croissance a été essentiellement impulsée par les autres services marchands, autre que le commerce, qui ont augmenté de 5,9 % par rapport à 2000.

Au total, les contributions à la croissance du PIB réel en 2001 des secteurs primaire, secondaire et tertiaire sont, respectivement, de 0,3 point, 0,1 point et 0,7 point.

Du côté de la demande, la croissance a été tirée par la consommation finale et les investissements. La consommation finale a augmenté de 6,6 % pour se situer à 372,8 milliards contre 349,7 milliards en 2000. Concernant l'investissement, il a aussi augmenté

de 14,6 % pour s'établir à 45,4 milliards. S'agissant du commerce extérieur, les importations sont en hausse de 2,9 % tandis que les exportations, en relation avec une activité économique morose, ont chuté de 16,2 %. Au total, les contributions de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs au taux de croissance seraient respectivement de 9,0 points, de 2,3 points et de -10,2 points.

En terme nominal, l'épargne intérieure brute a représenté 2,0 % du PIB contre 0,7 % un an plus tôt. De même, l'investissement total s'est établi à 17,6 % du PIB contre 15,5 % en 2000.

En 2002, il est attendu une accélération de la croissance économique qui s'établirait à 3,0 % contre 1,1 % en 2001. Cette croissance serait soutenue par le secteur primaire qui progresserait de 3,8 % sous l'hypothèse d'une bonne pluviométrie. De même, le secteur secondaire, porté par les perspectives de reprise de la production de phosphate et de la consolidation des performances dans le sous secteur de la cimenterie, devrait s'accroître de 5,2 % contre 0,2 % en 2001. En revanche, le secteur tertiaire enregistrerait une croissance de 0,6 %.

La reprise de l'activité économique serait portée par l'ensemble des secteurs dont les contributions respectives seraient de 1,5 point pour le primaire, 1,2 point pour le secondaire et 0,3 point pour le tertiaire.

Du côté de la demande, la croissance en 2002 serait favorisée, tout comme en 2001, par la consommation et l'investissement qui progresseraient respectivement de 4,5 % et de 2,2 %. Le solde commercial enregistrerait une légère amélioration de 6,4 % contre 19,4 % en 2001. Au total, les contributions de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs au taux de croissance seraient, respectivement, de 6,5 points, 0,4 point et -4,0 points.

En terme nominal, l'épargne intérieure brute représenterait 2,5 % du PIB contre 2,0 % un an plus tôt. Le taux d'investissement s'établirait à 17,5 % du PIB.

2.8.2. PRIX ET INFLATION

Le taux d'inflation annuel moyen est passé de 1,9 % en 2000 à 3,9 % en 2001. Cette hausse est due aux types de consommation « produits alimentaires, boissons et tabacs » et « Transports » dont les contributions sont, respectivement, de 2,0 points et 0,8 point de pourcentage.

Les perspectives 2002 indiquent une hausse du niveau général des prix avec un taux annuel moyen de 5,7 % contre 3,9 % en 2001.

2.8.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

Il ressort des opérations financières de l'Etat, une amélioration des principaux soldes budgétaires. Cette évolution résulte de l'amélioration des recettes budgétaires et de la baisse sensible des dépenses totales.

Les recettes budgétaires ont augmenté de 21,7 % en 2001 pour représenter 15,7 % du PIB contre 13,6 % en 2000. Cette augmentation a été portée par les impôts sur les revenus et bénéfiques, la fiscalité sur le commerce international et les recettes non fiscales qui ont cru, respectivement, de 38,7 %, 18,4 % et 53,1 % en 2001. La forte augmentation

des impôts sur les revenus et les bénéficiaires s'explique par les opérations de compensations de créances et de dettes croisées entre l'Etat et les entreprises publiques pour 20,4 milliards. Par ailleurs, les dons ont augmenté de 7,0 % pour s'établir à 4,6 milliards.

Les dépenses totales ont baissé de 12,5 % pour se situer à 16,5 % du PIB contre 19,9 % en 2000, grâce notamment au recul de 11,0 % des dépenses courantes. Les salaires et traitements ont diminué de 3,3 % pour s'établir à 55,2 milliards. Les dépenses de transferts et subventions ont aussi baissé de 25,6 % par rapport à 2000, ainsi que les dépenses de biens et services à hauteur de 10,0 %.

Au total, il est ressorti une amélioration des principaux soldes budgétaires. Le solde global passe de -5,5 % du PIB en 2000 à un excédent de 0,6 % en 2001. De même, le solde global hors dons est excédentaire de 0,1% du PIB en 2001 après un déficit de 6,0 % en 2000. Compte tenu d'une variation nette des arriérés de 9,4 milliards, le solde global base caisse est passé de -1,4 % du PIB en 2000 à 1,6 % en 2001.

En 2002, les prévisions indiquent une nouvelle détérioration de la situation des finances publiques, après les résultats satisfaisants enregistrés en 2001. Le solde global hors dons passerait d'un excédent de 0,1 % du PIB en 2001 à un déficit de 4,5 % en 2002. Cette détérioration résulterait de la baisse de 1,3 % des recettes budgétaires et de l'augmentation de 21,7 % des dépenses totales. L'accroissement des dépenses totales serait imputable à l'augmentation simultanée des autres dépenses courantes et des dépenses courantes hors budget⁴ pour respectivement 22,3 % et 46,6 %. Le solde global passerait d'un excédent de 0,6 % pour s'établir à un déficit de 3 % en 2002.

L'encours de la dette publique totale a enregistré une baisse de 0,2 % pour représenter 135,2 % du PIB en 2001 contre 143,3 % en 2000. La dette extérieure totale est estimée à 947 milliards, en baisse de 1,3 % par rapport à 2000. L'encours de la dette intérieure, en baisse de 5,2 %, est estimé à 282,6 milliards en 2001. Quant aux échéances au titre du service de la dette extérieure, elles n'ont pu être honorées. En conséquence, des arriérés de 17 milliards ont été accumulés.

2.8.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Le solde des paiements extérieurs est ressorti excédentaire de 9,2 milliards, contre 35,2 milliards en 2000. Ce repli est imputable à l'accroissement du déficit des transactions courantes dont l'impact a été partiellement compensé par la légère consolidation du compte de capital et d'opérations financières.

Le déficit des transactions courantes s'est situé à 132,9 milliards contre 99,4 milliards en 2000, en raison essentiellement du déficit commercial et de celui des services.

Le déficit de la balance commerciale s'est établi à 108,9 milliards, impulsé par la progression des importations, en particulier celle des biens d'équipement.

Le déficit des services s'est établi à 48,8 milliards contre 39,7 milliards en 2000, en relation avec l'accroissement du fret et de l'assurance. Parallèlement, le solde déficitaire des revenus s'est situé à 16,6 milliards, en raison de la baisse des charges d'intérêt sur la dette extérieure. Quant à l'excédent des transferts sans contrepartie, il s'est fixé à 41,5 milliards, du fait du recul des transferts publics.

⁴ Les dépenses courantes hors budget comprennent les dépenses effectuées sur les comptes spéciaux et les dépenses nettes des organismes autonomes.

Hors transferts officiels, le déficit courant rapporté au PIB est ressorti à 16,5 % contre 14,8 % en 2000.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est établi à 142,0 milliards contre 131,9 milliards en 2000. Cette évolution est imputable principalement aux autres investissements qui se sont accrus de 10,3 milliards pour se fixer à 100,9 milliards. Les transferts en capital et les investissements de portefeuille se sont élevés respectivement à 9,6 milliards et 5,3 milliards.

Le financement exceptionnel s'est situé à 32,1 milliards, constitué essentiellement d'arriérés sur la dette extérieure à hauteur de 35,3 milliards.

2.8.5. SITUATION MONETAIRE

La position extérieure nette des institutions monétaires établie à 45,8 milliards à fin décembre 2000, est ressortie à 55,0 milliards à fin décembre 2001, soit un accroissement de 9,2 milliards. Cette évolution est la conséquence d'une hausse de 2,1 milliards des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et de 7 milliards de ceux des banques.

La position nette du gouvernement s'est améliorée de 7,2 milliards, pour s'établir à 51,2 milliards. Cette évolution résulte de la baisse de 4 milliards des engagements de l'Etat togolais vis-à-vis des banques en liaison avec la diminution de 2,9 milliards des concours des banques et de la hausse de 3,2 milliards des dépôts de l'Etat.

En passant de 148,1 milliards en décembre 2000 à 137,9 milliards en décembre 2001, les crédits à l'économie ont connu une baisse sensible de 10,2 milliards du fait de l'effet conjugué d'importantes provisions sur créances en souffrance et du ralentissement des octrois de crédit dû à la morosité économique.

Les crédits de campagne se dégonflent de 0,9 milliard en passant de 2,0 milliards en décembre 2000 à 1,1 milliard un an plus tard. Cette baisse traduit les difficultés qu'éprouvent les banques locales à financer l'achat des produits agricoles. Cette situation conduit certains opérateurs à recourir à des financements extérieurs.

En passant de 146,2 milliards en décembre 2000 à 136,8 milliards en décembre 2001, les crédits ordinaires ont connu une baisse de 9,4 milliards, du fait des crédits à moyen et long termes qui sont passés de 79,4 milliards à 67,8 milliards en raison d'importantes provisions constituées sur créances douteuses

La masse monétaire s'est contractée de 6,6 milliards, soit 2,7 % pour s'établir à 239,9 milliards. Ce repli de la liquidité intérieure a été essentiellement porté par la circulation fiduciaire qui s'est repliée de 10,4 milliards, les dépôts ayant augmenté de 3,9 milliards au cours de la période.

2.8.6. ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal est passé de -3,4 % en 2000 à un excédent de 1,3 % en 2001. Ce taux reste largement au-dessus de la norme communautaire.

En 2002, le solde budgétaire de base devrait se détériorer en passant de 1,3 % du PIB en 2001 à un déficit de 1,0 % en 2002. Ce recul résulterait de la diminution des recettes budgétaires, due en partie à la fin des opérations de compensation de dettes et de créances croisées entre l'Etat les entreprises publiques, et de la progression sensible des dépenses courantes.

Le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 3,9 % en 2001 contre 1,9 % en 2000 pour une norme communautaire de 3 % maximum. Cette hausse générale des prix a été alimentée par les types de consommation « Produits alimentaires, boissons et tabac » et « transports » avec des contributions respectives de 2,0 points et 0,8 point de pourcentage. En 2002, les tensions inflationnistes persisteraient avec un taux d'inflation annuel moyen de 5,7 %.

Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal est passé de 143,3 % en 2000 à 135,2 % en 2001 pour une norme communautaire de 70 % maximum. En 2002, ce ratio s'améliorerait pour s'établir à 128,6 %.

La non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs sur la période de la gestion courante n'a pas été respectée, du fait de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs à hauteur de 17,6 milliards en 2001 contre 33,3 milliards en 2000. Au titre de la réduction du stock antérieur, il a été apuré un montant de 19,3 milliards sur la période. Ce paiement correspond à des opérations de compensations avec les entreprises publiques.

La non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs sur la période de la gestion courante n'a pas été respectée. Il a été accumulé de nouveaux arriérés de l'ordre de 38,9 milliards en 2001 contre 42,2 milliards en 2000, entraînant ainsi des retards ou des suspensions dans le financement de certains projets ou programmes.

Critères de second rang

Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales s'est établi à 45,1 % contre 54,9 % en 2000. Ce ratio demeure largement supérieur à la norme communautaire de 35 % maximum. En 2002, ce ratio passerait à 46,0 %, en dégradation par rapport à l'année précédente.

Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales s'est détérioré en passant de 8,4 %⁵ en 2000 à 6,5 % en 2001. Ce seuil, particulièrement en retrait par rapport à la norme communautaire de 20 %, traduit un

⁵ Ce ratio est si élevé à cause de l'intégration des dépenses du Fonds d'entretien routier dans les dépenses courantes. En principe, ces dépenses devraient être enregistrées en dépenses en capital sur financement interne ; ce que le calcul de la Commission de l'UEMOA a fait.

arbitrage budgétaire défavorable aux dépenses d'investissement. En 2002, ce ratio serait porté à 9,1 %. Dans ces conditions, le respect de la norme communautaire resterait un objectif hors de portée en 2002, horizon de convergence.

Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal a été réalisé à hauteur de 15,1 % en 2001 contre 14,8 % en 2000. Ce ratio ne respecte pas la norme communautaire de 5 % maximum. En 2002, il serait de 14,4 %, largement au-delà de la norme communautaire de 5 % maximum.

Le taux de pression fiscale passe de 12,1 % en 2000 à 13,5 % en 2001, en rapport avec le niveau élevé des recettes recouvrées en 2001. Ce ratio ne respecte pas la norme communautaire de 17,0 %. En 2002, ce taux devrait chuter pour se situer à 12,7 %, en liaison avec le repli des recettes fiscales qui n'ont plus bénéficié des opérations de compensation de dettes croisées entre l'Etat et les entreprises publiques.

En 2001, sur les huit critères définis dans le cadre du Pacte de convergence, le Togo a respecté un seul, en occurrence le critère relatif au solde budgétaire de base rapporté au PIB. En 2002, l'analyse de l'état de convergence laisse apparaître le non-respect de tous les critères. Les difficultés rencontrées par l'économie togolaise pour converger trouvent leurs causes réelles dans l'absence de relations avec la Communauté financière internationale et la situation du climat socio-politique.

2.8.7. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2002-2004

Le programme pluriannuel réaménagé 2002-2004 du Togo est parvenu à la Commission le 06 juin 2002. Il constitue une actualisation du programme 2001-2003 adopté par décision n° 13/2000/CM/UEMOA du 21 décembre 2000.

2.8.7.1. Principaux éléments du programme réaménagé

Le programme pluriannuel réaménagé du Togo définit la stratégie de convergence que ce pays compte mettre en œuvre au cours de la période 2002-2004. Il repose sur un scénario qui a pour fondement la poursuite de l'assainissement des finances publiques et des réformes structurelles. Il est basé sur une croissance moyenne de 3,8 %, soutenue par le secteur secondaire qui croîtrait de 5,2 % en 2002, de 6,9 % en 2003 et de 7,6 % en 2004, sous l'impulsion des industries extractives, des cimenteries et des unités sidérurgiques. Les hypothèses qui sous-tendent cette croissance sont, entre autres, la bonne pluviométrie et les performances des cultures de rente, en particulier du coton dont la production est en hausse depuis la dernière campagne 2001/2002. L'observance stricte des hypothèses de ce scénario favoriserait, à partir de l'année 2002, l'amélioration du cadre macroéconomique à travers une relance effective des activités sectorielles.

Les stratégies de convergence de l'économie sur la période 2002-2004 se fondent sur les mesures à mettre en œuvre pour diversifier les exportations et contenir certaines catégories d'importations dans le but de réduire le déficit chronique de la balance commerciale. Les mesures envisagées sont :

- Accroître les exportations, à travers :
 - la finalisation du programme de restructuration et de privatisation des entreprises publiques, en particulier l'Office Togolais des Phosphates (OTP) ;

- la redynamisation du secteur privé pour une reprise des activités des sociétés d'exportation de produits agricoles ;
 - les services de conseils aux producteurs et exportateurs de produits de rente ;
 - la diversification des produits d'exportation ;
 - la relance des activités en zone franche.
- Maîtriser l'accroissement des importations, à travers :
 - la promotion de la production locale ;
 - la poursuite de la tendance baissière des importations de produits alimentaires ;
 - le contrôle des importations exceptionnelles de certaines catégories de biens d'équipement ;
 - Réduire le déficit de la balance des services, à travers :
 - l'accélération du processus de privatisation des structures hôtelières en vue de la promotion du tourisme ;
 - l'accélération du processus de restructuration du Port Autonome de Lomé (PAL) pour soutenir sa compétitivité dans la sous-région ;
 - la réhabilitation des infrastructures routières et ferroviaires en appui au PAL ;
 - Réduire le déficit de la balance des revenus, à travers :
 - l'intéressement des nationaux aux prises de participation dans les programmes de privatisation en cours ;
 - la mise en place des dispositions nécessaires pour bénéficier des négociations en cours pour la réduction de la dette en faveur des PPTE.

Certaines mesures visent également à augmenter l'offre de produits vivriers locaux afin de contenir les tensions sur le niveau général des prix. En effet, au cours de la période du programme, le niveau général des prix resterait modéré avec un taux d'inflation annuel moyen autour de 3 %.

Grâce à une mise en œuvre réussie des réformes structurelles, notamment la restructuration et la privatisation des entreprises publiques et du système bancaire, l'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 3,0 % en 2002, 4,0 % en 2003 et 4,5 % en 2004. Bien qu'en amélioration continue, la croissance économique prévue au cours de la période du programme resterait bien en deçà du taux requis de 7 % pour amorcer la réduction de la pauvreté.

S'agissant des finances publiques, les stratégies de convergence budgétaire contenues dans le programme pluriannuel 2002-2004 réaménagé reposent sur une politique budgétaire assainie permettant de relever substantiellement le taux de pression fiscale et de réduire l'encours de la dette publique totale. Dans cette optique, les recettes totales et dons passeraient de 16,3 % du PIB en 2002 à 16,2 % en 2003, puis à 16,3 % en 2004. Les Autorités prévoient un train de mesures budgétaires au niveau des différentes régies financières pour :

- une meilleure taxation de l'activité agricole ;
- un élargissement de l'assiette fiscale ;
- une amélioration du suivi du recouvrement de la TVA ;
- une limitation des exonérations ;

- l'achèvement de l'informatisation des centres des impôts ;
- l'adoption d'un plan de trésorerie comme instrument d'amélioration de la gestion des dépenses et des recettes budgétaires.

Dans ces conditions, le taux de pression fiscale passerait de 12,7 % en 2002 et en 2003 à 13,0 % en 2004.

La mise en œuvre réussie de ce train de mesures fiscales passe par la résolution de la crise politique qui perdure dans le pays, résolution qui pourrait stimuler la demande intérieure à travers la consommation et l'investissement grâce à la reprise intégrale de la coopération avec la communauté financière internationale.

Parallèlement, les dépenses totales et prêts nets rapportés au PIB nominal passeraient de 19,3% en 2002 à 20,3 % en 2003, puis à 19,4 % en 2004 contre 15,6 % en 2001. Les dépenses de base, en baisse modérée, passeraient de 15,7 % du PIB en 2002 à 14,4 % en 2004. Il en résulterait une amélioration continue du solde budgétaire de base qui passerait de -1,0 % en 2002 à 0,7 % en 2004 avec 0,0 % en 2003. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales ne respecterait pas la norme de 35 % en passant de 46,0 % en 2002 à 44,5 % en 2003 puis à 42,2 % en 2004. Quant aux dépenses d'investissement financées sur ressources internes et rapportées aux recettes fiscales, elles enregistreraient une légère amélioration en passant de 9,1 % en 2002 à 9,5 % en 2003, puis à 9,6 % en 2004.

Le Gouvernement a défini des priorités dans le programme intérimaire renforcé, prorogé jusqu'au 30 septembre 2002. Ces priorités consistent à payer les salaires et à rembourser la dette extérieure. A cet effet, un programme d'allégement de la dette a été mis en place pour assurer le traitement des arriérés extérieurs accumulés en 2000 (42,2 milliards) et en 2001 (38,9 milliards). De même, par le mécanisme de compensation des créances et des dettes croisées entre l'Etat et les entreprises publiques, le Gouvernement entend accélérer le processus d'apurement des arriérés de paiement intérieurs, afin de faire baisser l'encours de la dette intérieure.

2.8.7.2. Evaluation technique du programme

- **Présentation du programme**

Le programme pluriannuel 2002-2004 réaménagé du Togo, quoique cohérent, a été présenté sans le canevas d'annexes statistiques. Toutefois, pour une meilleure conformité à celui-ci, le programme devrait être enrichi par des développements relatifs au point d'application des directives des finances publiques et à l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre des mesures proposées. Le programme devra respecter le canevas type d'annexe statistique proposé par la Commission.

- **Cohérence des programmes**

Le programme pluriannuel de convergence 2002-2004 réaménagé est cohérent avec le programme monétaire de l'année 2002 et le programme intérimaire renforcé, prorogé au début du mois de février 2002 jusqu'au 30 septembre 2002, après une évaluation par le FMI qui a exprimé sa satisfaction tant sur le plan macroéconomique que sur le plan des réformes structurelles.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte Additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, il apparaît que le profil des indicateurs de convergence, relatifs au solde budgétaire de base rapporté au PIB, au taux d'inflation annuel moyen, à la non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs, au taux d'endettement, au ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, serait marqué par une amélioration continue, mais insuffisante. Toutefois, le critère clé ne serait pas respecté en 2002. Le profil des autres critères de convergence ne s'améliorerait pas au cours de la période, en particulier, le solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal et le taux de pression fiscale.

- **Conformité aux objectifs de l'année de convergence**

Exception faite du critère relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiement, aucun des autres indicateurs de convergence ne serait respecté en 2002. Une amélioration apparaîtrait en 2003 et en 2004 pour le critère clé. Toutefois, l'écart de financement résiduel projeté à fin 2002 pour un montant de 75,2 milliards permet de penser que le critère de non-accumulation d'arriérés de paiement ne sera pas effectivement respecté.

- **Pertinence des hypothèses**

L'objectif d'un taux de croissance de 3,8 % en moyenne par an retenu dans le cadre du programme pluriannuel 2002-2004 réaménagé paraît raisonnable au regard de la robustesse des hypothèses du scénario sur lequel sont élaborées les stratégies qui fondent ce programme. En effet, le scénario repose sur des hypothèses de bonne pluviométrie, de relance de la production du secteur cotonnier, de performances des cimenteries et des unités sidérurgiques. Il est également fondé sur les capacités de l'économie togolaise à poursuivre l'assainissement des finances publiques et sur l'accélération des réformes structurelles, en particulier la restructuration et la privatisation des entreprises publiques, notamment la branche phosphate qui est en pleine restructuration depuis janvier 2002 et du système bancaire.

Sous réserve de certaines contraintes, l'objectif de croissance proposé pourrait être atteint dans des proportions limites pour les raisons ci-après :

- les difficultés financières et les incertitudes liées à la restructuration de la filière coton à cause de la persistance de la tendance baissière des cours, observée sur le marché mondial, malgré la reprise de la production de coton graine depuis la dernière campagne ;
- les perspectives d'une reprise de la production des phosphates liées en retour à une restructuration rapide de la filière qui est en cours depuis janvier 2002 ;
- la normalisation du climat socio-politique qui tarde à venir et qui a une forte incidence sur le niveau de l'activité économique en général ;
- la reprise de la coopération avec l'Union européenne qui a été suspendue depuis près d'une décennie.

Par conséquent, il ressort que le respect du sentier décrit par le programme reste fortement dépendant de la résolution de la crise politique que traverse le pays et de la

reprise des relations harmonieuses avec la communauté financière internationale. Si les contraintes précitées étaient levées au cours du deuxième semestre 2002, la reprise de la coopération avec la communauté financière internationale ne reprendrait qu'au début de l'année 2003, avec pour conséquence des performances moindres en matière de croissance économique par rapport aux prévisions de 3,0 % pour l'année 2002. En liaison avec cette possible révision à la baisse du taux de croissance économique, les prévisions des recettes fiscales pourraient être également révisées à la baisse. Dans ces conditions, et en l'absence de mesures plus vigoureuses pour maîtriser les dépenses courantes, à l'instar de ce qui a été fait en 2001 dans le cadre du programme intérimaire renforcé, le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal, critère clé, projeté à -1,0 % en 2002 pourrait se dégrader davantage. Il en serait de même du taux de pression fiscale, du ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB et des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs.

En considération de ces appréciations, l'accent devrait être porté sur la contraction des dépenses budgétaires comme réalisée au cours de l'année 2001 et la compression de certaines importations. En outre, le programme devrait être réaménagé en proposant avec clarté et assurance des mesures concrètes de résolution des contraintes ci-dessus citées, permettant de renouer avec la communauté financière internationale en vue de garantir une croissance forte et durable.

2.8.8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation de ce programme réaménagé montre que le sentier qu'il décrit ne permet pas d'assurer une convergence de l'économie togolaise en 2002. En effet, la mise en œuvre réussie des mesures fiscales proposées et la réalisation d'une croissance forte dépendent, non seulement de la soutenabilité des finances publiques, mais surtout de la résolution de la crise politique que traverse le pays et de la reprise des relations harmonieuses avec la communauté financière internationale.

La Commission constate que la République Togolaise a accusé un retard important dans la réalisation des conditions devant permettre la reprise, au deuxième semestre 2002, des relations harmonieuses avec la Communauté financière internationale. En conséquence, les objectifs retenus pour l'année 2002 seraient fortement compromis.

La Commission suggère au Conseil des Ministres le réaménagement du programme pluriannuel du Togo.

TOGO

Critères de convergence (%)	1999		2000		PACTE		PROGRAMME 2001 - 2003				PROG.2002 - 2004		
	Réalis	Réalis	Normes	Horizon 2001	Objec	Estim	2001		Observation	2002	2003	2004	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(2) - (1)	sur écarts							
Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (%)	-1,9	-3,4	>= 0 %	0,6	1,3	0,7	Amélioration	-1,0	0,0	0,7			
Taux d'inflation annuel moyen (%)	0,0	1,9	<= 3 % **	3,0	3,9	0,9	Dégradation	3,0	3,0	0,0			
Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	126,9	143,3	<= 70 %	n.d.	135,2	n.d.		128,6	n.d.	n.d.			
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante (MDS FCFA)	51,9	75,5	0	0,0	56,6	56,6	Dégradation	0,0	0,0	0,0			
Variation des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	6,7	20,8	<= 0	0,0	-2,5	-2,5	Amélioration						
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	17,1	33,3	0	0,0	17,6	17,6	Dégradation	0,0	2,0	3,0			
Réduction du stock des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	-10,4	-12,5	< 0	0,0	-20,1	-20,1	Amélioration	-0,5					
Variation des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	33,3	39,9	<= 0	0,0	35,2	35,2	Dégradation						
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	34,8	42,2	0	0,0	39,0	39,0	Dégradation	0,0	0,0	0,0			
Réduction du stock des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	-1,5	-2,3	< 0	0,0	-3,8	-3,8	Amélioration	-20,1					
Réduction du stock des arriérés de paiement (MDS FCFA)	-11,9	-14,8	< 0	0,0	-23,9	-23,9	Amélioration						
Ratio de la Masse salariale sur recettes fiscales (%)	51,2	54,9	<= 35 %	46,6	45,1	-1,5	Amélioration	46,0	44,5	42,2			
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes	4,5	8,4	>= 20 %	4,7	6,5	1,8	Amélioration	9,1	9,5	9,6			
Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%)	12,5	14,8	<= 5 %	12,2	16,4	4,2	Dégradation	14,4	14,7	13,4			
Taux de pression fiscale (%)	12,8	12,1	>= 17 %	12,8	13,5	0,7	Amélioration	12,7	12,7	13,0			
Autres indicateurs													
Taux de croissance du PIB réel (%)	3,0	-0,9		5,4	2,7	-2,7		3,0	4,0	4,5			

** critère à respecter dès 2000

2.9. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION

En 2001, l'activité économique dans l'Union s'est accélérée avec un taux de croissance de 2,4 % contre 0,9 % en 2000. Toutefois, ce taux reste inférieur au croît démographique estimé à 3,0 %. Cette croissance économique a été principalement impulsée par les secteurs secondaire et tertiaire. Elle a été réalisée également dans un contexte de vives tensions sur les prix avec un taux d'inflation annuel moyen de 4,1 % contre 1,8 % en 2000. Cette remontée de l'inflation est imputable, dans une large mesure, à l'augmentation des prix des produits alimentaires et du transport ainsi qu'aux effets de l'harmonisation de la TVA dans certains pays de l'Union.

Au plan des finances publiques, le déficit du solde budgétaire global s'est réduit en se situant à 1,3 % du PIB en 2001 contre 1,9 % l'année précédente. Nonobstant cette légère amélioration, la situation est demeurée préoccupante. Elle reste marquée par le poids de la dette et l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs et extérieurs dans certains Etats membres.

S'agissant des échanges extérieurs, le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB s'est réduit en passant de 7,7 % en 2000 à 6,3 % en 2001 en raison de l'amélioration de l'excédent de la balance commerciale.

La situation monétaire a été caractérisée par une consolidation des avoirs extérieurs nets et une hausse du crédit intérieur. La masse monétaire s'est établie à 4 737,3 milliards, soit une progression de 11,4 % par rapport à 2000.

L'évaluation des performances économiques de 2001 et les perspectives pour 2002 indiquent un ralentissement de la convergence dans l'Union.

2.9.1. PRODUCTION

En 2001, le taux de croissance économique s'est situé à 2,4 %, suite à la reprise de la consommation et des investissements privés, et à l'amélioration du climat socio-politique dans la plupart des Etats de l'Union.

La croissance a été portée par les secteurs secondaire et tertiaire qui ont progressé, respectivement, de 3,8 % et 2,9 %, alors que l'activité du secteur primaire n'a augmenté que de 0,7 %. Cette évolution de l'activité économique en 2001 a été en grande partie influencée par la conjoncture économique favorable en Côte d'Ivoire, suite au redémarrage progressif des activités dans l'industrie et le commerce.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire au taux de croissance ont été, respectivement, de 0,2 point, 0,7 point et 1,5 point.

Du point de vue de la demande, l'activité économique a été impulsée par la reprise de la consommation et de l'investissement privé qui ont progressé, respectivement, de 3,6 % et de 20,1 %. Cette reprise s'explique, d'une part, par l'augmentation du revenu des ménages ruraux et le relèvement des salaires dans certains Etats membres et, d'autre part, par l'amélioration du climat socio-politique dans la plupart des Etats membres de l'Union. S'agissant des échanges extérieurs, les exportations sont en hausse de 0,4 % alors que les importations en liaison avec une activité économique plus soutenue, ont augmenté de 5,5 %.

Au total, les contributions de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs au taux de croissance ont été, respectivement, de 2,8 points, 1,0 point et de -1,4 point.

En terme nominal, l'épargne intérieure brute a représenté 14,9 % du PIB contre 15,2 % l'année précédente. De même, le taux d'investissement a régressé de 0,3 point pour s'établir à 16,9 % en 2001.

Par pays le taux de croissance se présente comme suit : Bénin (5,0 %), Burkina (5,8 %), Côte d'Ivoire (-0,9 %), Guinée-Bissau (0,2 %), Mali (1,5 %), Niger (5,1 %), Sénégal (5,7 %) et Togo (1,1 %).

En **2002**, la croissance économique de l'Union se situerait à 4,8 %⁶, indiquant une accélération de la croissance pour la deuxième année consécutive. Cette reprise de l'activité économique serait portée par l'ensemble des secteurs.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire, et tertiaire au taux de croissance du PIB seraient, respectivement, de 1,8 point, 1,0 point et 2 points.

Du côté de la demande, la croissance serait favorisée par l'investissement et la consommation qui progresseraient respectivement de 15,2 % et 3,5 %. S'agissant des exportations, leur accroissement de 4,9 % a été impulsé notamment par les ventes d'or du Mali et des principales cultures de rente. La croissance soutenue des importations de 5,8 % s'explique par l'entrée des biens d'équipement dans l'Union en faveur des investissements.

Au total, la contribution de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs au taux de croissance serait, respectivement, de 2,7 points, 1,9 point et de 0,2 point.

En terme nominal, l'épargne intérieure brute représenterait 15,3 % du PIB contre 14,9 % l'année précédente. Cette progression du taux d'épargne contribuerait à l'amélioration du taux d'investissement qui s'établirait à 18,8 % en 2002.

A l'exception du Burkina et du Niger, les autres pays connaîtraient une accélération de la croissance en 2002. Ainsi par pays, le taux de croissance en 2002 se présenterait comme suit : Bénin (5,6 %), Burkina (5,6 %), Côte d'Ivoire (3,0 %), Guinée-Bissau (5,7 %), Mali (9,3 %), Niger (4,1 %), Sénégal (6,2 %) et Togo (3,0 %).

2.9.2. PRIX ET INFLATION

Au cours de l'année 2001, la situation a été marquée par de vives tensions inflationnistes. En effet, le taux d'inflation annuel moyen s'est inscrit en hausse à 4,1 % contre 1,8 % en 2000. Cette forte inflation est imputable, d'une part, à la faiblesse des facteurs d'offre et, d'autre part, à la situation de la demande intérieure, notamment la composante relative à la consommation. Ces résultats défavorables sont également expliqués par les fluctuations à la hausse des cours des produits pétroliers et la hausse de la TVA.

Par pays, les résultats en matière d'inflation sont : Bénin (4,0 %), Burkina (4,9 %), Côte d'Ivoire (4,4 %), Mali (5,2 %), Niger (4,0 %), Sénégal (3,0 %) et Togo (3,9 %). Pour la

⁶ Ce taux serait de 4,4 % en tenant compte du taux révisé du Sénégal qui pourrait être ramené de 6,2 % à 5 % et de celui du Mali qui se situerait à 6,7 % au lieu de 9,3 %.

Guinée-Bissau⁷, le taux d'inflation annuel moyen a été estimé à 3,3 % en 2001 contre 8,6 % en 2000.

L'accélération de l'inflation constatée en 2001 s'est poursuivie au cours du premier trimestre de 2002. En effet, en glissement annuel au premier trimestre de 2002, l'inflation s'est établie à 4,0 % contre 3,6 % au premier trimestre 2001. Ce niveau d'inflation est imputable à la hausse simultanée des prix des types de consommation "Produits alimentaires, boissons et tabac", " Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" et "Hôtels, cafés et restaurants" qui, en glissement annuel au premier trimestre 2002, ont contribué, respectivement, pour 2,7 points, 0,5 point et 0,4 point. Si cette tendance devait se poursuivre, le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 4,1 % en 2002. Cette persistance de l'inflation s'expliquerait par des tensions sur les prix liées à l'impact de la Coupe d'Afrique des Nations au Mali, aux effets de l'harmonisation de la TVA en Côte d'Ivoire et au Sénégal, à l'incidence probable de la hausse des salaires et du paiement des arriérés de salaire dans certains Etats membres. Par ailleurs, le déficit céréalier constaté au Nord du Nigeria pourrait entraîner des tensions inflationnistes au Bénin et au Niger, suite à l'augmentation de la demande extérieure.

Par pays, les résultats en matière d'inflation sont : Bénin (3,1 %), Burkina (4,1 %), Côte d'Ivoire (4,1 %), Mali (5,8 %), Niger (3,9 %), Sénégal (3,4 %) et Togo (5,7 %).

2.9.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

En 2001, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est déroulée dans un contexte de reprise de l'activité économique. Aussi, la situation des finances publiques a-t-elle été caractérisée par l'amélioration des principaux soldes budgétaires. Toutefois, l'existence de tensions de trésorerie dans certains Etats membres de l'Union a contribué à un recours aux financements exceptionnels, notamment l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs et aux pratiques des dépenses extra-budgétaires.

L'amélioration des soldes budgétaires a été favorisée par une meilleure mobilisation des recettes budgétaires qui ont augmenté de 9,8 % pour s'établir à 3117,5 milliards, soit 17,4 % du PIB contre 16,8 % en 2000. Elles ont été tirées par les recettes fiscales qui ont progressé de 9,9 % pour s'établir à 2 769,3 milliards, soit 15,4 % du PIB contre 14,9 % en 2000.

Par pays, le taux de pression fiscale en 2001 se présente comme suit : Bénin (14,2 %), Burkina (11,4 %), Côte d'Ivoire (17,3 %), Guinée-Bissau (10,2 %), Mali (14,6 %), Niger (11,9 %), Sénégal (17,1 %) et Togo (13,5 %).

Les recettes non fiscales ont également enregistré une hausse de 8,7 % pour se situer à 320,7 milliards, représentant 1,8 % du PIB. De même, les dons ont progressé de 8,2 % pour s'établir à 450,2 milliards, soit 2,5 % du PIB en 2001. La stabilité des dons, en termes de PIB s'explique par le fait que certains Etats membres n'ont pu bénéficier d'un appui conséquent de la communauté financière internationale au cours de l'année 2001, car n'ayant pas conclu de programmes appuyés par les institutions de Bretton Woods.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets de l'Union, ils ont augmenté de 5,7 % pour s'établir à 3 777,2 milliards en 2001, se stabilisant ainsi autour de 21 % du PIB. Cette évolution résulte de la progression des dépenses courantes et de la baisse des dépenses en capital.

⁷ La Guinée Bissau utilise un indice national basé essentiellement sur les produits alimentaires.

Les dépenses courantes ont augmenté de 9,6 % pour se situer à 2704,3 milliards, soit 15,1 % du PIB contre 14,6 % en 2001. Cette évolution a été fortement influencée par les dépenses courantes primaires, notamment, les autres dépenses courantes qui ont progressé de 16,3 %. Le poste "transferts et subventions" a enregistré également une forte augmentation de 24,4 %, reflétant, d'une part, la couverture des pertes subies par les sociétés de la branche énergie et coton et, d'autre part, les dépenses en faveur des secteurs sociaux dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté.

Au total, le déficit budgétaire global hors dons s'est réduit pour se situer à 659,8 milliards, représentant 3,8 % en 2001 contre 4,4 % du PIB en 2000. Le déficit budgétaire global rapporté au PIB, s'est situé à 1,3 % contre 1,9 % en 2000. Le déficit global base caisse s'est réduit en passant de 166,2 milliards en 2000 à 45,5 milliards en 2001, soit respectivement, 1,0 % et 0,3 % du PIB.

Cependant, cette amélioration des soldes budgétaires ne doit pas masquer les problèmes de viabilité des finances publiques qui se sont traduits par l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs dans certains Etats membres et par le recours à des pratiques extrabudgétaires. Pour l'ensemble de l'Union, les arriérés de paiements intérieurs et extérieurs identifiés sur la période de la gestion courante ont été, respectivement, de 143,2 milliards et 398,4 milliards.

La dette publique continue de peser lourdement sur la situation des finances publiques de l'Union. L'encours de la dette publique a progressé de 6,2 % pour s'établir à 17 956,7 milliards en 2001, soit 95,0 % du PIB contre 101,5 % en 2000. Le service total dû de la dette, en baisse de 51,6 milliards, est estimé à 998,2 milliards, représentant 32,0 % des recettes totales hors dons contre 37,0 % un an plus tôt. L'absence d'informations statistiques fiables sur la dette intérieure rend difficile une appréhension exhaustive de l'endettement total de l'Union.

En 2002, la situation des finances publiques, appréhendée sous l'angle de l'évolution des principaux soldes budgétaires, devrait se détériorer suite à une forte progression des dépenses budgétaires par rapport à celle des recettes publiques.

L'amélioration de la mobilisation des recettes budgétaires, par rapport à l'année précédente, repose sur les hypothèses d'une croissance économique accélérée, d'un retour à la stabilité socio-politique et d'une mobilisation accrue de financement extérieur. Ainsi, les recettes budgétaires augmenteraient de 10,6 % pour se situer à 3 449,2 milliards, représentant ainsi 17,9 % du PIB contre 17,4 % en 2001. Cette évolution résulterait de l'accroissement des recettes fiscales et des recettes non fiscales, respectivement, de 10,7 % et 11,5 %. Les dons progresseraient également de 6,5 % pour s'établir à 479,7 milliards, soit 2,5 % du PIB.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 12,0 % pour s'établir à 4 251,5 milliards, soit 22,1 % du PIB contre 21,1 % en 2001. Cette évolution à la hausse des dépenses publiques serait portée essentiellement par les dépenses en capital qui progresseraient de 34,1 % contre une baisse 0,2 % en 2001. Cette accélération traduit une hausse simultanée des deux composantes à hauteur de 30,4 % pour la composante financée sur ressources internes et de 36,3 % pour celle financée sur ressources externes.

Au total, l'exécution des opérations financières des Etats se traduirait par une aggravation du déficit budgétaire global hors dons qui passerait de 3,8 % du PIB en 2001 à 4,2 % en 2002. De même, le ratio déficit budgétaire global rapporté au PIB progresserait de 0,5 point pour se situer à 1,8 %. Le déficit global base caisse s'aggraverait également en s'établissant à 1 111,6 milliards, représentant 5,8 % du PIB contre 0,3 % en 2001.

Les contraintes ci-dessus identifiées indiquent qu'en l'absence d'un traitement de fond de la dette extérieure dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) renforcée, l'Union serait confrontée à un problème de soutenabilité de dette.

Ainsi, la mise en œuvre des réformes structurelles et l'assainissement du cadre macro-économique avec l'appui des Institutions de Bretton Woods ont permis à certains pays membres de l'Union d'atteindre le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTTE. A fin 2001, six Etats ont atteint leur point de décision. La Côte d'Ivoire et le Togo sont les deux Etats qui n'y étaient pas parvenus. Cependant, la Côte d'Ivoire a conclu un programme soutenu par les ressources de la FRPC en mars 2002. Elle vient de bénéficier de la restructuration de sa dette à travers le rééchelonnement et l'annulation partielle au Club de Paris d'un montant de 877 milliards. Le point de décision est prévu pour septembre 2002.

Au niveau des Etats membres qui ont atteint le point de décision, seul le Burkina Faso a atteint le point d'achèvement en avril 2002. Seul pays à disposer depuis septembre 2000 d'un Document final de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Burkina n'a pas pu atteindre le point d'achèvement en fin décembre 2001 comme antérieurement prévu. Compte tenu de l'ampleur de l'impact de la baisse du cours international du coton sur l'économie du pays, le Burkina a bénéficié d'un allègement complémentaire au point d'achèvement.

Le Bénin, le Mali, le Niger et le Sénégal pourraient atteindre leur point d'achèvement au cours de l'année 2002. Certains de ces pays ont connu des retards dans l'élaboration de leur DSRP et dans la mise en œuvre des réformes structurelles, particulièrement en matière de privatisation d'entreprises publiques.

Le programme mis en place par la Guinée Bissau a très tôt connu des dérapages en 2001. Cette situation risque de retarder la finalisation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) définitif prévu pour 2002.

2.9.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Sur la base des données disponibles, les paiements extérieurs des Etats membres de l'UEMOA ont dégagé en 2001 un excédent de 567,8 milliards, contre 236,0 milliards en 2000. Cette évolution a résulté d'un excédent du compte de capital et d'opérations financières de 1 385,6 milliards, dont l'effet a été atténué par le déficit du solde des transactions courantes de 839,7 milliards.

Le solde négatif des transactions courantes est dû aux déficits enregistrés au niveau des services et des revenus nets qui se sont fixés respectivement à 971,3 milliards et 656,7 milliards. La balance commerciale et celle des transferts courants sont excédentaires respectivement de 444,0 milliards et 344,3 milliards en raison principalement d'une progression des exportations plus forte que celle des importations et de la hausse des entrées au titre des transferts publics. L'accroissement des exportations a été impulsé

notamment par les ventes d'or du Mali et des principales cultures de rente, nonobstant le repli des cours de certains produits de base, particulièrement ceux du coton et du café.

Le déficit des services est lié au renchérissement du fret et de l'assurance. Le solde de la balance des revenus est ressorti déficitaire de 656,7 milliards, en dépit d'une moindre sortie des ressources, notamment au titre des intérêts sur la dette extérieure et des bénéfices des compagnies minières.

Hors transferts officiels, le déficit courant a représenté 6,3 % du PIB contre 7,7 % en 2000.

L'excédent de 1 385,6 milliards du compte de capital et d'opérations financières est induit, en dépit de la baisse des investissements directs étrangers, par la hausse des transferts en capital, ainsi que des tirages publics, en liaison avec l'afflux de ressources extérieures dans le cadre de l'exécution des programmes de réformes macroéconomiques en cours dans les Etats membres de l'Union. Les financements exceptionnels d'un montant de 581,7 milliards ont contribué au solde excédentaire des paiements extérieurs.

Sur la base des dernières projections, les paiements extérieurs des Etats membres de l'Union dégageraient un excédent de 162,1 milliards en 2002, en baisse de 71,5 % par rapport à l'année 2001. Cette évolution serait induite par un repli de 195,1 milliards de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières et par une aggravation du déficit des transactions courantes qui passerait de 839,7 milliards en 2001 à 1 028,5 milliards en 2002.

L'évolution du déficit du solde courant résulterait de l'accentuation concomitante du déficit des services et de celui des revenus d'une part, et de la forte baisse de 83,3 milliards des transferts courants en 2002 d'autre part. Ainsi, le ratio du déficit courant rapporté au PIB devrait ressortir à 6,9 % en 2002 contre 6,2 % en 2001.

La légère réduction de l'excédent de la balance commerciale serait imputable à une baisse de 21,8 milliards des exportations plus forte que celle des importations (16,9 milliards).

La contraction de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières serait due aux opérations financières dont le solde positif se situerait à 735,4 milliards en 2002 contre 987,9 milliards en 2001. Le repli des opérations financières serait partiellement compensé par l'augmentation de 57,4 milliards des transferts en capital dont le solde excédentaire ressortirait à 455,1 milliards en 2002. Quant au financement exceptionnel, il est prévu à 539,5 milliards contre 570,0 milliards en 2001, en liaison essentiellement avec les rééchelonnements et les allègements de la dette extérieure des Etats membres de l'UEMOA qui porteraient sur des montants respectifs de 152,2 milliards et de 412,3 milliards en 2002.

2.9.5. SITUATION MONETAIRE

La situation monétaire de l'Union au 31 décembre 2001, comparée à celle établie un an plus tôt, est caractérisée par une forte amélioration de la position extérieure nette des institutions monétaires, ainsi que par une augmentation du crédit intérieur et de la masse monétaire.

La position extérieure nette des institutions monétaires s'est inscrite en hausse de 630,1 milliards, pour se chiffrer à 2 122,2 milliards à fin décembre 2001. Cette

performance s'explique par les rapatriements de recettes d'exportation, la mobilisation de ressources extérieures, ainsi que par la cession, aux guichets de la BCEAO, de francs français, en liaison avec la perspective de l'entrée en vigueur de l'euro fiduciaire. Pour l'ensemble de l'année 2001, les mobilisations de ressources extérieures se sont établies à 329,8 milliards pour une prévision de 411,8 milliards, soit un taux de réalisation de 80,1 %. Un an plus tôt, elles s'étaient chiffrées à 273,1 milliards, correspondant à un taux de mobilisation de 55,5 %. L'augmentation des avoirs extérieurs nets totaux durant l'année 2001 s'explique également par l'encaissement du produit de la garantie de change du Trésor français au titre du compte d'opérations de la BCEAO en 2001.

La consolidation de la position extérieure a concerné aussi bien l'Institut d'émission que les banques. Les avoirs extérieurs nets de la BCEAO ont en effet augmenté de 612,6 milliards, pour se situer à 1.960,8 milliards. En particulier les réserves officielles de change se sont accrues de 523,5 milliards, pour s'inscrire à 3 045,9 milliards à fin décembre 2001. Le taux de couverture de l'émission monétaire s'est replié passant de 118,3 % en 2000 à 116,7 % en 2001.

S'agissant des banques, leurs avoirs extérieurs nets se sont accrus de 17,6 milliards, pour ressortir à 161,4 milliards sous l'effet de la hausse de 7,0 milliards des avoirs extérieurs bruts, renforcé par la baisse de 10,6 milliards des engagements extérieurs des banques de l'Union.

L'encours du crédit intérieur s'est établi à 3.760,1 milliards à fin décembre 2001, en hausse de 63,3 milliards, soit 1,6 %, par rapport à l'année précédente. Cette évolution est attribuable aux crédits au secteur privé qui se sont accrus de 6,6 %.

La Position nette des gouvernements a enregistré une baisse de 113 milliards en 2001, pour s'inscrire à 887,3 milliards. Cette amélioration résulte de la hausse de 156,9 milliards des dépôts publics, dont l'effet a été atténué par l'augmentation de 43,9 milliards des dettes des Etats vis-à-vis du système bancaire. L'évolution des dettes publiques est liée à la hausse de 56,9 milliards des concours statutaires de la BCEAO aux Etats.

Les Concours de la Banque Centrale sont passés de 361,3 milliards en décembre 2000 à 419,1 milliards en décembre 2001, soit une hausse de 1,6 %. En particulier, les avances statutaires ont progressé de 17,1 %, pour se situer à 388,8 milliards.

L'encours des crédits à l'économie s'est établi à 2 872,8 milliards contre 2 696,6 milliards en 2000, enregistrant une progression annuelle de 176,3 milliards soit 6,5 %. Cette évolution résulte de l'accroissement de 115,4 milliards ou 4,4 % des concours ordinaires et de 60,9 milliards ou 68,5 % des crédits de campagne.

La masse monétaire de l'Union s'est accrue de 485,6 milliards ou 11,4 % durant l'année 2001, pour s'établir à 4 737,3 milliards. Cette forte expansion de la liquidité globale s'est traduite par un accroissement de 239,3 milliards ou 16,3 % de la circulation fiduciaire et de 242,9 milliards ou 8,9 % des dépôts.

2.9.6. ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de convergence de l'Union en 2001 se présente comme suit :

Critères de premier rang

Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal s'est stabilisé à -0,1 % en 2001. Ce résultat s'explique par une progression des recettes budgétaires comparable à celle des dépenses de base. En effet, les dépenses de base ont augmenté de 9,7 % et la progression des recettes budgétaires a été de 9,8 %.

En 2002, cet indicateur devrait connaître une amélioration en se situant à 0,8 %, suite à l'amélioration du niveau de recouvrement des recettes budgétaires.

Le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal s'est situé à 95,0 % en 2001 contre 101,5 % en 2000. La conduite des politiques budgétaires prudentes, le bénéfice des différents mécanismes d'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTTE et les conditionnalités rigoureuses imposées par la communauté financière internationale pour la contraction de nouveaux emprunts par les Etats membres de l'Union contribueraient à orienter l'évolution de ce ratio à la baisse en 2002.

Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union s'est situé à 4,1 % contre 1,8 % en 2000. Cette progression sensible des prix est due à la hausse simultanée des types de consommation "Transport" et "Produits alimentaires, boissons et tabac". En 2002, le taux d'inflation devrait à nouveau s'établir à 4,0 %.

La non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante n'a pas été respectée en 2001. Trois Etats membres ont accumulé en 2001 des arriérés de paiement intérieurs pour un montant total de 140,9 milliards.

La non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante n'a pas été respectée en 2001. Quatre Etats membres de l'Union ont accumulé 429,5 milliards d'arriérés de paiement. Cette situation traduit la persistance des contraintes budgétaires liées au poids du service de la dette et à la non-conclusion par certains Etats des programmes avec les Institutions de Bretton Woods.

En 2002, les objectifs d'apurement d'importants stocks d'arriérés et de non-accumulation de nouveaux arriérés risqueraient de ne pas être réalisés, du fait de l'existence d'un important besoin de financement résiduel au niveau de certains Etats membres.

Critères de second rang

Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales à été de 37,4 % en 2001 contre 39,0 % en 2000. Ce ratio serait de 36,5 % en 2002 pour une norme communautaire de 35 % maximum.

Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales s'est légèrement amélioré pour s'établir à 14,5 % contre 14,4 % un an plus tôt. En 2002, ce ratio devrait s'améliorer suite à la reprise des investissements dans les secteurs sociaux de base. Il atteindrait ainsi 17,1 %, la norme communautaire étant de 20% minimum.

Le taux de pression fiscale a atteint 15,4 % en 2001 contre 14,9 % en 2000. Cet accroissement s'expliquerait par l'amélioration des procédures de recouvrement en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger. En 2002, ce ratio se situerait à 15,9 % pour une norme communautaire de 17 % minimum à atteindre au plus tard fin 2002.

Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB s'est réduit en passant de 7,7 % en 2000 à 6,3 % en 2001 pour une norme communautaire de 5 % maximum, en raison de l'amélioration de l'excédent de la balance commerciale liée à la forte augmentation des exportations d'or et de produits de rente. Il atteindrait 6,9 % en 2002.

TABLEAU COMPARATIF DES RESULTATS DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE DANS L'UEMOA EN 2001 ET RAPPEL DES PERFORMANCES SUR LA PERIODE 1998-2000

CRITERES DE CONVERGENCE (1)		ETAT DE REALISATION DES CRITERES EN 2001 PAR PAYS									Nombre de pays ayant respecté le critère		
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2001	2000	1999	1998
1	Solde budgétaire de base sur PIB nominal (norme ≥ 0)	0,2	-2,1	1,5	-7,1	-1,5	-2,1	-1,0	1,3	3	2	3	3
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$)	4,0	4,9	4,4	3,3	5,2	4,0	3,0	3,9	1	6	8	2
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)	59,1	69,7	105,8	509,5	92,9	109,4	73,0	135,2	2	1	1	2
4	Arriérés de paiement	0,0	0,0	491,2	15,3	0,0	7,3	0,0	56,6	4	5	4	5
4.1	Arriérés de paiement intérieurs (norme : non-accumulation)	0,0	0,0	119,9	3,4	0,0	0,0	0,0	17,6	5	5	4	7
4.2	Arriérés de paiement extérieurs (norme : non-accumulation)	0,0	0,0	371,3	11,9	0,0	7,3	0,0	39,0	4	5	4	5
5	Masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)	32,0	45,7	41,5	75,8	29,1	34,3	30,7	45,1	4	3	3	1
6	Invest.financés sur ressources intérieures sur recettes fiscales (norme $\geq 20\%$)	18,9	24,6	7,2	16,6	22,0	17,9	20,5	6,5	3	3	4	4
7	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (norme $\geq -5\%$)	-7,8	-14,5	0,7	-12,2	-13,3	-9,1	-6,7	-16,4	1	1	1	1
8	Taux de pression fiscale (norme $\geq 17\%$)	14,2	11,4	17,3	10,2	14,6	11,9	17,1	13,5	2	1	0	0
Nombre de critères Respectés par pays	2001	4	3	3	0	3	1	5	1				
	2000	5	4	2	3	5	1	6	1				
	1999	6	4	2	2	6	1	6	1				
	1998	4	4	4	1	5	1	4	2				

TABLEAU COMPARATIF DES RESULTATS DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE DANS L'UEMOA EN 2002 ET RAPPEL DES PERFORMANCES SUR LA PERIODE 1999-2001

CRITERES DE CONVERGENCE (1)		Prévision/ Programme									Nombre de pays ayant respecté le critère		
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2002	2001	2000	1999
1	Solde budgétaire de base sur PIB nominal (norme ≥ 0)	1,0	-1,6	1,8	-6,4	-0,2	-0,1	1,6	-1,0	3	3	2	3
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$)	3,1	4,1	4,1	3,0	5,8	3,9	3,4	5,7	1	1	6	8
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)	46,6	64,2	104,5	n.d.	94,5	97,8	56,9	128,6	3	2	1	1
4	Arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8	4	5	4
4.1	Arriérés de paiement intérieurs (norme : non-accumulation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8	5	5	4
4.2	Arriérés de paiement extérieurs (norme : non-accumulation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8	4	5	4
5	Masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)	31,0	45,2	41,4	64,0	27,1	30,5	29,9	46,0	4	4	3	3
6	Invest.financés sur ressources intérieures sur recettes fiscales (norme $\geq 20\%$ $\geq 20\%$)	21,6	31,4	11,0	9,6	21,8	12,9	21,7	9,1	4	3	3	4
7	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (norme $\geq -5\%$)	-7,4	-13,4	-1,5	-19,7	-10,4	-12,7	-6,4	-15,3	1	1	1	1
8	Taux de pression fiscale (norme $\geq 17\%$)	14,6	12,3	17,3	11,4	15,1	13,1	18,1	12,7	2	2	1	0
Nombre de critères respectés par pays	2002	5	3	4	2	3	2	6	1				
	2001	4	3	3	0	3	1	5	1				
	2000	5	4	2	3	5	1	6	1				

3. ORIENTATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE POUR L'ANNEE 2003

L'évaluation du cadre macroéconomique de l'Union en 2001 et les prévisions 2002 montrent une reprise de l'activité économique qui s'accompagne d'une légère amélioration des principaux soldes budgétaires. Le diagnostic de la situation économique et financière en 2001 et les perspectives qui se dégagent en 2002 révèlent les contraintes suivantes :

- Une croissance économique fortement contrariée par des termes de l'échange défavorables, une faible valorisation des ressources humaines et une lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles ;
- Une remontée de l'inflation imputable à la faiblesse de l'offre des produits alimentaires, à la stimulation de la demande intérieure, notamment la composante relative à la consommation et au maintien des prix des produits pétroliers à des niveaux élevés ;
- Un ralentissement du rythme de la convergence en matière de finances publiques, expliqué par le relâchement des efforts de maîtrise de la masse salariale, les arbitrages budgétaires systématiquement défavorables aux dépenses d'investissement, l'impact défavorable des difficultés rencontrées par les filières agricoles de rente et la persistance des financements exceptionnels, notamment l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.

La reprise de l'activité économique, si elle se consolide et se révèle durable, permettrait, assurément, de réussir la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, et d'accélérer le rythme de la convergence budgétaire. La vulnérabilité des économies aux chocs exogènes défavorables, en particulier la détérioration des termes de l'échange qui est, en partie, à l'origine des contre-performances macroéconomiques, doit être fortement atténuée. L'accélération des réformes structurelles et la mise en œuvre de politiques sectorielles pertinentes, en appui aux politiques d'assainissement du cadre macroéconomique, peuvent concourir, de manière déterminante, à la réalisation des objectifs macroéconomiques et sociaux retenus aux niveaux national, communautaire et international. De même, la promotion d'un cadre socio-politique stable et le maintien de relations harmonieuses avec les institutions de Bretton Woods pourraient largement contribuer à un redressement considérable de la situation économique et financière. Dans ce sens, les Etats membres de l'Union devraient déployer d'intenses efforts pour bénéficier effectivement des mécanismes d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée. Ils devraient, en outre, renforcer leurs capacités de gestion de la dette en vue de maintenir, au-delà du point d'achèvement, sa viabilité à moyen et long terme.

L'objectif d'accélérer la convergence des économies nationales, conformément aux dispositions du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité tout en assurant une mise en œuvre réussie des stratégies de lutte contre la pauvreté exige que les politiques économiques qui seront conduites en 2003 privilégient les orientations suivantes :

- Le renforcement de l'assainissement des finances publiques ;
- L'accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles au niveau des filières agricoles ;
- La réalisation des conditions permettant de bénéficier des mécanismes d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée.

3.1. RENFORCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

La poursuite de l'objectif d'une croissance économique soutenue exige au préalable la mise en place d'un cadre macroéconomique garantissant la stabilité monétaire et une gestion saine des finances publiques. Les politiques économiques conduites dans l'Union au cours des quatre dernières années révèlent un essoufflement des efforts d'assainissement budgétaire.

Du côté des recettes, les trois dernières années ont été marquées par un tassement du niveau des recettes budgétaires exprimé en terme du PIB nominal autour de 17 %. S'agissant particulièrement du taux de pression fiscale (recettes fiscales stricto sensu rapportées au PIB nominal), il s'est stabilisé autour de 15,0 % sur la période 1997-2000 avant d'enregistrer une amélioration en 2001 pour se situer à 15 %. Cette évolution est, en partie, imputable au manque de vigueur des actions entreprises pour assurer une meilleure mobilisation des recettes budgétaires et à la mise en œuvre progressive du schéma tarifaire de l'UEMOA dont l'impact défavorable sur les finances publiques n'a pu être compensé par les mesures correctrices envisagées.

L'amélioration des recettes budgétaires reposerait essentiellement, d'une part, sur les mesures administratives de renforcement de l'efficacité des régies financières, de lutte contre la fraude et la corruption et, d'autre part, sur l'élargissement de l'assiette fiscale grâce à une fiscalisation du secteur informel et à une réduction des exonérations.

Face aux incertitudes pesant sur une mobilisation conséquente et durable des recettes budgétaires, les efforts d'assainissement des finances publiques devraient, à court terme, accorder la priorité à la maîtrise de l'évolution des dépenses courantes, notamment de la composante masse salariale qui a enregistré, au cours des deux dernières années, un rythme de progression, soutenu, d'environ 5,8 % par an. En effet, pour des raisons diverses tenant à la qualité et à la pertinence du processus démocratique, les acteurs sociaux ont accentué les pressions revendicatives. Celles-ci ont été partiellement satisfaites et cette situation a contribué à précariser le redressement des finances publiques entrepris depuis 1994.

De même, le poste « autres dépenses courantes » a connu une progression sensible, notamment dans sa composante « transferts et subventions » à cause de l'appui financier apporté par les Etats aux filières en difficulté, suite à la détérioration des cours internationaux des principaux produits exportés par l'Union. Il devient de plus en plus urgent d'accélérer les réformes structurelles au niveau des filières en vue d'éviter la détérioration des performances budgétaires et le ralentissement du rythme de convergence macroéconomique d'autant plus que les variations des cours des matières premières ont un impact différencié selon les Etats membres. La diversification de la production et des exportations demeure une réponse appropriée à la vulnérabilité des économies de l'Union aux chocs extérieurs.

Il convient toutefois de rappeler qu'un assainissement durable des finances publiques passe obligatoirement par un traitement de fond de la contrainte de la dette publique et d'insister sur la nécessité pour les Etats membres de remplir, dans les meilleurs délais, les conditions permettant d'accéder aux mécanismes d'allègement dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée. En effet, au cours des cinq dernières années, le service de la dette publique pour l'ensemble de l'Union a représenté en moyenne 36,8 % des recettes budgétaires. Le poids de la dette publique a ainsi pesé sur le développement des investissements, notamment dans les secteurs sociaux et a entraîné une accumulation

d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Aussi, la politique des nouveaux financements devrait-elle privilégier la mobilisation de ressources non génératrices de dettes, telles que les dons, les ressources de l'initiative PPTTE renforcée et les recours aux prêts concessionnels. Cette mesure devrait s'appliquer aussi aux entreprises publiques qui bénéficient de la garantie de l'Etat. Dans ce sens, le maintien de la viabilité à moyen et long terme de la dette publique exige, d'une part, le renforcement des capacités de gestion et, d'autre part, l'intégration systématique des analyses de soutenabilité des finances publiques et de viabilité de la dette dans les circuits de décision chargés de la fixation des objectifs budgétaires et de la mise en œuvre de la politique d'endettement.

Avec l'élimination prévue du recours par les Etats membres de l'Union aux concours monétaires directs de la BCEAO, les Etats devraient accélérer l'assainissement de leurs finances publiques afin de bénéficier d'une signature de qualité leur permettant d'accéder à d'autres sources de financement, notamment le marché financier régional (BRVM) et le marché des titres de la dette publique. Il serait alors fortement indiqué que les sept Etats membres de l'UEMOA, autre que le Sénégal, prennent les dispositions appropriées en vue de leur notation par les agences spécialisées en la matière.

Enfin, la recherche d'une plus grande compatibilité entre la politique budgétaire et la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté exigera une réforme des cadres de programmation budgétaire favorisant une vision de moyen et long terme. Dans ce sens, les Etats membres de l'Union qui ne l'ont pas encore fait sont invités à élaborer les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT). Ces cadres fournissent un horizon de pilotage à la gestion des finances publiques, permettent d'assurer une meilleure traçabilité des dépenses, contribuent à la transparence et à l'efficacité des processus budgétaires et, favorisent la responsabilité et la bonne gouvernance. Pour réussir la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté, ces réformes budgétaires devraient être appuyées par un renforcement des capacités d'absorption des ressources issues de l'initiative PPTTE renforcée.

3.2. ACCELERATION DES REFORMES STRUCTURELLES AU NIVEAU DES FILIERES AGRICOLES

Avec la modification de la parité du franc CFA intervenue en 1994 qui visait, entre autres objectifs, l'amélioration de la compétitivité des économies de l'Union, les Autorités ont accordé une attention toute particulière à l'agriculture en s'engageant dans un processus de réformes structurelles des filières agricoles en vue de leur assurer une meilleure rentabilité. Cette orientation de politique économique devrait se traduire par la mise en œuvre de mesures de réorganisation des processus de production et de commercialisation dans le sens d'une libéralisation des filières agricoles, notamment coton, café, cacao et arachide.

Au cours des premières années qui ont suivi la dévaluation du franc CFA, la rentabilité des filières agricoles de rente s'est améliorée.

A partir de 1998, l'insuffisance pluviométrique a permis de déceler la vulnérabilité des filières agricoles aux facteurs d'ordre climatique. En effet pour l'année 1998, à l'exception de la production cotonnière qui a poursuivi sa tendance haussière, la production de café et de cacao ont enregistré des baisses respectives de près de 11 % et 3 % par rapport à 1997. Ces tendances se sont poursuivies en 1999 et ont touché en 2000 la production du coton.

En 2001, les cours du café ont baissé de près de 22 % par rapport à 2000. Les cours du coton ont également chuté à partir de décembre 2000. Ces évolutions observées sur les marchés internationaux n'ont pas été favorables aux filières agricoles qui ont accusé des déficits importants au point de peser sur les finances publiques des Etats de l'Union.

Au total, à la vulnérabilité des filières agricoles aux facteurs d'ordre climatique sont venus s'ajouter d'autres chocs exogènes.

Dans ces conditions et au regard des retards observés dans la mise en œuvre des réformes structurelles des filières, la nécessité et l'urgence d'accélérer leur processus se fait de plus en plus ressentir.

A cet égard, une proposition de mesure visant à accélérer les opérations de restructuration et de libéralisation des filières agricoles pourrait être faite aux Etats membres.

La mise en œuvre de cette mesure pourrait être déclinée en actions opérationnelles ci-dessous :

- Au niveau des unités de transformation, il conviendrait au préalable de réaliser dans l'immédiat des audits comptables et financiers pour permettre aux futurs repreneurs de disposer d'une meilleure visibilité, indispensable dans leur prise de décision.
- Favoriser la concertation entre Etats membres de l'Union pour la définition d'une stratégie commune en matière de privatisation.
- Inviter les Etats à accélérer la mise en œuvre du programme sous-régional de mise en place du marché des intrants améliorés. Ce marché favorisera l'attraction d'investisseurs dans le secteur. Les Etats devraient s'engager par ailleurs, à assurer au titre des mesures institutionnelles d'accompagnement, la libre circulation des intrants entre les pays de l'UEMOA.
- Réduire l'insécurité foncière, condition d'une modernisation de l'agriculture ; cette mesure contribuerait à accroître les investissements dans le secteur et les possibilités de crédit des producteurs.

3.3. REALISATION DES CONDITIONS PERMETTANT DE BENEFICIER DES MECANISMES D'ALLEGEMENT DE LA DETTE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE PPTTE RENFORCEE

L'objectif de convergence des économies nationales à l'horizon 2002 contenu dans le Pacte exige qu'une attention particulière soit accordée au phénomène de l'endettement de tous les Etats membres, notamment à la viabilité de la dette extérieure.

En l'absence de ressources, le poids du service de la dette contraint l'Etat à un arbitrage défavorable aux investissements notamment des secteurs sociaux. Dans le cadre de la recommandation n° 02/98/CM/UEMOA du 3 juillet 1998 relative aux orientations de politiques économiques pour 1999, le Conseil des Ministres avait invité les Etats membres à poursuivre les efforts d'ajustement en vue de bénéficier des mécanismes d'allègement de la dette extérieure. A cet effet, il a été précisé que la priorité sera accordée aux actions visant à bénéficier d'un traitement de fond de la dette des pays de l'Union, à travers l'Initiative PPTTE.

L'un des principaux avantages de l'Initiative est que l'allègement du service nominal de la dette, permet de consacrer un volume plus important de ressources aux domaines prioritaires afin d'intensifier la lutte contre la pauvreté.

A la faveur de la revue et du renforcement de l'Initiative PPTTE en 1999, qui ont permis d'alléger les conditions initiales, tous les Etats membres de l'Union sont éligibles à cette initiative.

La mise en œuvre des réformes structurelles et l'assainissement du cadre macro-économique avec l'appui des Institutions de Bretton Woods ont permis à certains pays membres de l'Union d'atteindre le point de décision de l'Initiative PPTTE. Six Etats ont atteint aujourd'hui leur point de décision.

Les progrès réalisés pour bénéficier pleinement de l'Initiative PPTTE continuent d'être modestes, en raison des difficultés auxquelles sont confrontés plusieurs Etats éligibles. En effet, la plupart d'eux accusent des retards dans l'élaboration des DSRP et dans la mise en œuvre des politiques macro-économiques et structurelles malgré l'assistance des institutions de Bretton Woods.

Pour atteindre d'une part, le point de décision ou le point d'achèvement et, d'autre part, consolider la viabilité de la dette au-delà du point d'achèvement, les Etats devraient :

1. entretenir des relations harmonieuses avec les institutions de Bretton Woods ;
2. accélérer le processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en accordant une place importante aux efforts à mettre en œuvre pour assurer une large participation de la société civile ;
3. mettre en œuvre des politiques macro-économiques et structurelles permettant de soutenir une croissance économique durable et d'améliorer la position extérieure ;
4. résoudre les problèmes institutionnels qui entravent une gestion saine et fiable de la dette ;
5. intégrer systématiquement les analyses de viabilité de la dette publique dans les circuits de décision chargés de la mise en œuvre de la politique d'endettement ;
6. recourir systématiquement aux prêts concessionnels.

CONCLUSION

L'activité économique et financière des Etats membres de l'Union s'est déroulée dans un environnement international marqué par une décélération en 2001. Malgré ce contexte peu favorable, la situation de l'Union en 2001 a été caractérisée par une reprise de l'activité économique avec un taux de croissance de 2,4 % contre 0,9 % en 2000. Cette croissance, bien qu'en accélération, reste inférieure au taux de croissance démographique. Cette faiblesse est imputable au secteur primaire affecté par la baisse des cours de certains produits d'exportation. Pour l'année 2002, la croissance économique portée par tous les secteurs d'activités serait de 4,8 %. Elle reste toutefois inférieure au taux minimum de 7 % indiqué pour lutter efficacement contre la pauvreté.

En ce qui concerne l'inflation, elle a été alimentée par des tensions sur les prix des produits alimentaires et du transport avec un taux d'inflation annuel moyen de 4,1 % contre 1,8 % en 2000. Les prévisions pour l'année 2002 indiquent que le taux d'inflation annuel moyen s'établirait à un niveau comparable à celui de 2001. Les Autorités de l'Union devraient accorder une attention particulière aux causes de la remontée de l'inflation qui sont : la faiblesse de l'offre, la fluctuation des prix des hydrocarbures, la stimulation de la demande intérieure et le relèvement de la TVA dans le cadre de l'harmonisation de la fiscalité intérieure.

Pour juguler l'inflation, accélérer la croissance économique et améliorer la compétitivité des économies de l'Union, il serait nécessaire de renforcer les politiques d'ajustement macroéconomique par les politiques de relance de l'offre à travers l'accélération de la mise en œuvre de politiques sectorielles et des réformes structurelles. Ces dernières contribueraient par ailleurs à l'assainissement des finances publiques.

Au plan des finances publiques, les principaux soldes se sont améliorés en 2001 en rapport avec une meilleure mobilisation des recettes budgétaires. Néanmoins, la situation demeure fragile car marquée par des problèmes de soutenabilité de la dette, des difficultés de mobilisation des ressources extérieures pour financer les projets d'investissement. Par ailleurs, la situation des finances publiques a été caractérisée par des accumulations de nouveaux arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Il est probable que cette situation se poursuive en 2002 en raison de l'existence de besoins de financement résiduel.

Les contraintes ci-dessus pourraient contrarier en 2002 l'accélération de la convergence dans l'Union. Aussi, des efforts importants devraient-ils être déployés pour assainir à court terme les finances publiques en vue d'accélérer la convergence des économies de l'Union d'ici à fin décembre 2002. Ces efforts devraient porter, d'une part, sur la maîtrise des dépenses courantes, en particulier la masse salariale, les transferts et subventions et les dépenses de matériel et, d'autre part, sur le renforcement soutenu des recettes fiscales. Par ailleurs, les Etats devraient améliorer leur gestion économique afin de conclure des programmes soutenus par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance, en vue de bénéficier effectivement des mécanismes d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE).

Pour assurer le succès des stratégies de lutte contre la pauvreté, les réformes budgétaires devraient être appuyées par un renforcement des capacités d'absorption des ressources issues de l'Initiative PPTTE. Il convient de rappeler que la soutenabilité de la dette passe par la promotion d'une politique de prêts concessionnels et de nouvelles ressources non génératrices de dettes.